Office
de Planification et de développement
du Québec

PROJET ESTRAIE
LIVRE BLANC

sur l'orientation du développement de L'ESTRIE

Document revu et corrigé

ONTARIO
1973
CEIVED

PRÉPARÉ AVEC LA PARTICIPATION
DE L'O.P.D.Q. ET DES MINISTÈRES QUÉBECOIS
DU CENTRE DE RECHERCHES EN AMÉNAGEMENT
RÉGIONAL (C.R.A.R.) DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE ET
DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES
CANTONS DE L'EST (C.R.D.C.E.) POUR
L'OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Cette étude a été financée en vertu du programme A.R.D.A.

AVERTISSEMENT

Les propositions et recommandations contenues dans ce document n'engagent pas le Gouvernement du Québec. De même, elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est (C.R.D.C.E.) et du Centre de recherche en aménagement régional de l'Université de Sherbrooke.

104-04809/

PROJET ESTRAE

LIVRE BLANC

Sur l'orientation du développement de l'Estrie

1 décembre 1972

Avant-propos

Au mois de janvier 1971, à la suite des demandes faites par le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est (CRDCE), le gouvernement du Québec chargea l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) d'une Mission d'étude et de consultation dans la région de l'Estrie. Cette opération débuta en avril 1971 sous le nom de projet ESTRAE. Son objectif majeur était de préparer un document qui ferait le bilan des possibilités de développement et proposerait des orientations et des hypothèses en vue de guider l'action des gouvernements provincial et fédéral.

Le projet ESTRAE constitue la quatrième opération régionale de l'OPDQ. Celles qui ont précédé eurent lieu dans les régions de l'Est, du Saguenay - Lac St-Jean et du Nord-Ouest. Chacune d'elle prit une forme distincte, selon l'ampleur des ressources utilisées, les modes de réalisation et les résultats obtenus. Mais elles visaient toutes le même objectif: identifier les problèmes régionaux et proposer des orientations à court et à long terme, qui guideraient l'action gouvernementale. Le projet ESTRAE se distingue par la région étudiée, le type de fonctionnement et aussi le genre de document présenté.

1- La nature de la région

Le projet ESTRAE constitue le premier effort de planification "globale" dans ce qu'on appelle la zone urbanisée et industrialisée du Québec (de

Hull à Québec). En intervenant ainsi dans cette zone, nous avons été amenés fatalement à considérer le Québec dans son ensemble. L'Estrie, à plusieurs points de vue, caricature le Québec. Deux dimensions des relations entre l'Estrie et le Québec ont retenu notre attention: la croissance industrielle et l'aménagement du territoire.

2- L'organisation

La direction et l'administration du projet ESTRAE furent confiées à un comité conjoint formé des représentants de l'OPDQ, du CRD et du Centre de recherche en aménagement régional (CRAR).

L'OPDQ était chargée de la supervision générale du projet et de la coordination des dix (10) ministères participants, par l'intermédiaire du Groupe interministériel de programmation (G.I.P.). Cinq d'entre eux ont préparé un dossier du secteur d'activité qui les concernait.

De son côté, le CRD était responsable de la consultation auprès des organismes et de la population. Une subvention spéciale de $85,000. lui a été octroyée à cette fin. Plusieurs comités consultatifs, couvrant les principaux secteurs socio-économiques, ont été formés au cours de l'automne 1971.

Parallèlement, l'OPDQ chargea le CRAR d'une série d'études sectorielles afin d'évaluer les possibilités de développement.

Finalement, le gouvernement fédéral a participé au financement du projet ou en vertu du programme ARDA. De plus, le ministère de l'expansion économique régionale a délégué deux représentants qui ont participé aux diverses étapes, à titre d'informateurs.

ESTRAE se caractérise donc par l'apport des ressources humaines de l'Université et la dimension conjointe donnée à la direction et à l'administration du projet. A ce titre, il a constitué une innovation intéressante au Québec. Toutefois, l'expérience de ce nouveau type d'organisation ne s'est pas déroulée sans difficultés. Pour diverses raisons, les trois parties impliquées se sont butées en cours de route à différents obstacles. Mais en dépit de ces contraintes, on peut dire que le projet a atteint son principal objectif: associer le milieu à une première définition de l'orientation du développement de la région. Le processus est maintenant amorcé; il reste à le poursuivre.

3- Le Livre blanc

Le Livre blanc, c'est le document résultant du projet ESTRAE. Il comprend essentiellement une évaluation de la situation socio-économique et un ensemble d'orientations et d'hypothèses sur le développement de l'Estrie. Son objectif premier est de guider l'action gouvernementale et de permettre à la population d'émettre ses points de vue, ses avis. C'est donc avant tout un document de consultation, tant pour l'Etat que pour le CRD.

Dans cette optique, il importe de signaler que le Livre blanc ne reflète pas nécessairement les politiques de chacune des trois parties impliquées (OPDQ - ministères, CRD, CRAR). Etant un document de consultation, il ne peut engager à ce stade aucune des parties. Toutefois, des ministères et des comités du CRD ont déjà donné leur appui à certaines recommandations du Livre blanc. L'Etat et le CRD doivent maintenant étudier de plus près les orientations proposées et préparer la prochaine étape, celle de l'élaboration du plan.

Table des matières

Avant-propos iii

Table des matières vii

Membres du comité conjoint du projet ESTRAE xi

Liste des collaborateurs à la rédaction du Livre blanc xiii

Liste des tableaux xv

Liste des cahiers d'ESTRAE xix

Liste des cartes xxi

Introduction xxiii

PREMIERE PARTIE: PRESENTATION GENERALE DE L'ESTRIE 1

1. Le milieu physique 5

1.1 Le relief 6
1.2 Le climat 7
1.3 L'hydrographie 7
1.4 Les sols et la forêt 8
1.5 La géologie 9

2. L'économie régionale 11

2.1 Croissance économique comparée 11
2.2 Structures économiques régionales 13
2.3 Evolution comparée des secteurs 13

3. L'organisation spatiale et l'évolution démographique 17

3.1 Répartition de la population 17
3.2 Evolution de la population 21
3.3 Migrations et structure d'âge 25
3.4 Les centres urbains et l'espace rural 26

4. La situation sociale 31

4.1 Vue d'ensemble 31
4.2 Les assistés sociaux 33
4.3 Les chômeurs 34
4.4 Les personnes âgées 34
4.5 Les gagne-petit 35
4.6 Bilan 35

DEUXIEME PARTIE: LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL 39

1. La structure industrielle 43

1.1 Description comparée de la structure industrielle 43

1.1.1 Les quatre premières industries de l'Estrie sont aussi les quatre premières du Québec 43
1.1.2 Les bonnes industries de l'Estrie 47
1.1.3 Les industries de faible importance 48
1.1.4 Les absentes 48

1.2 L'évolution de l'industrie de l'Estrie au cours des années 60 49
1.3 La localisation des industries 54
1.4 Conclusions 56

2. Eléments d'une stratégie de développement industriel 59

2.1 Sherbrooke, centre de développement industriel? 61

2.1.1 Le point de vue des industriels 61
2.1.2 Le point de vue de l'Etat 65
- La rentabilité économique privée 65
- La qualité de la vie 66
- L'utilisation du territoire 67

2.2 Objectifs et moyens d'action 75

2.1.1 Les industries en déclin 77
- L'industrie des textiles 79
- L'industrie des vêtements 95
- L'industrie des pâtes et papiers 99
- L'industrie du bois 109
2.2.2 Les nouvelles industries 119
- La création d'un centre de recherches industrielles 123
- Le développement de l'industrie de l'amiante 125
- Le développement de l'agglomération de Sherbrooke 133

TROISIEME PARTIE: LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES 137

1. Le secteur primaire 141

1.1 Le secteur agricole 143
1. Les productions agricoles 143
2. Les zones agricoles et leur potentiel 144
3. Perspectives et hypothèses d'action 154

1.2 Le secteur forestier 165
1. La forêt 165
2. L'utilisation de la forêt 166
3. Perspectives et hypothèses d'action 177
3.1 Les associations régionales de sylviculteurs 178
3.2 Mesures fiscales et financières 180

1.3 Le secteur minier 183
1. La situation minière 183
1.1 Les mines d'amiante 183
1.2 Les mines de cuivre 189
1.3 L'exploration minière 189
1.4 Les carrières 191

2. Perspectives et hypothèses 193
2.1 Intensifier la recherche géologique et l'exploration minière 193
2.2 Favoriser l'accroissement des effets de l'exploitation des mines d'amiante sur l'économie québécoise 194
2.3 Favoriser la consolidation des mines de cuivre 195
2.4 Rationaliser la production du granit 196

1.4 Le secteur eau 197
1. Les usages de l'eau 197
1.1 L'alimentation en eau potable 197
1.2 L'élimination des eaux usées et d'autres produits 200
1.3 La récréation, les loisirs, le tourisme 201
2. Elements d'un plan de gestion des eaux de l'Estrie 202
2.1 L'organisme de gestion 203
2.2 La recherche 203
2.3 Les projets prioritaires 205

2. Le secteur tertiaire 209

2.1 Vue d'ensemble 211
2.2 Le secteur touristique 215
1. Le potentiel 215
1.1 Les zones récréatives et touristiques 215
- La zone Aylmer - St-François 216
- La zone du Lac Mégantic 216
- La zone de Brome - Sutton 217
- La zone Magog - Orford 217
1.2 L'utilisation actuelle 218
- Accessibilité limitée 218
- Absence de planification 221
- La détérioration de l'environnement 222
1.3 Le marché 222
1.4 La rentabilité économique et sociale 224
- Conclusions 227

2. Perspectives et hypothèses 228
2.1 Les espaces publics 229
2.1.1 La zone Magog-Orford 231
2.1.2 Les zones Aylmer - St-François et Lac Mégantic 232
2.2 La planification de l'utilisation de l'espace récréatif et touristique 235
2.3 L'accessibilité 238

Conclusion: développement économique et développement social 240

QUATRIEME PARTIE: LE PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 247

1. Les grandes orientations du développement socio-économique 250

2. Les zones d'aménagement 254

2.1 La zone 1: Waterloo - Sutton 255
2.2 La zone 2: Valcourt - Magog 258
2.3 La zone 3: Richmond - Asbestos 262
2.4 La zone 4: Sherbrooke 264
2.5 La zone 5: Coaticook - Cookshire 266
2.6 La zone 6: Aylmer - St-François 267
2.7 La zone 7: Lac Mégantic 269

3. Le plan d'aménagement du territoire: les étapes prioritaires 273

3.1 L'esquisse 273
3.2 Le plan d'aménagement 273
3.2.1 La zone Valcourt - Magog 275
3.2.2 La zone Aylmer - St-François - Lac Mégantic 277

4. Les institutions de planification régionale 281

4.1 Conférence administrative régionale de l'Estrie 281
4.2 Les organismes sectoriels d'aménagement 284
4.3 Les structures municipales 285
4.4 Le Conseil régional de développement et l'Université de Sherbrooke 286

Membres du comité conjoint du projet E.S.T.R.A.E.

MM. Albert Juneau, O.P.D.Q., responsable du projet,

Paul Camirand, O.P.D.Q.,

Serge Racine, C.R.A.R.,

Pierre Provencher, C.R.A.R.,

Florent Poirier, C.R.D.C.E.,

Gaston Bachand, C.R.D.C.E.,

Jean-Louis Lareau, C.R.A.R.

Ont aussi apporté leur collaboration au comité conjoint:

MM. Mario Bégin, C.R.D.C.E.,

Jean-Pierre Bolduc, C.R.D.C.E.,

Jean Chartier, C.R.D.C.E.,

Mme Francine Dubé, C.R.D.C.E.,

Mme Marie-Thérèse Alméras, O.I.P.Q.

et ont agi comme observateurs:

MM. Gilles Bouchard, M.E.E.R.,

Camille Richard, M.E.E.R.

LISTE DES COLLABORATEURS

A LA REDACTION DU LIVRE BLANC

La rédaction du Livre blanc a été effectuée en deux étapes. Ont participé à la première:

MM. André Thibault

André Poulin

Jean-Pierre Bolduc

Alban D'Amours

La seconde a été réalisée par:

MM. Albert Juneau

Pierre Provencher

Paul Camirand

Liste des tableaux

1	Croissance de la valeur ajoutée, par région, 1956-1966	12
2	Structures économiques régionales: répartition de la valeur ajoutée par secteur	14
3	Evolution comparée des secteurs: indice de la valeur ajoutée, 1951-66	15
4	Taux de variation de la population, comtés de l'Estrie et province de Québec, 1951-1966	19
5	Evolution de la population, par comté, Estrie, 1901-1966	20
6	Perspectives démographiques, par comté, Estrie, 1971-1986	23
7	Migrations nettes de population par comté, Estrie, 1951-1966	24
8	Répartition de la population par groupe d'âge et par comté, Estrie et Québec, 1966	27
9	Evolution de la population des centres urbains de plus de 4,000 habitants, Estrie, 1901-1966	28
10	Revenu des individus, Québec et Estrie, par comté, 1967	32
11	Salaire moyen, Estrie et Québec, 1961	32
12	Le rang de chaque secteur industriel et le pourcentage de la main-d'oeuvre manufacturière utilisée dans l'Estrie, au Québec et en Ontario, 1969-1970	44
13	Productivité au Canada, 1966, salaire annuel moyen comparé, Estrie, Canada 1966, variation de l'emploi 1963-1970 et variation relative 1961-1967	51
14	Gains ou pertes relatifs d'emplois dans la fabrication, par régions canadiennes et québécoises, 1961-1967	52
15	Emploi manufacturier par industrie selon les huit principales villes de l'Estrie, 1970	57
16	Emplois au Canada, activité totale 1951-1970	81
17	Pourcentage de la main-d'oeuvre manufacturière dans le textile, 1965-1966	81
18	Evolution du nombre de travailleurs des textiles au Québec et de leur proportion par rapport au nombre total de travailleurs de cette industrie au Canada (1870-1968)	82

19	Effets des conditions régionales sur le nombre d'emplois 1961-67, Estrie, Québec, Canada	83
20	Variation de l'emploi au Québec due aux conditions régionales	84
21	Comparaison entre les coûts et les bénéfices du régime actuel de protection et de divers régimes de libre échange	93
22	Principales caractéristiques de l'industrie des pâtes et papiers, Estrie, 1970	100
23	Destination des expéditions de pâtes et papiers fabriqués dans l'Estrie et au Québec, 1970	101
24	Caractéristiques des scieries de l'Estrie, par comté et du Québec, 1970	110
26	Population sur les fermes et nombre de fermes par comté, Estrie, Québec, évolution 1956-1966	145
27	Répartition du revenu agricole et du nombre de têtes, par production, Estrie, 1961-1966	146
28	Valeur des produits agricoles vendus - 1966	149
29	Les zones agricoles	150
30	Principales caractéristiques des zones agricoles de l'Estrie	151
31	Superficie forestière productive par mode de tenure, en mi^2, Estrie et Québec, 1970	165
32	Composition arborescente des petites forêts privées, Estrie, 1968-70	167
33	Possibilité annuelle de coupe par zone selon le mode de tenure, Estrie 1970	168
34	Possibilité annuelle de coupe et volume de coupe, par mode de tenure, Estrie 1970	171
35	Degré d'utilisation de la forêt, Estrie, 1970	171
36	Besoins estimés et coupes de matière ligneuse, Estrie, 100 pi^3, 1970	172
37	Provenance des bois utilisés par les usines de pâtes et papiers de l'Estrie, en 100 pi^3, 1970	173

38	Provenance des bois utilisés par les usines de sciage de l'Estrie, en milliers de p.m.p., 1970	173
39	Structures internationales du marché de l'amiante en 1966	185
40	Variables financières et fiscales des mines d'amiante du Québec, 1961 à 1966	186
41	Eaux d'alimentation et eaux résiduaires dans l'Estrie	198
42	Répartition en pourcentage de la valeur ajoutée totale dans les industries tertiaires, Estrie, régions et Québec, 1966	213
43	Valeur ajoutée per capita, par secteur tertiaire, Estrie, régions et Québec, 1966	214
44	Evolution de la population des zones d'aménagement	251

LES CAHIERS D'E.S.T.R.A.E.

TITRE

Livre blanc sur l'orientation du développement de l'Estrie

LES TRAVAUX DU C.R.A.R.

Bibliographie régionale (Estrie)	Pierre Lacasse
La culture dans l'Estrie	R. & M. Lacasse
Les pôles de développement et les zones d'influence de l'Estrie	Oleg Stanek
Les équipements et les flux de communications dans l'Estrie	M. Pouliot
L'Atlas de l'Estrie	R. Lapierre
La climatologie de l'Estrie	J. J. Boisvert
Les facteurs de localisation industrielle dans l'Estrie	Alban D'Amours
Répertoire des industries de l'Estrie	Alban D'Amours
La structure industrielle de l'Estrie	T. H. Yoo
L'industrie canadienne du textile	Roma Dauphin
Annexe: statistiques de l'industrie canadienne du textile	Roma Dauphin
L'industrie du sciage de l'Estrie	Serge Racine
Le tourisme, les loisirs et le sport dans l'Estrie	André Thibault
Les aspects juridiques de la pollution dans les eaux de la région de l'Estrie	J. M. Lavoie
La qualité des eaux du bassin de drainage de la Massawippi	Maurice Ruel
L'endettement du consommateur dans l'Estrie	Jacques Lemay
Les profils de la petite et moyenne entreprises dans l'Estrie	Robidoux-Leonard
Les caractéristiques naturelles de l'Estrie	Jean-Marie Dubois

LES TRAVAUX DES MINISTERES

La démographie	B. S. O.
Les options agricoles dans l'Estrie	M. A. Q.
Le dossier des ressources (mines, énergie, eaux)	M. R. N. Q.
Esquisse du plan de développement du secteur forestier	M. T. F. Q.
Le dossier social de l'Estrie	M. A. S. Q.
Le réseau routier dans l'Estrie	M. V. Q.
Le dossier de l'information du projet E.S.T.R.A.E.	M. C. Q. - O. I. P. Q.

LES TRAVAUX D'ORGANISMES REGIONAUX

L'habitation

Liste des cartes

1. Carte de la 5ième région administrative dans l'Estrie — suivant page 4

2. Carte de la répartition de l'emploi par secteurs industriels/par centres — suivant page 58

3. Carte des zones agricoles de l'Estrie — suivant page 148

4. Carte des zones touristiques et récréatives de l'Estrie — suivant page 216

5. Carte des zones d'aménagement de l'Estrie — suivant page 257

6. Carte des régions administratives dans l'Estrie — suivant page 282

Introduction

Nous voulons dans cette introduction, définir la portée du Livre blanc et l'approche dont il s'inspire. Le projet ESTRAE s'inscrit dans un processus de planification régionale. Une première question vient à l'esprit: comment peut-on faire de la planification régionale quand il n'y a pas de plans au niveau de l'ensemble du Québec ou du Canada? Interrogation pertinente qui pose au départ les limites des plans régionaux. Dans ce contexte en fait, les plans régionaux sont fatalement incomplets et partiels. Ils conservent néanmoins une certaine signification et une utilité.

La principale faiblesse du Livre blanc, c'est l'absence d'une stratégie de développement industriel pour le Québec et le Canada. L'Estrie est en effet une région industrielle qui fait partie de l'espace industriel de Montréal. Il devenait assez compliqué de définir les orientations du développement industriel de l'Estrie sans connaître celles concernant Montréal et celles du Québec, pour le moins.

L'Estrie est donc fortement dépendante de l'extérieur. Il aurait fallu faute de stratégie, disposer de certains dossiers industriels nationaux, pour éclairer l'avenir qui attend la région. Mais ces dossiers n'existent pas. Nous nous sommes donc contentés d'une analyse globale, tout en explorant davantage certains secteurs.

Il y a toutefois une exception, l'industrie des textiles, sur laquelle une étude approfondie a été entreprise au niveau canadien. Cette expérience fut des plus intéressantes, car elle nous a montré comment un secteur qui dépend de politiques nationales et internationales peut être orienté dans une perspective canadienne, québécoise et régionale. Elle est venue de plus, confirmer cette élémentaire nécessité d'une stratégie de développement industriel. Il faut reconnaître toutefois, que le projet ESTRAE n'était pas le cadre normal d'une telle étude. C'est la faiblesse du dossier canadien qui nous a incité à le faire.

Certaines études ont été effectuées, dans le cadre du projet ESTRAE, sur les secteurs du bien-être et de la culture. Nous n'avons pas jugé opportun de les inclure dans le Livre blanc pour deux raisons. Tout d'abord, plusieurs aspects de ces secteurs concernant au premier chef le niveau provincial, (exemple: la réforme des services de santé). Ils ont des effets directs sur la vie régionale, mais il ne peut revenir à une Mission régionale d'élaborer une nouvelle politique des services de santé. Deuxièmement, les secteurs des loisirs et de la culture relèvent en grande partie d'institutions locales ou semi-régionales.

Dans cette optique, le plan de l'Estrie sera avant tout un plan d'aménagement du territoire. L'espace est la dimension privilégiée de la planification régionale. Mais ce sera surtout un plan d'aménagement des ressources, car le secteur industriel nous échappe en bonne partie. Nous avons tenté néanmoins de donner le plus de portée à ce secteur.

Dans l'ensemble du processus de planification, l'élaboration du Livre blanc représente la première étape. L'objectif ultime de ce processus est l'exécution du plan régional. Le Livre blanc constitue une esquisse de plan, i.e. les grandes lignes d'un plan, sous formes d'orientations générales et d'hypothèses. Cette phase est maintenant terminée et le projet ESTRAE aussi. La prochaine étape consiste à préparer le plan d'aménagement comme tel et à amorcer son exécution.

Ces observations nous amènent à la table des matières qui comprend quatre parties.

- La première est une présentation générale de la région aux points de vue physique, économique, spatial, démographique et social;
- la seconde porte sur le développement industriel;
- la troisième sur l'aménagement des ressources des secteurs primaire (agriculture, forêt, mines, eau) et tertiaire (tourisme);
- et la quatrième sur le plan d'aménagement du territoire.

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION GENERALE DE L'ESTRIE

1- Le milieu physique

2- L'économie régionale

3- L'organisation spatiale et l'évolution démographique

4- La situation sociale

Comme le titre l'indique, la première partie vise à donner une image générale de la région. Elle comprend des données descriptives sur quatre sujets qui constituent les principaux thèmes qui seront traités dans les parties suivantes:

- le milieu physique sous divers aspects: le relief, le climat, l'hydrographie, les sols et la forêt et la géologie;
- l'économie régionale: l'évolution comparée de la structure économique régionale;
- l'organisation spatiale et l'évolution démographique: répartition et évolution de la population et hiérarchie urbaine;
- la situation sociale ou le problème de la pauvreté.

Au plan méthodologique, nous avons comparé le plus souvent possible l'Estrie à d'autres régions et à l'ensemble du Québec. Nous voulions éviter en effet, d'aborder la région comme une entité autonome et isolée du reste du Québec, d'autant plus que l'Estrie fait partie de la zone dite urbanisée du Québec.

1- LE MILIEU PHYSIQUE

Du point de vue géographique, l'originalité de l'Estrie c'est d'être la seule région de la zone urbanisée du Québec (entre Hull et Québec) située à l'extérieur de l'axe du Saint-Laurent. L'Estrie est donc une région intérieure. Avec ses 3,306 milles carrés, c'est la plus petite région du Québec. En 1966, elle comptait 219,315 habitants, soit 3.4% de la population du Québec. Elle inclut six (6) comtés, dont quatre (4) en totalité (Compton, Richmond, Sherbrooke et Stanstead) et deux (2) en partie (Frontenac et Wolfe).

En dépit de cet isolement, l'Estrie s'est développée rapidement et le milieu physique a marqué profondément l'orientation de son économie. Basée au départ sur l'agriculture et l'exploitation forestière, l'économie régionale s'est industrialisée à la fin du XIX et au début du XXè siècle, par l'implantation des entreprises de textiles et de pâtes et papier.

Quatre facteurs, entre autres, ont favorisé le développement industriel: d'abondantes ressources forestières, plusieurs sources d'énergie hydroélectrique, le chemin de fer et une main-d'oeuvre vaillante et à bon marché. A la même époque commençait aussi l'exploitation des mines d'amiante dans les zones d'Asbestos et de Thetford. Les ressources naturelles ont donc servi de support majeur à l'industrialisation.

Si la situation géographique de l'Estrie dans le Québec et la présence des ressources naturelles ont largement déterminé les grands traits du développement de l'Estrie, c'est par une connaissance du milieu physique qu'il est possible de comprendre l'évolution interne de l'Estrie et ses perspectives de développement. Nous décrirons ici les cinq (5) composantes principales de ce milieu: le relief, le climat, l'hydrographie, la végétation et la géologie.

1.1 Le relief

L'Estrie est située d'emblée dans la zone appalachienne. Trois (3) formes de relief se dégagent.

- D'abord le plateau dont l'altitude varie de 1,400' à 1,000' dans le sud-est et de 600' à 1,000' dans le centre, allant vers l'ouest.

- En deuxième lieu, les collines qui dominent à plusieurs endroits: dans l'est, elles dépassent 3,000', notamment au Mont Mégantic (3,625') et le long de la frontière américaine (Mont Gosford, 3,880'). Dans le centre-sud, les collines sont de plus en plus denses et elles s'alignent en chaînons (les barres de Sutton - Orford, Stoke et Bunker-Hill) alors qu'au nord, elles réapparaissent en monts isolés pour former ensuite un massif dans la région de Thetford.

- Finalement, un ample réseau de couloirs et de cuvettes. La plupart des grands couloirs débouchent sur les basses terres et coincident

avec les axes de peuplement et de communication. Ces couloirs recoupent la zone de transition par laquelle la surface de plateau se raccorde au niveau de la plaine laurentienne.

Dans l'ensemble, on peut dire que le relief prend la forme d'un plateau assez accidenté, légèrement incliné vers le nord-ouest en direction des basses-terres de la vallée du Saint-Laurent.

1.2 Le climat

Durant l'été, la température est plus fraîche dans la région que dans la plaine de Montréal, mais la différence est faible. L'été encore, la température est plus basse dans l'est de la région que dans l'ouest. Les vallées sont aussi légèrement plus chaudes que les collines. Mais les différences thermiques apparaissent moins nettes durant l'hiver, entre les collines et le plateau. Le nombre de jours sans gelée est plus élevé à l'ouest qu'à l'est. En ce qui concerne la période de croissance, elle est plus courte dans l'est où elle varie de 2,350 à 2,900 degrés-jours, que dans l'ouest où elle passe de 3,400 à 3,800.

1.3 L'hydrographie

L'Estrie compte cinq (5) bassins dont le plus important est de loin celui de la St-François qui draîne 71% de la superficie totale, suivant la rivière Chaudière qui draîne 19%, la Nicolet 8%, la Bécancour 1% et la Connecticut moins de 1%.

Malheureusement, l'exploitation des ressources, l'industrialisation et le peuplement ont détérioré la qualité de ces cours d'eau.

La pollution des eaux est particulièrement sérieuse dans les régions de Sherbrooke au niveau des rivières St-François et Magog. Le phénomène est cependant général et atteint en particulier les principaux lacs de la région dont le potentiel récréatif se trouve ainsi mis en danger.

1.4 Les sols et la forêt

L'Estrie n'est pas à proprement parler une région agricole: environ 50% du territoire comprend des sols sans potentiel. Les sols à potentiel élevé (classe 1 et 2) (1) ne se rencontrent que de façon ponctuelle.

Ils sont concentrés dans le sud-ouest (le Piedmont), dans les couloirs et cuvettes. La grande partie des secteurs de plateaux et des abords de collines est recouverte de sols à faible potentiel (classe 3 et 4). Le faible potentiel des sols a provoqué une contraction du domaine agricole, en particulier dans l'est de la région. Graduellement, les anciennes terres agricoles sont utilisées à d'autres fins, surtout la récréation et la forêt.

---

(1) Selon la classification adoptée par l'Inventaire des Terres du Canada.

Le domaine forestier, immense et riche au début de la colonisation, a été exploité de façon intensive et souvent irrationnelle. La situation apparaît aujourd'hui dramatique et scandaleuse: la forêt, déjà épuisée, continue à être surexploitée, notamment les essences résineuses. Faute de ressources, les scieries s'alimentent à 65% aux Etats-Unis. Certaines usines de pâtes et papier s'approvisionnent à l'extérieur de la région. En outre, les feuillus dont le potentiel est encore assez élevé sont exportés en grande quantité aux Etats-Unis (125,000 cordes environ à chaque année). Ainsi, le domaine forestier a été passablement massacré, son potentiel a beaucoup diminué. Qu'adviendra-t-il des scieries et des usines de pâtes et papier?

1.5 La géologie

L'amiante est la principale ressource minérale de la région. On la retrouve dans les serpentines. Ces roches sont situées en bandes étroites dans le comté de Richmond, en formations concentrées dans la zone de Thetford. Il y en aurait aussi dans la zone de Woburn. Les réserves d'amiante sont immenses et tant que le marché se maintiendra, ce riche potentiel continuera d'être exploité.

Le cuivre constitue le deuxième minerai d'importance par le nombre de gisements connus. Dans le comté de Wolfe deux gisements sont actuellement exploités. Il existe aussi de nombreuses carrières de granite et de marbre, de calcaire et d'ardoise mais la plupart ne sont que très peu ou pas exploitées.

2- L'ECONOMIE REGIONALE

L'Estrie fait partie de la zone urbanisée et industrialisée du Québec et, plus immédiatement, de l'espace économique de Montréal. Son économie est relativement complexe et diversifiée. Dans ce chapitre, nous ferons l'analyse de l'économie de l'Estrie, en rapport avec celle des autres régions du Québec et en considérant les trois (3) principaux secteurs d'activité, primaire, secondaire et tertiaire.

2.1 Croissance économique comparée (1)

L'Estrie et la Mauricie, les deux régions centrales du Québec, ont connu les taux de croissance les plus faibles du Québec de 1951 à 1966 (mis à part le nord-ouest du Québec). Cette faiblesse du centre du Québec, révélatrice d'un malaise important dans l'ensemble de l'économie québécoise, s'explique en grande partie par la situation du secondaire et du tertiaire. L'industrie secondaire accuse un certain retard dans ces deux régions, par rapport à Montréal et Québec par exemple. Quant au tertiaire, il croît à un rythme nettement plus lent dans le centre du Québec. L'Estrie et la Mauricie ne peuvent plus compter sur l'exploitation des richesses naturelles et elles ne possèdent pas de centres capables d'entraîner une croissance plus autonome du tertiaire, de sorte que ce secteur est relié directement au secondaire (2). Ces faits se dégagent encore plus clairement en comparant les structures des diverses économies régionales du Québec.

---

(1) Voir tableau 1.

(2) Comme on le verra plus loin, il y a une exception à cette règle dans le cas de l'Estrie: c'est l'industrie touristique basée sur les ressources naturelles et qui produit d'importants effets dans le secteur tertiaire (la construction, les services, le commerce, etc.).

Tableau 1: Croissance de la valeur ajoutée, par région, 1956-1966 (indice 1951 = 100)

REGIONS	VALEUR AJOUTEE				Part du Québec en 1966 (%)
	1956 indice	1961 indice	1966 indice	1966 en millions	
Bas St-Laurent et Gaspésie	148	155	246	294,038	2.36
Saguenay et Lac St-Jean	144	152	233	540,570	4.35
Québec	134	171	258	1,541,653	12.4
Trois-Rivières	118	139	202	790,331	6.36
Estrie	117	139	205	436,178	3.51
Montréal	149	193	302	8,396,422	67.58
Outaouais	126	159	247	400,957	3.22
Nord-Ouest	104	96	140	245,301	1.97
Côte-Nord et Nord du Québec	227	312	667	277,976	2.23
TOTAL QUEBEC	141	176	274	12,923,426	100.0

Source: Comptes régionaux québécois: produit et revenu. O. P. D. Q.

2.2 Structures économiques régionales (1)

L'économie de l'Estrie se caractérise nettement par l'importance de l'industrie secondaire. 36.8% de la valeur ajoutée en 1966 comparativement à 28.9% au Québec. La région de Trois-Rivières qui possède plusieurs caractéristiques communes avec celles de l'Estrie, présente une structure économique semblable. La seule différence entre les deux économies provient d'une importance plus grande du secteur primaire dans l'Estrie grâce à l'industrie de l'amiante. Il faut aussi souligner que contrairement à ce qui se passe de façon générale au Québec, de 1961 à 1966, l'importance du secondaire a augmenté dans ces deux régions et plus particulièrement dans l'Estrie. Ces données confirment ce que nous mentionnions précédemment: l'Estrie (et la Mauricie) dépend de plus en plus du développement de l'industrie secondaire et puisque celui-ci est lent au niveau québécois, l'Estrie a un taux de croissance faible.

2.3 Evolution comparée des secteurs (2)

En 1966, les indices de la valeur ajoutée (1951 = 100), des trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) dans l'Estrie, étaient respectivement de 86, 221 et 291. Dans l'ensemble du Québec les indices étaient de 114, 220 et 352. Ces données montrent, d'une part, le déclin rapide du secteur primaire dans l'Estrie et, d'autre part, la faiblesse du secondaire qui entraîne un ralentissement du tertiaire. Une présentation plus détaillée au tableau 3, montre que la

---

(1) Voir tableau 2.

(2) Voir tableau 3.

Tableau 2: Structures économiques régionales: répartition de la valeur ajoutée par secteur

SECTEURS	PRIMAIRE (%)			SECONDAIRE (%)			TERTIAIRE (%)		
	1951	1961	1966	1951	1961	1966	1951	1961	1966
Bas St-Laurent et Gaspésie	35.4	19.3	15.0	12.0	8.5	9.4	52.6	72.2	75.6
Saguenay et Lac St-Jean	17.3	12.3	10.4	52.0	39.3	37.2	30.7	48.4	52.4
Québec	23.3	10.9	8.9	20.5	19.7	19.5	56.2	69.4	71.6
Trois-Rivières	16.2	8.7	8.0	47.3	42.2	42.8	40.5	49.1	49.2
ESTRIE	30.4	17.5	12.7	34.1	32.8	36.8	35.5	49.7	50.5
Montréal	3.9	1.7	1.5	39.3	31.9	30.3	56.8	66.4	68.2
Outaouais	22.0	11.8	8.4	31.4	23.0	24.1	46.6	65.2	67.5
Nord-Ouest	59.7	33.0	31.8	11.2	11.5	12.2	29.1	55.5	56.0
Côte-Nord et Nouveau-Québec	33.0	28.6	38.4	27.7	19.8	13.5	39.3	51.6	48.1
QUEBEC TOTAL	13.1	6.0	5.4	35.9	30.1	28.9	51.0	63.9	65.7

Source: Comptes régionaux québécois: produit et revenu. O. P. D. Q., 1969.

Tableau 3: Evolution comparée des secteurs: indice de la valeur ajoutée, 1951-66, (1951 = 100)

SECTEURS	VALEUR AJOUTEE, 1966				
	QUEBEC	TROIS-RIVIERES	ESTRIE	MONTREAL	PROVINCE DE QUEBEC
Agriculture	90	109	72	102	88
Forestage	66	86	77	82	77
Pêche et piégeage	204	106	194	90	164
Mines	147	74	93	323	190
TOTAL PRIMAIRE	98	99	86	117	114
TOTAL SECONDAIRE	244	180	221	232	220
Construction	313	210	235	355	327
Transport et entreposage	202	160	138	261	239
Communication	399	425	390	413	425
Electricité	110	109	90	439	338
Commerce de gros	423	538	456	397	416
Commerce de détail	328	309	313	342	338
Finances	299	228	219	366	332
Administration publique	334	435	302	326	356
Services	474	396	443	415	431
TOTAL TERTIAIRE	328	273	291	363	352

Source: Comptes régionaux québécois: produit et revenu. O. P. D. Q., 1969

croissance du secondaire a été plus rapide dans les régions de Québec et Montréal que dans l'Estrie et la Mauricie. C'est un fait apparemment paradoxal: les deux seules régions, l'Estrie et la Mauricie, où la part du secteur secondaire augmente, sont en même temps celles dont la croissance industrielle a été plus faible. La croissance du secondaire est trop lente pour provoquer une hausse suffisante du tertiaire.

La conclusion se dégage d'elle-même: la croissance industrielle du centre du Québec doit reprendre. Pour y parvenir, il faut d'abord intensifier le développement industriel surtout dans la région de Montréal et, parallèlement par l'aménagement du territoire, favoriser le rayonnement de la croissance jusqu'aux régions du centre du Québec et dans l'Estrie en particulier. Dans cette optique la reconversion industrielle sera, à juste titre, un des thèmes principaux de la deuxième partie.

3- L'ORGANISATION SPATIALE ET L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

L'évolution de l'économie régionale, surtout depuis la seconde guerre, a modifié passablement la démographie de l'Estrie. Par exemple, le rythme de croissance de la population régionale est deux (2) fois plus lent par rapport à celui du Québec et depuis vingt (20) ans l'écart tend à augmenter. Cette diminution relative a changé les modèles de répartition ou de concentration de la population à l'intérieur de la région. (voir tableau 4)

3.1 Répartition de la population

Comme on l'a vu précédemment, l'aménagement et l'occupation de l'espace régional ont été largement déterminés par le milieu physique. Le peuplement s'est ainsi concentré nettement dans l'ouest. Du point de vue géographique, on peut classer les comtés en trois catégories:

- le plus populeux (et de loin), Sherbrooke qui, en 1971, comptait 101,470 personnes, soit 45.3% de la population régionale;

- les moins populeux: Compton (21,367, 9.5%), Wolfe (9,711, 4.3%) et Frontenac (13,917, 6.2%) qui ensemble regroupent 20% de la population totale;

- entre ces deux extrêmes se situent Stanstead (36,266, 16.2%) et Richmond (41,044, 18.3%) qui comptent 34.5% de la population régionale.

Mais du point de vue géographique, on observe que 80% de la population est localisée dans l'ouest de la région, i.e. les comtés de

Richmond, Stanstead et Sherbrooke qui couvrent environ les 3/5 de la superficie totale. Ainsi, deux zones distinctes se dégagent; l'une à l'ouest, privilégiée par le cadre physique et où sont concentrés les activités économiques et le peuplement, l'autre à l'est (Compton, Frontenac, Wolfe), défavorisée par la géographie et ne comprenant que 20% de la population. Cette disparité du peuplement et des activités économiques constitue en fait le phénomène spatial le plus important. (voir tableau 5)

Tableau 4: Taux de variation de la population, comtés de l'Estrie et province de Québec, 1951-1966.

	1951-56 (%)	1956-61 (%)	1961-66 (%)	1966-71 (%)	1951-71 (%)
Québec	14.1	13.6	9.9	4.27	42.5
Estrie	8.5	6.3	4.5	2.13	20.5
Compton	5.0	-2.6	-8.0	-4.86	-10.4
Frontenac (1)	1.5	-4.0	-3.6	-5.33	-11.1
Richmond	13.3	9.3	-1.9	-0.92	20.4
Sherbrooke	13.5	14.6	15.8	8.87	63.2
Stanstead	2.0	2.2	3.2	-2.63	4.7
Wolfe (1)	4.1	-5.3	-9.8	-5.7	-16.2

(1) N'est tenu compte ici que de la partie de Wolfe et de Frontenac incluse dans la région administrative de l'Estrie.

Source: Statistiques Canada. Recensement du Canada 1951-1956-1961-1966-1971

Tableau 5 : Evolution de la population, par comté, Estrie, 1901-1966

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1956	1961	1966	1971
COMPTON	19,343	21,235	23,271	21,917	22,957	23,856	25,057	24,410	22,459 (10.2%)	21,367 (9.5%)
FRONTENAC (1)	8,484	10,713	11,754	12,349	14,226	15,647	15,877	15,255	14,701 (6.7%)	13,917 (6.2%)
RICHMOND	17,821	21,282	24,067	24,956	27,493	34,102	38,641	42,232	41,426 (18.9%)	41,044 (18.34%)
SHERBROOKE	18,426	23,211	30,786	37,386	46,574	62,166	70,568	80,490	93,199 (42.5%)	101,470 (45.34%)
STANSTEAD	18,998	20,765	23,380	25,118	27,972	34,642	35,319	36,095	37,247 (17%)	36,266 (16.2%)
WOLFE (1)	11,225	11,806	12,323	11,356	12,044	11,591	12,062	11,419	10,303 (4.7%)	9,711 (4.34%)
TOTAL REGION 05 (2)	94,297	109,012	125,581	133,082	151,266	182,004	197,524	209,901	219.355 (100.0%)	223,775 (100.0%)

(1) N'est tenu compte ici que de la partie de Wolfe et Frontenac incluse dans la région administrative de l'Estrie

(2) On n'a pas tenu compte de la municipalité de Trois Lacs, comté d'Abitibaska.

Source: Statistiques Canada: Recensement du Canada 1951-1956-1961-1966-1971

3.2 Evolution de la population

Cette disparité entre l'est et l'ouest existe depuis quelques décennies. Le tableau 5 montre que la population des comtés de Wolfe et Compton s'est stabilisée dès le début du siècle. Développés très tôt au cours des grands mouvements de colonisation du XXè siècle, ces comtés ont vite atteint le niveau d'équilibre entre les ressources et la population. Frontenac est le seul comté de l'est dont la population a augmenté continuellement jusqu'en 1956. Sa croissance semble due surtout à ses abondantes ressources forestières. Depuis 1956, la population des trois (3) comtés de l'est diminue. De 1951 à 1971, la population a baissé de 10.4% dans Compton, 11.1% dans Frontenac et de 16.2% dans Wolfe. Dans l'ensemble du Québec, ces comtés font partie des six (6) premiers accusant les pertes de population les plus élevées. (voir tableau 4)

La population de Stanstead et Richmond a augmenté au même rythme que celle de Frontenac jusqu'à la guerre (1939-45). De 1941 à 1951, la population de Stanstead croît à un taux aussi élevé que Sherbrooke. Mais depuis 1951, elle tend à se stabiliser. Un mouvement de décroissance démographique s'est même amorcé entre 1966 et 1971. On peut attribuer cette baisse aux pertes d'emplois dans l'industrie du textile à Magog et à Coaticook au cours des dernières années. La croissance de Richmond s'est maintenue à un rythme assez rapide de 1951 à 1961. Mais de 1961 à 1971, la population a diminué de 2.8% et ce mouvement semble se poursuivre. (voir tableaux 4 et 5)

Le comté de Sherbrooke a commencé à se dégager nettement des autres entre 1911 et 1921 grâce à un taux de croissance près de 5 fois plus élevé que les autres comtés réunis. Le rythme accélère même à partir de 1941. Les dernières estimations montrent que la population croît toujours mais moins rapidement. Finalement, le comté de Sherbrooke reste le seul depuis quelques années à connaître une hausse de population. Les chiffres sur la répartition de l'accroissement de population sont significatifs: de 1951 à 1956 le comté de Sherbrooke absorbait 54.1% de l'augmentation régionale; de 1956 à 1961, 69.4% et de 1961 à 1966, 91.7%. Désormais ce sera 100%.

De ces données sur l'évolution démographique de l'Estrie, il a été possible de tirer des perspectives démographiques. Elles sont présentées au tableau 6. Il faut bien souligner que ces prévisions ne tiennent pas compte des variations possibles de l'activité économique. Elles ne se fondent que sur des variables démographiques. Il est ainsi montré que selon ces variables la population de l'est de la région continuera à diminuer et que le poids de Sherbrooke sera de plus en plus important. Les limites de ces prévisions sont mises en évidence dans le cas du comté de Stanstead où selon le recensement de 1971 il y aurait eu une décroissance démographique contrairement à ce que laissent croire les prévisions. C'est qu'en fait les mises à pied dans le secteur des textiles dans ce comté au cours de la période 1966 à 1971 ont augmenté l'émigration.

Tableau 6 : Perspectives démographiques, par comté, Estrie, 1971-1986.

COMTES	Recensement	PERSPECTIVES		
	1966	1971	1976	1981
COMPTON	22,459	20,606	19,100	17,967
FRONTENAC	28,848	27,128	25,827	24,872
RICHMOND	41,426	40,190	39,204	38,473
SHERBROOKE	93,199	104,855	117,491	131,112
STANSTEAD	37,247	38,068	39,048	39,982
WOLFE	16,793	15,316	14,118	13,273
REGION 05	219,315	225,796	233,332	241,740

Source: B.S.Q.

Tableau 7 : Migrations nettes de population par comté, Estrie, 1951-1966

COMTES	n. et %	1951-56	1956-61	1961-66
COMPTON	n.	-1,406	-3,080	-3,442
	%	(-5.89)	(-12.29)	(-14.10)
FRONTENAC	n.	-3,616	-4,384	-3,976
	%	(-11.77)	(-13.95)	(-12.99)
RICHMOND	n.	-596	-1,283	-3,820
	%	(-1.75)	(-3.32)	(-9.05)
SHERBROOKE	n.	-947	-2,430	-5,469
	%	(-1.52)	(-3.44)	(-6.79)
STANSTEAD	n.	-2,867	-2,335	-1,311
	%	(-8.28)	(-6.61)	(-3.63)
WOLFE	n.	-1,669	-2,443	-2,731
	%	(-9.19)	(-13.01)	(-14.89)
REGION	n.	-9,207	-11,095	-9,811
	%	(-4.52)	(-5.05)	(-4.23)

Source: Bernard Robert, Evolutions démographiques régionales et migrations intérieures de la population, province de Québec 1941-1966, Mai 1970 et interprétation.

3.3 Migrations et structure d'âge

Cette baisse générale du volume de population provient en grande partie des migrations vers Sherbrooke ou l'extérieur de la région. Le bilan migratoire (différence entre les arrivées et les départs) est négatif dans tous les comtés sauf celui de Sherbrooke. De 1961 à 1966, l'érosion migratoire a été particulièrement élevée dans les comtés de l'est, Compton, Frontenac et Wolfe (respectivement 14.10%, 12.99% et 14.89% de leur population de 1961). (voir tableau 7)

Ce sont surtout les jeunes qui émigrent. De 1961 à 1966, 83% des partants avaient moins de 25 ans. Sur une longue période, le départ massif des jeunes modifie la structure d'âge. Le tableau 8 montre que le groupe d'âge 25 à 44 est de 14% moins populeux dans l'Estrie que dans l'ensemble du Québec. (1) Et la différence est plus grande dans les trois comtés de l'est: Wolfe 28.4%, Compton 23.4% et Frontenac 21.8%. Dans Sherbrooke, elle n'est que de 5%. Par contre, le groupe 0 à 14 ans est nettement mieux représenté dans toute l'Estrie et davantage dans les comtés de l'est où le taux de natalité semble plus élevé que dans les milieux urbains.

(1) $\frac{25.7 - 22.1}{25.7} = 14.007$

3.4 Les centres urbains et l'espace rural

Le Bureau fédéral de la statistique définit comme urbains, les centres ayant plus de 1,000 habitants. Mais pour fin d'analyse, on situe généralement entre 4,000 et 6,000 habitants le seuil de viabilité d'une ville. Cette hypothèse semble se vérifier dans l'Estrie où les centres de plus de 4,000 se dégagent nettement. Nous retenons cette définition, considérant comme urbains les centres de plus de 4,000 personnes.

En 1971, 141 552 personnes vivaient en milieu urbain, soit 63.3% de la population régionale. La hiérarchie urbaine de l'Estrie repose essentiellement sur deux types extrêmes de villes: un centre dominant, Sherbrooke, où habite 57.0% de la population urbaine, et neuf (9) petites villes, dont la population varie de 4,000 à 13,000 personnes. Il n'y a donc pas de centres urbains moyens, ayant par exemple de 15,000 à 50,000 habitants. (voir tableau 9)

L'espace rural comprend 82,223 personnes, soit 36.7% de la population. Les trois-quart de la population rurale habite dans des localités de moins de 2,000 et 49.2% dans celles de moins de 1,000. La population rurale est donc fortement concentrée dans de petites municipalités.

Environ 90% de la population urbaine est regroupé dans les trois (3) comtés de l'ouest (Richmond, Sherbrooke et Stanstead). En fait, il n'y a que deux (2) centres urbains dans l'est: East Angus dans Compton et Lac Mégantic dans Frontenac (*). Il n'y en a pas dans Wolfe.

(*) Si on considère qu'East Angus n'est qu'à une quinzaine de milles à l'est de Sherbrooke, il n'y a en fait qu'un seul centre urbain dans l'Est: Lac Mégantic.

Tableau 8: Répartition de la population par groupe d'âge et par comté, Estrie et Québec, 1966.

Comtés		0-14	15-24	25-44	45-64	65+	TOTAL
Compton	n.	8,398	3,922	4,418	3,809	1,912	22,459
	%	(37.4)	(17.4)	(19.7)	(17.0)	(8.5)	(100)
Frontenac	n.	11,221	5,643	5,774	4,394	1,816	28,848
	%	(38.9)	(19.6)	(20.0)	(15.2)	(6.3)	(100)
Richmond	n.	15,720	7,451	8,944	6,620	2,691	41,426
	%	(37.9)	(18.0)	(21.6)	(16.0)	(6.5)	(100)
Sherbrooke	n.	31,252	17,384	22,783	15,479	6,301	93,199
	%	(33.5)	(18.7)	(24.4)	(16.6)	(6.8)	(100)
Stanstead	n.	12,579	6,974	7,998	6,748	2,947	37,247
	%	(33.8)	(18.7)	(21.5)	(18.1)	(7.9)	(100)
Wolfe	n.	7,574	3,040	3,259	2,709	1,211	17,793
	%	(42.5)	(17.1)	(18.4)	(18.4)	(6.8)	(100)
Région	n.	86,744	44,415	53,176	39,759	16,878	240,972
	%	(35.9)	(18.5)	(22.1)	(16.5)	(7.0)	(100)
Québec	n.	1,943,573	1,040,473	1,483,867	961,278	351,654	5,780,845
	%	(33.6)	(18.0)	(25.7)	(16.6)	(6.1)	(100)

Source: B.F.S.

Tableau 9: Evolution de la population des centres urbains de plus de 4,000 habitants, Estrie, 1901-1971.

VILLES	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1956	1961	1966	1971
RICHMOND	2,057	2,175	2,450	2,596	3,082	3,471	3,849	4,072	4,014 (2.94%)	4,317 (3.05%)
WINDSOR	2,149	2,233	2,330	2,720	3,368	4,714	5,886	6,589	6,496 (4.76%)	6,023 (4.25%)
EAST ANGUS			3,802	3,566	3,501	3,714	4,239	4,756	4,909 (3.60%)	4,715 (3.33%)
LAC MEGANTIC	1,883	2,816	3,140	3,911	4,560	6,164	6,864	7,015	6,958 (5.10%)	6,770 (4.78%)
COATICOOK	2,880	3,165	3,554	4,044	4,414	6,341	6,492	6,906	6,984 (5.12%)	6,569 (4.64%)
ASBESTOS	783	2,224	2,189	4,396	5,711	8,190	8,969	11,083	10,534 (7.73%)	9,749 (6.89%)
MAGOG	3,516	3,978	5,159	6,302	9,034	12,423	12,720	13,139	13,797 (10.12%)	13,281 (9.38%)
SHERBROOKE	11,765	16,405	23,515	28,933	35,965	50,543	58,668	66,554	75,690 (55.51%)	80,711 (57.02%)
ASCOT									3,117 (2.29%)	4,319 (3.05%)
ROCK FOREST									3,859 (2.83%)	5,098 (3.60%)
TOTAL									136,358 (100%)	141,552 (100%)

Source: B.F.S.

La population rurale est aussi représentée (287) dans l'ouest, surtout dans Richmond et Stanstead. En outre, les municipalités rurales les plus populeuses sont concentrées dans l'ouest. Une forte proportion de la population des comtés de l'est est concentrée dans des localités ayant moins de 1,000 habitants: 51.2% dans Compton, 51.3% dans Frontenac et 85.2% dans Wolfe. Les pourcentages sont respectivement de 10.4%, 1.2% et 23.6% dans Richmond, Sherbrooke et Stanstead. Voilà finalement ce qui caractérise particulièrement l'est de la région: la population est faible et dispersée dans de petites localités sur un territoire couvrant 60% de la superficie totale.

Revenons à la structure urbaine régionale qui comprend dix (10) villes. En 1971, leur population était: Richmond (4,317), East Angus (4,715), Windsor (6,023), Lac Mégantic (6,770), Coaticook (6,569), Asbestos (9,749), Magog (13,281) et Sherbrooke (80,711), Ascot (4,319) et Rock Forest (5,098). Toutes ces villes sont en croissance depuis le début du siècle, sauf East Angus dont la population est restée stable durant 30 ans, de 1921 à 1951. La population d'Asbestos a aussi légèrement diminué entre 1911 et 1921. Mais ce développement s'est arrêté ou ralenti depuis 1961, sauf dans le comté de Sherbrooke où la population a augmenté de 26% entre 1961 et 1971. Durant la période de 1966 à 1971, la population a diminué à Asbestos, Lac Mégantic, Windsor, East Angus, Coaticook et Magog. Il faut donc s'attendre dans l'avenir à ce que Sherbrooke absorbe la totalité de la croissance urbaine régionale.

Cette évolution dépend en grande partie de la structure économique des villes.

- L'économie de Sherbrooke repose sur une industrie manufacturière importante et un secteur tertiaire bien développé, notamment dans les services supérieurs d'enseignement et de santé.

- L'économie des autres villes est basée sur une, deux ou trois industries manufacturières:
  - pâtes et papier à East Angus et Windsor,
  - textiles à Magog,
  - cuir et vêtement à Richmond,
  - textiles, vêtement et meubles à Coaticook,
  - bois et vêtement à Lac Mégantic.

- L'économie d'Asbestos repose essentiellement sur l'exploitation de l'amiante.

La structure économique des villes apparaît donc assez précaire, d'autant plus que les industries des textiles, des pâtes et papier et du bois semblent engagées dans une longue phase de déclin, que plusieurs considèrent irréversible. Sherbrooke reste la seule ville dont l'économie est diversifiée.

4- LA SITUATION SOCIALE

Le chapitre porte essentiellement sur le phénomène de la pauvreté dans l'Estrie. La pauvreté constitue un problème majeur qui touche une proportion étonnante de la population régionale. Dans ce sens, il résume bien l'ensemble de la situation sociale. A cause de son importance, il est sous-jacent à la plupart des analyses sectorielles.

4.1 Vue d'ensemble

Il n'y a pas un seul indicateur quantitatif qui permet de définir avec précision la pauvreté. Il faut recourir à tout un ensemble de données et à une série de jugements relatifs. C'est ce qu'ont fait au Canada, et au Québec en particulier, diverses commissions d'étude telles le Conseil Canadien de Développement Social, le Conseil Economique du Canada, la Commission Castonguay-Nepveu, la Commission Sénatoriale sur la Pauvreté. Selon tous ces organismes, la condition de vie de 20% à 25% de la population canadienne serait celle de la pauvreté. Certains chiffres permettent de supposer que l'Estrie est une des régions du Canada et du Québec où la pauvreté atteint une proportion particulièrement dramatique de la population.

La situation est particulièrement grave dans les comtés de Stanstead, Compton, Wolfe et Frontenac. Si on range les 66 divisions de recensement du Québec selon la grandeur des revenus per capita, ces quatre comtés occupent respectivement les 39è, 42è, 55è et 60è rang.

Tableau 10: Revenu des individus, Québec et Estrie, par comté, 1967 (1)

Comtés	Revenu moyen par individu	% par rapport du revenu moyen du Québec
SHERBROOKE	4,137.	89.8
RICHMOND	4,319.	93.8
STANSTEAD	3,777.	81.8
COMPTON	3,682.	79.8
WOLFE	3,275.	71.0
FRONTENAC	2,917.	63.3
QUEBEC	4,612.	100.0

Tableau 11: Salaire moyen, Estrie et Québec, 1961 (2)

Classes de revenu	Québec	Estrie
- 2,000	31%	37.14%
2,000 - 4,000	42%	43.86%
4,000 - 6,000	19.4%	15.14%
6,000 +	7.5%	3.86%
TOTAL	100%	100%

(1) Source: Statistiques fiscales, Ministère du Revenu national, Ottawa.

(2) Source: B.F.S.

Ces comtés et surtout ceux de Wolfe et Frontenac deviennent de véritables terres "maudites" que les gens s'empressent de fuir lorsqu'ils en ont la possibilité, laissant derrière eux sur des terres de roches ou dans des villages semi-abandonnés, ceux dont les racines sont trop profondes. On ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre la situation de ces comtés et celle de la Gaspésie telle qu'elle nous a été révélée par les études du B.A.E.Q. A cette pauvreté rurale, s'ajoute celle des villes, et des usines, le chômage. Le développement industriel des villes de la région n'a pas été assez soutenu pour permettre d'absorber la population rurale en exode. A Coaticook et à Magog, par exemple, l'économie est stagnante et même en régression, de sorte que pour les jeunes en particulier ces villes deviennent sans espoir.

Cette situation socio-économique produit des effets négatifs sur tout le milieu. Certaines catégories de personnes sont particulièrement affectées: ce sont les assistés sociaux, les chômeurs, les gagne-petit et les personnes âgées.

4.2 Les assistés sociaux

En novembre 1971, il y avait dans la région 7,200 bénéficiaires de l'aide sociale. Le nombre exact des dépendants (épouses et enfants) de ces bénéficiaires n'est pas disponible mais, selon une estimation du bureau régional du ministère des Affaires Sociales, 20,000 personnes de l'Estrie seraient directement ou indirectement des assistés sociaux.

4.3 Les chômeurs

Il n'est pas facile d'obtenir des données précises sur les taux de chômage régionaux, mais selon certaines données la situation de l'Estrie serait semblable à celle du Québec. Ainsi de 1955 à 1964, le taux chômage annuel de l'Estrie aurait été de 9% (1) alors que celui du Québec était de 8.6%. Ceci situe l'Estrie dans la moyenne c'est-à-dire entre la région de Montréal (7.5%) et les régions marginales du Québec, la Gaspésie par exemple 15.2%. Des données plus récentes estimées à partir des chiffres fournis par le bureau local de la Commission d'Assurance Chômage indiquent qu'en 1971 il y avait en moyenne environ 6,000 inscrits à l'Assurance Chômage. Comme dans toutes les régions du Québec cette moyenne cache une importante variation saisonnière. Il faut aussi souligner qu'environ 40% des chômeurs sont des jeunes de 25 ans et moins.

4.4 Les personnes âgées

Parmi les pauvres il y a un bon nombre de personnes âgées qui bénéficient uniquement de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, soit $1,620.00 pour une personne et $3,060.00 pour le couple âgé, deux montants au-dessous du seuil de la pauvreté établi par la Commission Castonguay-Nepveu ($2,045.00 et $3,408.00). Une étude actuellement en cours au Conseil Régional de Bien-Etre devrait diagnostiquer avec plus de précision les problèmes des personnes âgées, problème d'autant plus important que la proportion des gens âgés tend à augmenter dans la région.

---

(1)Source: Rapport du Comité d'étude sur le chômage saisonnier, C.O.E.Q., Québec.

4.5 Les gagne-petit

Le quatrième groupe est celui des gagne-petit, dont les revenus sont au-dessous du seuil de la pauvreté. On convient généralement dans les milieux du bien-être qu'il y a autant de pauvres qui travaillent que de pauvres inactifs. Le professeur Desrochers dans son étude pour le compte de la Commission Castonguay-Nepveu estime à 1,181,000 le nombre de personnes (20% de la population du Québec) vivant dans la pauvreté. Or les assistés sociaux ne sont qu'un demi-million. Il resterait donc 700,000 personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Parmi ce nombre se situent des bénéficiaires de l'assurance-chômage et de la sécurité de la vieillesse, les autres sont des gagne-petit. Une analyse de 500 dossiers de l'assurance-chômage faite en 1971 pour le bénéfice de la "Ligue pour le développement" démontre qu'à leur dernier emploi 44% des chômeurs échantillonnés gagnaient moins de $75.00 par semaine.

4.6 Bilan

En résumé, si nous compilons les chiffres mentionnés plus haut, (tenant compte qu'ils sont approximatifs), nous arrivons facilement à 20% de pauvres (45,000) ou probablement plus près de 25% (55,000) sur une population régionale de 225,000. Il ne faut pas se surprendre de cette évaluation que d'aucuns trouveront pessimiste si l'on considère par exemple les facteurs suivants. Les salaires payés dans la région administrative de l'Estrie sont au-dessous de la moyen-

ne nationale. Les principales entreprises de la région, soit les textiles et les pâtes et papier, éprouvent depuis un bon moment des difficultés. Enfin la baisse de la population dans tous les comtés, sauf celui de Sherbrooke, due en partie à la pauvreté de certaines régions rurales, laisse présumer que notre milieu n'est pas en bonne santé au point de vue économique. Une étude exhaustive démontrerait peut-être que nous dépassons le taux de 20% ou 25% de pauvres, établi respectivement par la Commission Castonguay-Nepveu et la Commission Sénatoriale sur la pauvreté.

Quoiqu'il en soit, nous avons certes assez de données pour affirmer que la pauvreté de milliers de familles, de jeunes et de vieillards, constitue le principal problème social de la région et qu'il faut prendre des mesures radicales et adaptées aux conditions particulières pour corriger cette situation alarmante, surtout en faveur des plus défavorisés, parmi lesquels se trouvent d'abord les assistés sociaux. Il faut se garder de rechercher la solution unique ou magique, car la pauvreté constitue un phénomène complexe qui requiert des solutions variées.

Deux grandes catégories de moyens peuvent être utilisées pour lutter contre la pauvreté. Il y a d'abord ceux qui s'attaquent aux effets de la pauvreté pour les atténuer: ce sont les divers services sociaux offerts soit par les organismes gouvernementaux soit par l'initiative des gens du milieu. On trouvera peu de choses dans le présent document à ce sujet,

non pas à cause du manque d'importance de cette question mais du fait d'abord, que les politiques gouvernementales en matière sociale prennent la forme de programmes et de normes qui s'appliquent de façon uniforme dans toutes les régions du Québec et aussi qu'une critique des services sociaux régionaux impliquerait une remise en question de toute la politique sociale du Québec, ce qui n'est pas notre mandat. Le rapport de la Commission Castonguay-Nepveu, qui oriente actuellement la politique québécoise en matière sociale, est encore trop jeune, au niveau de son application, pour qu'il soit logique de le remettre en question. Tout ce que nous pouvons souhaiter c'est que son application progresse à un rythme satisfaisant, tant au niveau québécois que dans l'Estrie.

Nous nous intéressons davantage aux moyens qui s'attaquent aux causes de la pauvreté. Ces moyens réfèrent évidemment à l'activité économique et à sa répartition sur le territoire. La pauvreté s'explique en grande partie par la nature de l'économie régionale (prédominance de secteurs traditionnels à bas salaires...) et par son évolution (déclin de certaines industries comme les textiles et les pâtes et papier). Elle tend souvent à se concentrer dans des zones spécifiques, comme l'est par exemple. Dans cette optique, pour lutter contre la pauvreté il faut réévaluer l'organisation économique.

Ce sont là finalement les grands thèmes du Livre blanc: le développement économique et l'aménagement du territoire. Ils sont présents dans toutes les parties mais à des degrés divers. La deuxième partie porte sur le développement industriel, la troisième sur le développement des ressources et la quatrième sur le plan d'aménagement.

DEUXIEME PARTIE

LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

1- La structure industrielle

2- Eléments d'une stratégie de développement industriel

L'étude du potentiel industriel de l'Estrie se fonde en premier lieu sur la description de la structure industrielle actuelle de l'Estrie, sur la croissance enregistrée dans chacun des secteurs au cours des dernières années et sur une comparaison entre les performances de l'Estrie, celles du Québec, de l'Ontario et du Canada. Mais ces regards jetés sur le passé et le présent ne permettent pas vraiment de définir l'avenir. Ils sont plutôt une preuve à posteriori de l'existence d'un potentiel industriel dans la région. Pour juger de l'avenir, on ne peut, au niveau d'un petit ensemble économique, effectuer des projections globales portant sur des macro quantités, telles le nombre d'emplois, car l'ouverture ou la fermeture d'une ou deux grandes industries peut transformer passablement les perspectives. De plus, une projection globale ne nous apprend rien des causes qui déterminent vraiment l'évolution prévue. C'est de la connaissance des causes qu'il est possible de retirer les éléments nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de développement.

L'Estrie est un espace économique trop restreint pour qu'il soit possible de l'isoler au plan de l'analyse. Ainsi, dans les perspectives industrielles il faut considérer Sherbrooke comme un des lieux possibles de localisation, dans l'espace économique du Québec, dominé largement par Montréal. Pour juger de l'avenir industriel de Sherbrooke, il faut donc dans un premier temps évaluer les chances de ce "lieu possible".

Cette évaluation fixera les contraintes à l'implantation de nouvelles industries. Il faut la compléter d'une évaluation des perspectives d'évolu-

tion des secteurs industriels importants déjà en place dans l'Estrie. Encore une fois, il faudra dépasser le cadre régional. L'industrie des textiles, à titre d'exemple, ne peut être étudiée qu'en considérant la politique commerciale du gouvernement fédéral. Il nous était naturellement impossible de faire l'analyse de chacun des secteurs industriels de l'Estrie, mais les résultats obtenus dans quelques secteurs, démontrent nous le croyons, la valeur et l'utilité de telles études. Dans un pays où les investisseurs éventuels représentent souvent des intérêts privés et étrangers, il devient important pour le gouvernement d'établir de solides dossiers industriels, s'il veut influencer un tant soit peu, l'activité industrielle et élaborer une stratégie de développement qui soit autre chose qu'un système de subventions à la création d'emplois.

1- LA STRUCTURE INDUSTRIELLE

Comme il a été dit en présentation générale de l'Estrie, le secteur secondaire, celui de l'industrie manufacturière, occupe une place importante dans la région - 36.8% de la valeur ajoutée, comparativement à 28.9% pour l'ensemble du Québec. Ce sont bien sûr les secteurs des textiles et des pâtes et papier qui dans le passé et encore maintenant caractérisent l'industrie de l'Estrie. Mais de nombreux autres secteurs se sont aussi développés de sorte que l'Estrie possède une structure industrielle diversifiée. La structure de l'Estrie, comme celle de l'ensemble du Québec, comporte de sérieuses faiblesses. Dans ce sens, on peut dire que l'Estrie caricature le Québec.

1.1 Description comparée de la structure industrielle

Le tableau 12 projette une image tout à fait actuelle (1969-1970) des structures industrielles de l'Estrie, du Québec et de l'Ontario. Il faut nécessairement tenir compte des dimensions différentes de ces espaces économiques, mais la comparaison demeure utile car elle fait ressortir des ressemblances et des disparités révélatrices de la situation de l'Estrie.

1.1.1 Les quatre premières industries de l'Estrie sont aussi les quatre premières du Québec

Les quatre premières industries de l'Estrie, textiles, vêtement, aliments et boissons et papier, emploient 52.7% de la

Tableau 12 : Le rang de chaque secteur industriel et le pourcentage de la main-d'oeuvre manufacturière utilisée dans l'Estrie, au Québec et en Ontario, 1969-1970 (1).

SECTEURS	ESTRIE			QUEBEC		ONTARIO	
	Rang	Emploi %	Emploi Nombre Absolu	Rang	Emploi %	Rang	Emploi %
Textiles	1	21.3	4,891	4	7.8	11	3.7
Vêtement	2	11.2	2,566	1	12.1	12	2.9
Aliments et boissons	3	10.8	2,476	2	11.6	2	10.5
Papier	4	9.4	2,155	3	8.3	8	5.6
Bois	5	6.9	1,589	11	4.0	14	2.2
Produits métalliques	6	6.5	1,482	7	6.7	3	10.0
Machinerie	7	6.1	1,408	15	2.8	6	6.8
Caoutchouc	8	6.1	1,402	18	1.3	15	2.1
Produits minéraux non-métalliques	9	5.1	1,181	16	2.6	12	3.1
Cuir	10	4.0	920	14	2.9	18	1.0
Bonneterie	11	2.4	541	15	2.8	18	1.0
Imprimerie	12	2.1	473	10	4.3	9	5.3
Métal primaire	13	1.7	397	9	4.9	5	8.0
Meubles	14	1.5	350	13	3.2	13	2.6
Matériel de transport	15	0.3	74	5	6.9	1	12.1
Dérivés du pétrole	16	0.2	40	19	0.5	17	1.1
Produits chimiques	17	0.2	35	8	5.3	10	5.1
Appareils électriques	18	0.1	25	6	6.8	4	9.7
Tabac				17	1.3	19	0.4
Industries diverses	10	4.1	944	12	3.9	7	6.1

(1) Les chiffres sur l'emploi sont de 1969 pour Québec et Ontario, et de 1970 pour l'Estrie.

Source: B.F.S., 31-201P et enquête spéciale.

main-d'oeuvre industrielle de la région. Au Québec, le pourcentage est de 39.8% et de 22.7% en Ontario. On peut vraiment affirmer que l'Estrie caricature le Québec.

Les textiles

C'est cette industrie qui explique la différence entre l'Estrie et le Québec. Dans les trois autres, les proportions de l'emploi total sont tout à fait similaires. Le textile, avec 21.3% de l'emploi caractérise nettement l'Estrie. Une étude approfondie de ce secteur a été réalisée par M. Roma Dauphin, économiste à l'Université de Sherbrooke dans le cadre du projet Estrae. Dans cette étude, l'auteur fait le bilan de l'industrie des textiles de l'Estrie, du Québec et du Canada et procède aussi à une analyse rigoureuse de la politique commerciale canadienne. L'auteur constate qu'il est possible d'appliquer des solutions qui permettront de rationaliser à long terme l'évolution de cette industrie. Cette industrie sera analysée en détail dans un chapitre particulier, plus bas.

Les vêtements

C'est l'industrie la plus importante du Québec. Elle repose essentiellement sur l'exploitation d'une main-d'oeuvre à bon marché, en majorité féminine. C'est dans cette industrie que les salaires sont les plus bas (en 1966, la moyenne annuelle de salaire était: Canada $5,492.00, Québec $3,370.00, Estrie $2,263.00). Du point de vue spatial, cette industrie

est fortement décentralisée. Elle se situe surtout dans des poches de chômage et de pauvreté où une main-d'oeuvre peu qualifiée est disponible. Elle occupe une véritable position de monopole sur le marché du travail, dans plusieurs petites villes du Québec. Une étude sérieuse de ce secteur serait nécessaire tant au plan économique que social.

Les aliments et boissons

Cette industrie a une importance égale dans l'Estrie, le Québec et l'Ontario. Il semble que ce comportement uniforme provienne d'une forte liaison entre cette industrie et les marchés locaux. Sa croissance est donc dépendante de l'évolution générale de l'économie régionale.

Pâtes et papiers

Avec les textiles, c'est le grand secteur traditionnel de l'économie québécoise. Il est heureusement beaucoup plus productif que le premier. Après avoir assuré la croissance de plusieurs villes du Québec, il traverse maintenant une période difficile. Les causes de ces difficultés ainsi que la situation particulière de l'Estrie dans ce contexte feront l'objet d'un chapitre subséquent. Reliée à l'industrie du papier, et éprouvant aussi de sérieuses difficultés, il y a celle du bois, la cinquième en importance dans la région. Un chapitre y sera également consacré.

1.1.2 Les bonnes industries de l'Estrie

Voici, occupant les 6è, 7è, 8è et 9è rangs, quatre bonnes industries: les produits métalliques, la machinerie, le caoutchouc et les produits minéraux non-métalliques. Elles occupent 23.8% de la main-d'oeuvre industrielle régionale alors qu'au Québec la proportion n'est que de 13.4%. La place occupée par ces industries dans l'Estrie est en fait identique à celle qu'elles occupent dans la structure industrielle de l'Ontario (22%). C'est d'ailleurs en partie à cause de la performance de l'Estrie que le Québec n'a pas une situation encore moins avantageuse dans ces secteurs. En effet, l'Estrie fournissait en 1966, 24.8% de la valeur des expéditions du Québec dans le secteur du caoutchouc, 10.5% dans celui de la machinerie et 6.5% dans celui des produits métalliques. Ces industries offrent des salaires relativement intéressants surtout si on les compare à ceux versés dans les secteurs des textiles et des vêtements. A priori, ce sont ces quatre secteurs sur lesquels l'Estrie devrait compter pour effectuer la reconversion industrielle. Un chapitre particulier est consacré à l'industrie de la transformation de l'amiante, principale activité dans le secteur des produits minéraux non-métalliques. Comme on le verra, les perspectives d'évolution de ce secteur semblent être particulièrement intéressantes. Nous ne possédons pas malheureusement, d'information détaillée sur les trois autres secteurs.

1.1.3 Les industries de faible importance

Nous regroupons sous ce titre, cinq (5) industries dont trois (3) sont des industries plutôt traditionnelles au Québec - le cuir, la bonneterie et les meubles. Ces trois industries regroupent 7.9% de la main-d'oeuvre régionale, 8.9% de celle du Québec et seulement 4.6% de celle de l'Ontario. Ce sont trois industries à bas salaires et comme celle du vêtement, elles s'implantent dans les zones de chômage du Québec.

L'industrie de l'imprimerie est la plus intéressante mais elle est directement reliée à la dimension de la zone d'influence des métropoles culturelles. C'est ce qui explique que cette industrie occupe le 12ème rang dans l'Estrie, le 10ème au Québec et le 9ème en Ontario. Enfin le secteur du métal primaire, celui en particulier de l'acier, n'a qu'une importance marginale dans l'Estrie. Le Québec dans son ensemble devrait continuer à évoluer dans ce secteur essentiel, mais le territoire de l'Estrie n'apparaît pas à priori comme un lieu d'implantation privilégié, du moins au niveau des grandes installations.

1.1.4 Les absentes

Parmi les absentes, on trouve trois (3) industries particulièrement importantes: le matériel de transport, les produits chimiques et les appareils électriques. Elles occupent 26.9% de

la main-d'oeuvre de l'Ontario. Dans ces trois (3) secteurs ainsi que celui des industries diverses, qui comprennent certaines productions intéressantes - appareils scientifiques, appareils médicaux - il ne semble pas que les portes soient fermées pour l'Estrie. L'absence d'implantation dans le passé ne signifie pas qu'il n'y en aura pas dans l'avenir.

Il suffit pour s'en rendre compte, d'observer les développements récents aux limites de l'Estrie: les industries du matériel de transport à Valcourt, Victoriaville et l'industrie des appareils électriques (I B M) à Bromont.

1.2 L'évolution de l'industrie de l'Estrie au cours des années 60

Après cette vue générale de la structure industrielle de l'Estrie, il convient maintenant d'analyser son évolution, par rapport au Québec et au Canada. Il importe d'abord de savoir quelles sont les industries en croissance, celles qui offrent de hauts salaires ou les autres. Afin d'établir de façon systématique la différence entre les unes et les autres, nous les avons regroupées selon leur niveau de productivité (tableau 13). Afin de concrétiser cette notion de productivité nous indiquons aussi les salaires moyens dans chacune des industries.

De 1963 à 1970, l'emploi manufacturier de l'Estrie s'est accru de 7.1%, passant de 21,426 à 22,949. Les industries à grande et moyenne productivité sont en croissance alors que celles à faible productivité déclinent.

Au total de 1963 à 1970, il y a eu une augmentation brute de 3,067 emplois et une diminution brute de 1,544 soit une hausse nette de 1,523 emplois. Les pertes proviennent des deux grands secteurs traditionnels, les pâtes et papiers (417, 27%) et les textiles (867, 56.1%.

Les gains d'emplois proviennent en grande partie des quatre (4) industries en croissance: les produits métalliques (11.1%), la machinerie (18%), les produits minéraux non-métalliques (1.9%) et le caoutchouc (22.2%). L'industrie du vêtement a absorbé aussi 20% des augmentations en récupérant probablement une partie de la main-d'oeuvre licenciée des textiles.

En résumé, il ressort que la structure industrielle de la région est en voie de transformation et de reconversion. La main-d'oeuvre se déplace graduellement des deux (2) vieilles industries, les textiles et les pâtes et papiers vers d'une part, de bonnes industries (les quatre déjà mentionnées) et d'autre part, la moins bonne des industries, le vêtement.

Afin de compléter cette image de l'évolution, nous avons indiqué dans le tableau 13, la variation relative nette de l'emploi de chacune des industries. Ces chiffres indiquent la différence entre ce qui aurait dû se passer si l'industrie concernée avait eu un comportement identique à celui constaté au niveau canadien et le comportement qu'elle a effectivement eu dans l'Estrie. Ils viennent confirmer les observations déjà faites. Mais ils montrent aussi que les vieilles industries déclinent beaucoup plus rapidement que les bonnes progressent.

Tableau 13: Productivité au Canada, 1966, salaire annuel moyen comparé, Estrie-Canada 1966, variation de l'emploi 1963-1970 et variation relative 1961-67.

	PRODUCTIVITE AU CANADA 1966	SALAIRE ANNUEL MOYEN ESTRIE 1966	DIFFERENCE DE SALAIRE ANNUEL MOYEN ESTRIE/CANADA	VARIATION DE L'EMPLOI 1963 - 1970	VARIATION RELATIVE NETTE 1961-1967 ESTRIE
GRANDES PRODUCTIVITES					
Dérivés du pétrole	$ 18,433.00	-	-	+ 7	-
Tabac	$ 16,805.00	-	-	-	-
Produits chimiques	$ 16,556.00	-	-	+ 20	- 7
Papier	$ 12,642.00	$ 6,023	$ - 200	- 417	- 726
Minéraux non métalliques	$ 12,478.00	$ 5,119	$ - 425	+ 60	+ 94
Métal primaire	$ 12,451.00	$ 4,641	$ - 1,664	+ 64	+ 58
Machinerie	$ 12,260.00	$ 4,804	$ - 1,227	+ 553	-
Matériel de transport	$ 11,891.00	-	-	+ 47	-
TOTAL				+ 334	
PRODUCTIVITE MOYENNE					
Aliments et boissons	$ 10,996.00	$ 3,608	$ - 1,048	+ 137	+ 230
Caoutchouc	$ 10,756.00	$ 4,246	$ - 1,100	+ 683	+ 356
Produits métalliques	$ 10,092.00	$ 6,047	$ + 502	+ 342	+ 286
Imprimerie	$ 10,007.00	$ 4,233	$ - 1,421	- 89	- 40
Appareils électriques	$ 9,760.00	-	-	+ 2	-
Industries diverses	$ 8,331.00	$ 3,960	$ - 726	+ 416	- 226
TOTAL				+1,491	
FAIBLE PRODUCTIVITE					
Bois	$ 7,711.00	$ 2,995	$ - 1,672	- 52	+ 49
Textiles	$ 7,576.00	$ 4,194	$ - 225	- 867	- 614
Meubles	$ 7,318.00	$ 3,153	$ - 1,199	+ 25	- 59
Bonneterie	$ 6,069.00	$ 3,274	$ - 219	- 97	- 117
Cuir	$ 5,616.00	$ 3,464	$ - 146	+ 118	+ 91
Vêtement	$ 5,492.00	$ 2,263	$ - 1,167	+ 615	- 204
TOTAL				- 258	

Source: B.F.S.

Tableau 14 : Gains ou pertes relatifs d'emplois dans la fabrication, par régions canadiennes et québécoises, 1961-1967.

REGIONS	Gain ou perte totale (variation relative nette de l'emploi)		Gain ou perte dû à la composition industrielle		Gain ou perte dû aux conditions régionales	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maritimes	- 2,169	- 3.6	- 3,089	- 5.1	920	+ 1.5
Québec	- 28,922	- 6.7	- 16,927	- 3.9	- 11,995	- 2.8
Ontario	36,938	+ 6.0	31,638	+ 5.2	5,300	+ 0.8
Prairies	- 1,015	- 1.1	- 5,345	- 5.8	4,326	+ 4.7
Colombie	- 4,797	- 4.8	- 6,240	- 6.3	1,443	+ 1.5
Bas St-Laurent Gaspésie	290	+ 6.9	- 400	- 9.6	690	+16.5
Saguenay - Lac St-Jean	- 341	- 2.4	- 969	- 6.9	628	+ 4.5
Québec	- 5,275	-13.1	- 3,241	- 8.1	- 2,033	- 5.0
Trois-Rivières	- 2,617	- 7.3	- 1,703	- 4.8	- 914	- 2.5
Cantons de l'Est	- 2,794	-13.6	- 1,409	- 6.8	- 1,385	- 6.8
Montréal	- 18,494	- 6.1	- 8,319	- 2.7	- 10,175	- 3.4
Outaouais	- 845	- 9.8	- 412	- 4.8	- 433	- 5.0
Nord-Ouest	1,333	+41.7	- 318	-10.1	1,651	+51.8
Côte Nord	- 172	- 7.3	- 142	- 6.0	- 30	- 1.3

Source: Adaptation de: B.F.S., Cat. No. 31-505, tableau 2.

Note: Les pourcentages sont calculés sur la base de l'emploi manufacturier de 1961.

Le tableau 14 compare les variations relatives d'emplois dans les régions du Québec et les provinces du Canada. Il montre que l'Estrie est la région du Québec qui a enregistré la plus forte perte relative d'emplois de 1961 à 1967, soit 2,794 ou 13.6%. Il indique aussi que de toutes les provinces du Canada, le Québec est celle qui a subi les plus lourdes pertes relatives d'emplois durant la même période. Une fois de plus, l'Estrie caricature le Québec.

De la perte totale de 2,794 emplois de l'Estrie, 1,409 sont attribuables à la composition industrielle et 1,385 aux conditions régionales. L'effet dû à la composition industrielle peut être évalué par la différence entre d'une part, la variation de l'emploi dans chacun des groupes industriels en supposant que le taux soit celui observé dans la même industrie au Canada et, d'autre part, l'emploi obtenu en appliquant le rythme moyen de variation de l'ensemble des industries canadiennes. Les pertes dues à la composition industrielle montrent que l'économie de l'Estrie s'appuie trop fortement sur des industries en déclin, i.e. celles dont le taux de croissance est plus bas que celui de l'ensemble des industries.

L'effet dû aux conditions régionales représente la différence entre la variation réelle de l'emploi d'un groupe industriel dans une région spécifique et, la variation obtenue si chacun des groupes industriels avait suivi le même rythme (positif ou négatif) que celui observé à l'échelle canadienne. Les pertes attribuables aux conditions régionales indiquent que les facteurs de croissance de l'Estrie offrent

moins d'avantages que ceux d'autres régions du Québec ou du Canada. Ce dernier fait est particulièrement grave lorsqu'une région doit compter sur la croissance rapide de nouveaux secteurs industriels pour maintenir sa situation.

1.3 La localisation des industries (1)

L'industrie manufacturière est fortement concentrée dans l'ouest de la région: 82.1% de l'emploi est localisé dans les comtés de Sherbrooke (41.14%), Stanstead (22.2%) et Richmond (18.5%). Les comtés de Compton, Frontenac et Wolfe fournissent respectivement 9.4%, 5.4% et 3.0% de l'emploi régional. Cette répartition contribue largement au déséquilibre interégional mentionné dans la première partie. Elle est liée à l'éloignement de ces comtés et au potentiel relativement limité des ressources.

Mais l'analyse par centre urbain apparaît plus significative. Près de 70% de l'emploi est concentré dans un rayon de 15 milles de Sherbrooke et 80% en deça de 25 milles. Le tableau 15 fait ressortir le degré de spécialisation des huit (8) principales villes:

- Sherbrooke: c'est la ville dont la structure manufacturière est la plus diversifiée. Cinq (5) groupes dominent: les textiles (plus bonneterie et vêtement), aliments et boissons, produits métalliques

---

(1) Voir carte 2.

et machinerie qui absorbent 70% de l'emploi. Ces industries et d'autres aussi sont fortement concentrées à Sherbrooke. Celle des produits métalliques y est localisée à 98%, la machinerie 96%, l'imprimerie 86%, la bonneterie 91%, le métal primaire 77%, les aliments et boissons 65% et les textiles à environ 40%. (Sherbrooke inclut ici Rock Forest, Deauville, St-Elie d'Orford, Bromptonville, Fleurimont, Lennoxville et Ascot).

- Coaticook: l'industrie est axée sur les textiles (51% de l'emploi), le vêtement et le meuble, les 3 ensemble fournissant 80% de l'emploi. Le tiers (1/3) des emplois régionaux du meuble est situé dans cette ville.

- Magog: son économie repose nettement sur les textiles qui absorbent 71% de l'emploi manufacturier. Environ 43% de l'emploi total de cette industrie est concentré à Magog.

- Lac Mégantic: l'industrie du bois fournit 50% de l'emploi et le vêtement 25%. Le tiers (1/3) des emplois de l'industrie du bois est localisé dans cette ville.

- Asbestos: l'industrie des produits minéraux non-métalliques (produits d'amiante) domine de loin en absorbant 71% de l'emploi manufacturier.

- Richmond: l'industrie de cette ville est spécialisée dans la production du cuir (qui fournit 61% de l'emploi) et du vêtement. 70% des emplois de l'industrie du cuir sont concentrés à Richmond.

- Windsor et East Angus: ces deux villes dépendent en grande partie de l'industrie des pâtes et papiers qui fournit dans chacune d'elle 75% de l'emploi total.

Ainsi, l'industrie des principales villes de la région est fortement spécialisée dans un, deux ou trois groupes industriels, sauf Sherbrooke dont la structure est plus diversifiée. En outre, la plupart des groupes industriels sont concentrés dans une ou deux villes.

1.4 Conclusions

Nous avons décrit une partie de l'espace industriel du Québec et, par ce fait tracé une caricature de l'industrie québécoise qui se caractérise par une concentration de l'emploi dans des industries peu productives (textiles, vêtement) ou traditionnelles (pâtes et papiers) et un faible taux de croissance des nouvelles industries.

Dans le chapitre suivant nous tenterons de dégager des éléments d'une stratégie de développement industriel pour l'Estrie. Mais tout de suite vient une contrainte: il faut situer l'Estrie par rapport à l'ensemble du Québec. La stratégie industrielle régionale doit être intégrée à celle de tout le Québec.

Tableau 15: Emploi manufacturier par industrie selon les huit (8) principales villes de l'Estrie, 1970.

INDUSTRIES	SHERBROOKE (1)	COATICOOK	MAGOG	LAC MEGANTIC	ASBESTOS	RICHMOND	WINDSOR	EAST ANGUS
Aliments et bois.	1,631	29	392	84	64	10	6	11
Caoutchouc	484	-	-	-	-	-	-	-
Cuir	210	1	-	-	-	639	50	-
Textiles	2,143	449	2,128	-	-	51	-	-
Bonneterie	495	-	-	-	-	46	-	-
Vêtement	483	136	232	271	78	150	192	150
Bois	108	64	69	526	8	-	69	14
Meuble	106	115	1	31	29	-	-	-
Pâtes et papiers	423	-	-	-	-	-	986	746
Imprimerie	409	6	19	2	18	4	2	7
Métal primaire	307	-	90	-	-	-	-	-
Prod. métalliques	1,118	5	15	14	1	-	-	10
Machinerie	1,353	-	3	-	-	-	-	-
Mat. transport	59	-	3	-	-	3	-	-
App. électriques	25	-	-	-	-	-	-	-
Min. non-mét.	239	13	17	2	500	-	7	62
Pétroles et charbon	7	-	5	28	-	-	-	-
Produits chimiques	30	-	-	2	-	-	-	-
Diverses	492	55	15	93	3	130	-	1
TOTAL	10,136	873	2,989	1,053	701	1,033	1,312	1,001

(1) Sherbrooke inclut ici Rock Forest, Deauville, St-Elie d'Orford, Bromptonville, Fleurimont, Lennoxville, et Ascot.

Source: enquête spéciale (Alban D'Amours)

2- ELEMENTS D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Partant de cette évaluation globale de la structure industrielle de la région, il faut maintenant définir les objectifs à poursuivre dans les principaux secteurs industriels et les moyens d'action nécessaires pour les atteindre. Par exemple, quel objectif doit guider l'évolution des industries textiles au cours des prochaines années? En somme, il s'agit de proposer les éléments d'une stratégie de développement industriel. Mais avant de présenter cette stratégie, il importe de situer l'Estrie et plus particulièrement l'agglomération de Sherbrooke, comme lieu possible de croissance industrielle par rapport à Montréal et d'autres centres importants, tels Trois-Rivières, Québec et Hull.

Ce chapitre comporte de sérieuses contraintes dont nous sommes bien conscients, car il n'existe pas actuellement de plan global ou de stratégie nationale de développement industriel et d'aménagement du territoire. Il n'est pas facile alors de proposer des objectifs régionaux. Aussi, parlons-nous plutôt d'éléments d'une stratégie de développement. Il faudra continuer les études et les réflexions pour parvenir à une véritable stratégie.

Ce chapitre traitera de deux points spécifiques: d'abord Sherbrooke comme centre de développement industriel; ensuite, les objectifs et les moyens d'action.

2.1 Sherbrooke, centre de développement industriel

Prenons pour acquis au point de départ, que le Québec comme tel offre des possibilités intéressantes de développement industriel. La croissance passée constitue sans doute la meilleure démonstration.

Dans quelle mesure la région de l'Estrie peut-elle participer à la croissance générale du Québec? Quelle est la place de l'Estrie dans l'espace industriel québécois? Faut-il continuer au même rythme le processus de concentration industrielle et urbaine à Montréal?

Nous considérons l'agglomération de Sherbrooke comme un "lieu possible" de localisation dans l'ensemble de l'espace industriel du Québec. Quelle est la place de Sherbrooke dans cet espace? Cette question sera envisagée selon deux points de vue: celui des industriels ou de la rentabilité économique privée et celui de l'Etat. (1)

2.1.1 Le point de vue des industriels

On peut diviser l'espace industriel du Québec en cinq (5) grandes zones: Montréal (l'île de Montréal et l'île Jésus), la périphérie immédiate de Montréal (rayon de 35 milles environ), l'axe du St-Laurent (Montréal, Québec et aussi Sept-Iles), les centres à distance moyenne (35 à 50 milles:

---

(1) La fonction industrielle des autres centres urbains de la région sera analysée dans la dernière partie.

Granby, Drummondville, Sorel...) et les centres à distance longue (75 milles et plus: Sherbrooke, Trois-Rivières et Hull). Sherbrooke se caractérise donc par son éloignement relatif de Montréal et par sa localisation en dehors de l'axe du St-Laurent. Ce découpage fait ressortir un fait significatif: hors de Montréal et de sa périphérie immédiate, les centres industriels les plus importants sont à une distance longue (Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec et Hull) et non à une distance moyenne.

C'est devant cet espace que se trouve l'industriel. Alors, où sera-t-il porté à investir? Quelles sont les possibilités d'attraction des différentes zones?

Cette question de la localisation industrielle n'est pas facile. Nous n'avons pas l'intention de trancher le débat, mais simplement d'avancer quelques hypothèses. Pour illustrer notre point de vue, nous nous référons à une étude récente sur la localisation industrielle dans la région de Toronto (1). L'auteur a analysé l'évolution de l'industrialisation dans la région de Toronto (dans un rayon de 100 milles) et évalué l'importance des quatre principaux facteurs de localisation: les coûts de transport, les niveaux de salaires, les taxes et les prix des terrains.

---

(1) Gerald Hodge: "Theory and Reality of Industrial Location in the Toronto Region", Toronto, 1970.

En combinant ces divers facteurs, l'auteur observe d'abord, que la différence maximum entre le meilleur site de la région et le pire actuellement utilisé, est de seulement 13%. par rapport à l'ensemble des coûts de l'entreprise (1). Il remarque également que la localisation est optimale à une distance de 75 milles de Toronto et que, finalement, les entreprises sont très peu influencées par les facteurs de localisation mentionnés. L'auteur conclut que le choix des entreprises semble influencé plutôt par des facteurs extra-économiques. Ces facteurs ne sont pas faciles à définir. Ils font référence au climat général, aux services sociaux et récréatifs, au milieu social etc. On peut dire ainsi que la localisation est largement déterminée par les attraits psycho-sociologiques de deux (2) phénomènes spatiaux, les axes de communications et les centres industriels et urbains. On constate en pratique, dans la région de Toronto, que les industries se localisent d'abord dans la capitale ontarienne et aussi le long de deux (2) ou trois (3) axes majeurs qui coincident avec les grandes voies routières. Ces axes relient Toronto à des centres secondaires importants, capables d'engendrer des effets d'agglomération. Les villes doivent être suffisamment structurées pour soutenir une croissance industrielle à long terme.

---

(1) Hodge ibid., p. 28

De ces observations, l'auteur affirme: "Industrial development played in this kind of context is not even an art, it is a gamble". (1)

Ces diverses constatations éclairent le cas de Sherbrooke. En tant que lieu possible de localisation industrielle, Sherbrooke serait, en théorie, dans une position quasi optimale: à 80 milles de Montréal, c'est un centre industriel important relié à la métropole par une autoroute.

Des facteurs extra-économiques favorisent Sherbrooke: la présence de deux institutions supérieures (université et centre hospitalier) et la proximité d'une zone récréative et touristique de haute valeur.

Mais en pratique, c'est la zone de Montréal et de sa périphérie immédiate qui attire le plus les industries. Les autres zones semblent même en voie de stagnation. Mais pourquoi les industriels préfèrent-ils la métropole aux centres intermédiaires, même si les différences de coûts peuvent ne pas être significatives? Il faut croire, semble-t-il, que les investisseurs se sentent plus en sécurité (psychologique) dans un centre qui est perçu comme ayant le plus d'effets d'agglomération.

---

(1) Hodge Ibid., p. 29

Ainsi, peut-on faire l'hypothèse que, du point de vue de l'investisseur privé, la déconcentration industrielle de Montréal serait possible et réalisable dans des centres secondaires (situés à environ 75 milles de la grande ville), mais à la condition que ceux-ci produisent suffisamment d'effets d'agglomération et qu'ils soient situés le long des axes majeurs.

2.1.2 Le point de vue de l'Etat

L'Etat aborde la question de la localisation ou déconcentration industrielle dans une perspective plus globale, qui est celle de l'aménagement du territoire. L'Etat se réfère alors à trois (3) critères fondamentaux: la rentabilité économique privée, la qualité de la vie et l'utilisation du territoire.

Considérant ces trois (3) critères, il s'agit de définir ce que pourrait être le point de vue de l'Etat sur la concentration ou déconcentration de l'espace industriel et urbain de Montréal.

a) La rentabilité économique privée

Nous avons vu, d'après l'étude citée plus haut, que la déconcentration industrielle de Montréal serait possible dans des centres secondaires forts et bien structurés.

Il faudrait ajouter que la déconcentration de Montréal serait non seulement possible mais aussi souhaitable du strict point de vue économique. Par exemple, certaines entreprises préfèrent s'établir dans des centres secondaires dynamiques plutôt que dans une grande ville. Or, le réseau de centres secondaires au Québec est de loin plus faible qu'en Ontario. Aussi, le Québec augmenterait ses chances de concurrencer les sites industriels de la province voisine, en offrant quelques bons centres différenciés au lieu d'un seul.

b) La qualité de la vie

La concentration industrielle et urbaine produit des effets souvent néfastes sur la vie sociale en général (habitation, communications, relations sociales) et sur l'environnement (pollution et détérioration du paysage). Jusqu'où faut-il poursuivre le processus actuel de concentration? Quel est l'objectif? New-York, Los Angeles...? Notre hypothèse pour l'instant, c'est qu'il faut modifier le processus en cours, en cessant de vouloir transformer Montréal en New-York et d'y déménager toute la population du Québec. Il importe avant tout, d'assurer la qualité de la vie urbaine. Mais, il faudra aussi concilier cette recherche de la qualité avec une forme acceptable de progrès et de croissance.

c) L'utilisation du territoire

Le développement urbain de Montréal s'est fait à date de façon continue, du centre vers la périphérie et dans presque toutes les directions. Ce modèle d'urbanisation a fatalement réduit le domaine agricole immédiat et aussi certains espaces récréatifs. Les meilleures terres agricoles du Québec sont situées dans la plaine de Montréal. Nous n'avons pas en main toutes les données pertinentes sur les conséquences à long terme de l'urbanisation sur l'agriculture. La question est de savoir si Montréal doit continuer à se développer ainsi, compte tenu des potentiels agricoles des terres en périphérie et de la nécessité d'offrir des espaces récréatifs à la population urbaine. Nous retenons l'hypothèse que le tissu urbain montréalais doit faire des bonds importants, pour permettre le développement agricole et récréatif et aussi, valoriser la qualité de la vie urbaine en rapprochant l'homme de son milieu naturel.

Partant de cette évaluation selon les trois (3) critères, nous considérons que l'Etat devrait privilégier l'hypothèse de la déconcentration de l'espace industriel de Montréal. Tout en étant justifiée par des raisons économiques, une telle option permettrait d'améliorer sensiblement la qualité de la

vie et de favoriser une utilisation rationnelle du territoire. Cette évaluation apparaît sans doute approximative et pour cause, plusieurs études restent à faire. Aussi, proposons-nous des hypothèses, que des recherches ultérieures viendront préciser.

Mais de quelle déconcentration s'agit-il? Il s'agit essentiellement de répartir rationnellement les activités et la croissance industrielle, dans les cinq (5) grandes zones définies plus haut. Cette répartition ne peut se faire, par exemple, en déterminant arbitrairement le nombre d'implantation dans chaque zone et en instaurant une politique d'incitation financière et fiscale.

La déconcentration rationnelle suppose d'abord, une connaissance précise des principaux facteurs de localisation des divers secteurs industriels. Il serait possible ainsi, de définir les contraintes spatiales de chaque secteur et aussi, d'esquisser la structure industrielle possible de chacune des zones. La déconcentration implique également, l'identification des zones d'urbanisation (à divers degrés) en tenant compte des possibilités de développement industriel, de l'amélioration de la qualité de la vie et de l'exploitation des ressources agricoles et récréatives.

Cette conception de la déconcentration suppose, en somme, l'élaboration et l'application par l'Etat, d'un véritable plan d'aménagement du territoire couvrant les cinq (5) grandes zones. Le plan pourrait alors s'appuyer sur deux (2) politiques majeures: premièrement, le zonage du développement industriel (et urbain) et de l'exploitation des ressources agricoles et récréatives; deuxièmement, l'amélioration ou le développement des équipements et des infrastructures nécessaires (réseaux routiers, parcs industriels, grands services...).

Le Québec ne s'est pas encore doté d'un plan d'aménagement du territoire des cinq (5) zones. Certaines tentatives ont été faites mais elles étaient partielles et ne couvraient que la périphérie immédiate de Montréal. En ce qui concerne plus spécifiquement la localisation des activités industrielles, les gouvernements fédéral et provincial ont mis de l'avant des programmes de subventions aux entreprises dans le but d'accroître le développement industriel régional. Plusieurs critiques ont été formulées à l'égard de ces programmes. Quoiqu'il en soit, il faut reconnaître que le processus de concentration industrielle et urbaine s'accélère autour de Montréal et que d'autres moyens doivent être appliqués pour réaliser une véritable déconcentration.

Il nous apparaît donc urgent que le Québec se donne un plan d'aménagement du territoire des cinq (5) grandes zones industrielles et urbaines et que le rôle de Sherbrooke soit défini par rapport à Montréal et aux autres centres secondaires.

Mais notre hypothèse de la déconcentration ne semble pas partagée par certains spécialistes, comme par exemple le groupe Higgins, Martin et Raynauld (1). Ces auteurs résument ainsi leur option: "L'orientation majeure des politiques de développement régional du Québec consiste, à notre avis, à renforcer et à consolider l'espace économique de Montréal. Il faut maintenant examiner de quelle façon la structure interne de cet espace devrait être aménagée... cet aménagement vise à donner le plus de poids aux axes de la croissance induite par le pôle, puis à favoriser la concentration des activités périphériques dans les villes satellites. Cette stratégie est conforme à des modèles de déploiement assez répandus dans le monde, dont celui de l'espace de Toronto... Comme la distance "économique" (distance mesurée en temps de parcours) est une règle capitale pour la localisation des villes satellites et compte tenu du faible rayonnement de

---

(1) Higgins, Martin, Raynauld, "Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec",

Montréal dans le passé, nous croyons qu'il faut d'abord favoriser l'expansion des villes qui sont situées dans le rayon le plus court par rapport à l'Ile de Montréal, i.e. dans une première phase, les villes de Sorel, St-Hyacinthe, Granby, St-Jean, Valleyfield, St-Jérôme et Joliette. Nous proposons de faire en sorte que chacune de ces villes atteigne au moins 100,000 habitants d'ici une dizaine d'années... Dans une deuxième phase, nous imaginons que l'activité va s'éloigner progressivement le long des axes formés par les premières villes satellites. Si le pôle de Montréal acquiert une certaine force de propagation et de stimulation, il va "satelliser" d'autres villes sur le parcours comme St-Agathe et Drummondville. En attendant, ces villes non encore "satellisées" sont des villes relais selon la terminologie française, dont les meilleurs exemples, présentement, sont Trois-Rivières et Sherbrooke."(1)

Les auteurs proposent ainsi l'extension continue, dans toutes les directions, du tissu urbain montréalais. Les villes dont ils suggèrent l'expansion, sont en effet situées dans un rayon d'une quarantaine de milles de la métropole. En Ontario, les villes de Hamilton et de Oshawa par exemple, sont à 40 milles environ de Toronto. Et ces villes, finalement, font

---

(1) Ibid., pp. 140-142.

partie du "complexe urbain" de la capitale ontarienne. Par rapport aux principaux centres secondaires du Québec (Trois-Rivières, Sherbrooke, Québec et Hull), on peut dire que les auteurs optent nettement pour la concentration industrielle et urbaine dans Montréal et sa périphérie immédiate.

L'option de ces auteurs soulèvent un certain nombre de questions. Premièrement, leur position s'appuie sur une approche strictement économique. Ils ne semblent pas préoccupés ainsi du modèle de développement urbain que commanderaient une amélioration et une valorisation de la qualité de la vie. De même, ils ne tiennent pas compte des conséquences sur l'urbanisation de l'exploitation rationnelle des ressources agricoles et récréatives dans la périphérie de Montréal. En somme, ils négligent la perspective plus globale et plus réaliste qui est celle de l'aménagement du territoire.

Deuxièmement, les auteurs accordent beaucoup d'importance à la distance: "la distance économique est une règle capitale pour la localisation..."(1). Or, d'après l'étude à laquelle nous nous référions plus haut, sur la région de Toronto, les principaux facteurs influencent peu la localisation et que, le feraient-ils, c'est à 75 milles que les

---

(1) Ibid., p. 142.

conditions seraient optimales. La localisation dépendrait largement des effets d'agglomération que produit un centre industriel. Si ces observations se vérifient aussi dans la région de Montréal (et on aurait raison de le croire au premier abord), les conclusions du groupe Higgins, Martin et Raynauld posent un problème capital. En effet, les villes satellites qu'ils proposent ont une population relativement faible puisqu'aucune d'elles ne dépasse 45,000 et seulement deux (2) Sorel et Joliette ont enregistré un taux de croissance plus élevé que celui de la zone métropolitaine de Montréal, de 1961 à 1966. Elles ne semblent donc pas en mesure d'engendrer suffisamment d'effets d'agglomération pour devenir de véritables satellites. En outre, et c'est là un point capital, les principaux centres secondaires (Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Québec) dont la population est de 100,000 et plus sont situés à plus de 75 milles de Montréal.

Alors, pourquoi ne pas inclure ces centres parmi les villes satellites, d'autant plus qu'ils pourraient rendre plus facile l'amélioration de la qualité de la vie urbaine et une utilisation rationnelle du territoire? Elle n'implique pas nécessairement qu'il faille déconcentrer totalement dans les

centres secondaires. C'est le plan d'aménagement qui indiquera leur fonction exacte.

Il y a donc un dilemme: vaut-il mieux développer les villes satellites proposées par Higgins, Martin et Raynauld ou miser aussi sur les centres secondaires déjà bien structurés mais plus éloignés de la métropole? D'après les auteurs, les centres secondaires jouent un rôle important dans une deuxième phase, une fois que les villes satellites seront suffisamment organisées. Mais que deviennent les centres secondaires durant ce temps? Par contre, en développant ces centres dans une première phase, le Québec serait amené à suivre un nouveau modèle d'industrialisation et d'urbanisation assez différent de celui de l'Ontario. Voilà le dilemme.

A notre avis, les centres secondaires et particulièrement Sherbrooke, doivent être inclus parmi les villes satellites de Montréal, susceptibles de participer à la croissance industrielle du Québec. C'est l'hypothèse que nous avons retenue. Toutefois, faute d'un plan d'aménagement, il n'est pas possible de définir actuellement la fonction précise de Sherbrooke, Trois-Rivières ou Québec. Tout ce que nous pourrons dire, c'est qu'ils peuvent jouer un rôle important en tant que centre industriel, dans l'ensemble du réseau urbain québécois.

2.2 Objectifs et moyens d'action

Partant de l'hypothèse que Sherbrooke doit jouer un rôle important dans l'espace urbain québécois, il reste maintenant à définir les objectifs précis de développement industriel.

Durant les années soixante, la structure industrielle s'est légèrement transformée. Les vieilles industries (textiles et pâtes et papier surtout) ont perdu plusieurs emplois pendant que les "nouvelles" faisaient des gains (machinerie, produits métalliques et caoutchouc notamment). Au total, l'emploi manufacturier a augmenté de 7.1% de 1963 à 1970. On peut dire que la structure manufacturière est en voie de modernisation ou plus exactement, de reconversion.

Toutefois, les perspectives d'avenir des industries textiles et des pâtes et papier semblent vouloir confirmer la tendance actuelle vers la baisse. Dans ce contexte, il nous apparaît essentiel de poursuivre et même accélérer le processus de reconversion industrielle. En fait, ce devrait être l'orientation majeure du développement industriel.

Mais pour être réelle et efficace, la reconversion implique des interventions d'ordre structurel plutôt que conjoncturel. A date, la plupart des politiques mises de l'avant se situaient dans une perspective conjoncturelle. C'est le cas notamment des programmes de travaux d'hiver et d'initiatives locales. De telles mesures ne changent en rien la structure industrielle. Il est utile dans un contexte par-

ticulier d'agir sur la conjoncture, mais comme les problèmes sont avant tout d'ordre structurel, c'est sur ce plan que les principaux efforts devraient être fournis.

La reconversion industrielle devrait s'appuyer sur une double intervention:

- rationaliser l'évolution des industries en déclin, notamment, les textiles, le vêtement, les pâtes et papier et le bois;

- favoriser la croissance des nouvelles industries.

Le présent chapitre portera donc d'abord sur les industries en déclin et ensuite, sur les nouvelles industries.

2.2.1 Les industries en déclin

La reconversion industrielle n'implique pas seulement la croissance de secteurs dynamiques et nouveaux, mais aussi la rationalisation des industries en déclin. Le terme rationalisation signifie qu'il faut diminuer les coûts inutiles de production et maintenir seulement les industries qui s'avèrent rentables et compétitives à long terme. Il s'en suit fatalement une diminution du nombre d'emplois. Il convient d'observer toutefois que cet objectif de rationalisation ne peut être réalisé que sur une longue période, à cause des changements structurels (de l'industrie et du marché du travail) qu'il entraîne.

Le secteur des textiles est sans doute celui où la rationalisation s'impose avec le plus d'évidence. Nous croyons aussi que l'effort de reconversion devrait commencer par ce secteur. Nous avons considéré, l'industrie du vêtement dans la même perspective que celle des textiles. Cette industrie en effet, risque de décliner plus ou moins rapidement à moyen terme, dans l'Estrie.

Nous avons retenu les quatre principales industries en déclin: les textiles, le vêtement, les pâtes et papiers et le bois. Pour chacune, nous tenterons d'évaluer les contraintes actuelles et de proposer des solutions pour l'avenir.

L'industrie des textiles

L'analyse de l'industrie des textiles que nous présentons s'inspire de l'étude de M. Roma Dauphin réalisée dans le cadre du projet ESTRAE (1) et de la nouvelle politique fédérale. Notre démarche sera centrée sur les trois points suivants:

- d'abord, l'évolution et la localisation de l'industrie des textiles au Canada;
- ensuite, la politique actuelle du gouvernement fédéral concernant l'industrie des textiles;
- enfin, une politique plus rationnelle proposée par M. Dauphin.

Il convient de signaler au départ que l'étude porte sur l'ensemble du Canada pour la simple raison qu'il s'agit d'un secteur directement dépendant d'une politique fédérale.

---

(1) Roma Dauphin: "Les textiles canadiens: une politique plus rationnelle", C.R.A.R., Université de Sherbrooke, 1972.

L'évolution et la localisation

Rappelons l'importance des textiles (1) dans l'industrie manufacturière: 12.1% de la main-d'oeuvre au Canada 24% au Québec et 38% dans l'Estrie. Le tableau 16 montre l'évolution de l'emploi de 1951 à 1970. Le phénomène le plus frappant de cette période est sans doute la baisse soudaine et massive de l'emploi de 1966 à 1970. D'après M. Dauphin, cette diminution s'explique par quatre (4) facteurs: la forte mécanisation, la concurrence étrangère, la baisse de la demande domestique de textiles et de vêtements et le remplacement partiel des fibres textiles par des fibres synthétiques. Selon l'auteur, c'est avant tout la mécanisation qui est responsable de cette perte d'emploi.

Mais les points de vue sont partagés sur ce sujet. En effet, certains prétendent que l'industrie des textiles n'est pas assez protégée contre la concurrence étrangère et qu'il faudrait en conséquence accroître les barrières tarifaires. On verra que cette position comporte des limites sérieuses.

Le tableau 18 montre que l'industrie des textiles jusqu'aux années 60 se localisait principalement au Québec, mais que depuis 1960 elle tend à se déplacer vers l'Ontario. Et dans la région de l'Estrie ce comportement est analogue à celui du Québec. Les pertes d'emplois ont été assez élevées de 1961 à 1967 dans deux secteurs textiles de l'Estrie: le filage et tissage de coton et les synthétiques, le premier employant en 1970, 2,879 travailleurs et le second 1,064. Dans le filage et tissage de coton, il y a eu une baisse de 20% de

---

(1) ici, les textiles comprennent aussi la bonneterie et le vêtement.

Tableau 16: Emplois au Canada, activité totale 1951-1970

Secteur	1951	1961	1966	1970	Taux de variation 1961-66	Taux de variation 1951-70
Vêtement	96,595	93,306	99,708	97,495	6.8%	0.9%
Bonneterie	23,950	22,691	23,609	23,644(e)	4.0%	- 1.2%
Textile primaire	81,422	64,969	77,248	70,947(e)	18.8%	-12.8%
TOTAL	201,967	180,966	200,565	192,086(e)	10.8%	- 4.8%
Secteur manufacturier	1,091,705	1,184,211	1,506,403	1,491,084	27.2%	36.5%

(e) estimé

Source: Bureau Fédéral de la Statistique, Employment - Average Wages and Salaries, 72-002 et Recensement Annuel 1951 et 1961.

Tableau 17: Pourcentage de la main-d'oeuvre manufacturière dans le textile 1965-1966

	Vêtement	Bonneterie	Textile	Total
Canada	6.0	1.4	4.6	12.1
Québec	12.0	3.0	9.0	24.0
Cantons de l'Est	9.0	3.0	26.0	38.0

Source: Compilation d'après le tableau I et Bureau Fédéral de la Statisitique, Industrie Manufacturière au Canada, Sommaire 1967, # 31-203.
Scott, Répertoire industriel du Québec.

Tableau 18: Evolution du nombre de travailleurs des textiles, au Québec et de leur proportion par rapport au nombre total de travailleurs de cette industrie au Canada (1870-1968).

Année	Filés et tissus de coton		Filés et tissus de laine		Textiles synthétiques	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1870	123	16.51	556	12.48	-	-
1880	1,500	29.30	1,226	17.82	-	-
1890	3,792	44.60	1,410	19.70	-	-
1900	6,616	55.67	1,885	27.74	-	-
1910	8,173	62.94	930	15.91	-	-
1920	11,327	63.62	-	-	-	-
1930	11,195	65.85	669	16.12	-	-
1940	15,876	67.22	2,204	26.13	5,676	66.68
1950	17,847	68.02	3,070	32.63	13,027	72.55
1960	12,155	70.77	3,189	52.78	9,779	65.49
1968	9,790	67.80	4,128	55.00	10,768	54.45

Source: Bureau Fédéral de la Statistique: Les Industries Textiles du Canada, publié par ordre de C.D. Howe, M. P., Ministère du Commerce, 1945, page 35.

Employment and Average Workly Wages and Salaries, 1958, 1960 et 1968.

Tableau 19: Effet des conditions régionales sur le nombre d'emplois, 1961-67, Estrie, Québec, Canada.

TEXTILES, BONNETERIE ET VETEMENT	REGIONS DU CANADA							REGIONS ADMINISTRATIVES DU QUEBEC						CANTONS DE L'EST						
	SIC CODE	COL.-BRIT.	PRAIRIES	ONTARIO	QUEBEC	MARITIMES	RESIDU	QUEBEC	TROIS-RIVIERES	CANTONS DE L'EST	MONTREAL	RESTE	TOTAL	COMPTON	FRONTENAC	RICHMOND	SHERBROOKE	STANSTEAD	WOLFE	TOTAL
Filés et tissus de coton	183	0	0	458	-720	-4	- 266	-193	218	-548	-197	0	-720				-212	-336		-548
Filature de laine	193	0	0	- 45	56	1	12	29	0	0	27	0	56							
Fabriques de tissus de laine	197	13	0	28	495	63	599	- 79	225	32	317	0	495	33	C		- 50	49		32
Industrie du textile synthétique	201	0	- 66	411	-692	0	- 347	- 92	-642	- 88	130	0	-692			-45	C	- 43		- 88
Préparation des fibres	211	0	0	- 143	- 6	0	- 149	0	0	0	- 6	0	- 6							
Fabrication du fil	212	0	0	- 19	88	0	69	0	0	16	72	0	88				16			16
Cordes et ficelles	213	0	1	37	0	0	38	0	0	0	0	0	0				N	N		
Tissus étroits	214	0	0	- 16	5	0	- 11	34	- 31	5	7	0	5					- 5		- 5
Feutre pressé et feutre aéré	215	7	0	- 21	34	0	20	0	0	0	34	0	34							
Tapis et carpettes	216	0	- 64	-1088	-429	0	-1581	0	0	0	-429	0	-429							
Teinture et apprêt des textiles	218	0	0	18	40	0	58	0	-152	0	192	0	40				N			
Linoléum et tissus enduits	219	0	0	60	34	0	94	0	0	4	30	0	34				4			4
Grosse toile	221	- 8	52	48	- 71	0	21	- 3	0	3	- 5	66	- 71				3			3
Sacs de coton et de jute	223	- 1	4	2	56	0	57	- 4	0	0	63	3	56							
Textiles divers	229	-30	- 37	447	-1920	0	-1540	0	5	- 28	-1897	0	-1920				N	- 28		- 28
TOTAL Textile primaire		-19	-110	173	-3030	60	-2926	-308	-377	-614	-1662	69	-3030	33	C	-43	-239	-363		-614
Bas et chaussettes	231	0	24	284	29	3	340	-163	-136	- 22	173	177	29			- 9	- 13	C		- 22
Tricots autres que (-)	239	-23	48	-1066	1488	19	486	415	59	- 95	1109	0	1488				C	- 95		- 95
TOTAL Bonneterie		-23	72	- 782	1517	22	806	252	- 77	-117	1282	177	1517			- 9	- 13	- 95		-117
Vêtements d'hommes	243	285	343	- 538	- 350	- 5	- 265	97	33	- 26	- 452	- 2	- 350		229	- 4	- 59	-154	-38	- 26
Vêtements de femmes	244	154	232	77	- 798	- 1	- 336	151	- 82	- 41	- 826	0	- 798	N	-19	N	C	N	-22	- 41
Vêtements d'enfants	245	0	5	- 288	- 506	0	- 789	- 75	0	0	- 431	0	- 506						C	
Articles en fourrure	246	- 8	-136	53	122	6	37	- 30	0	- 3	155	0	122				- 3			- 3
Chapeaux et casquettes	247	18	- 8	172	- 9	-26	147	0	0	0	- 9		- 9							
Corsets et soutien-gorge	248	0	0	- 115	- 212	0	- 327	- 113	0	- 86	- 13	0	- 212		N		N	- 86		- 86
Autres	249	0	- 17	99	- 165	1	- 82	0	0	- 48	- 117	0	- 165	18			-107	41		- 48
TOTAL Vêtements		449	419	- 540	-1918	-25	-1615	30	- 49	-204	-1693	- 2	-1918	18	210	- 4	-169	-199	-60	-204

C: confidentiel N: non disponible

l'emploi au Canada de 1961 à 1967. Au Québec, les pertes d'emplois dues aux conditions régionales s'élèvent à 720 et, fait remarquable, à 548 dans l'Estrie. Par contre, les textiles synthétiques ont connu une croissance de 36.5% de l'emploi au Canada, durant la même période. Mais le Québec perdait 692 emplois à cause de mauvaises conditions régionales et l'Estrie 88. Le tableau 19 fournit également les données par comté. Pendant ce temps, l'Ontario fait des gains importants dans les mêmes secteurs: 458 dans le filage et tissage de coton et 411 dans les textiles synthétiques.

Tableau 20: Variations de l'emploi au Québec due aux conditions régionales

Secteurs	Période 1949-1959	Période 1961-1965
Textile primaire	+ 227	- 1,425
Bonneterie	+4,382	+ 1,073
Vêtement		- 1,193

Source: Higgins, B., Martin, F., Raynauld, A.

Les Orientations du Développement Economique Régional dans la Province de Québec, Ministère de l'Expansion Régionale, p. 88.

Ainsi, peut-on dire avec Higgins, Martin et Raynauld que non seulement le Québec et aussi l'Estrie n'ont pas les bonnes industries, mais ils ne peuvent même plus maintenir la position concurrentielle de celles qu'ils possèdent (1). Plus encore, d'après M. Dauphin, presque la totalité de l'industrie québécoise des textiles disparaîtrait si les barrières tarifaires entre les U. S. A. et le Canada étaient éliminées. Vue l'importance de l'industrie des textiles au Québec, il ressort nettement selon l'auteur, que le prolongement de la politique actuelle ne peut qu'aggraver les problèmes économiques.

La politique actuelle

Devant cette situation, le gouvernement canadien a adopté une politique protectionniste visant à limiter l'entrée des produits étrangers au pays. Cette politique a été précisée l'an dernier par le bill C-215, en vertu duquel le gouvernement a créé une Commission des textiles et du vêtement. Celle-ci est chargée de faire enquête après avoir reçu une plainte d'un producteur canadien à l'effet que l'importation d'articles de textile ou d'habillement porte ou menace de porter un préjudice sérieux à sa production (article 8). Pour juger s'il y a préjudice, la Commission doit tenir compte de cinq (5) critères (article 18):

- des considérations pertinentes relatives à la région, à la main-d'oeuvre, etc.;

---

(1) Higgins, Martin, Raynauld, Ibid., p. 65.

- des accords internationaux en vigueur;

- de l'effet probable, sur diverses catégories de consommateurs, de toutes mesures spéciales de protection proposées;

- du principe selon lequel des mesures de protection spéciale ne doivent pas être mises en oeuvre aux fins d'encourager le maintien de branches de la production dont on ne peut espérer qu'elles arriveront à concurrencer les produits étrangers sur le marché canadien, si la seule protection qui doit être accordée est celle qui l'est à un moment quelconque, par les tarifs des droits de douane;

- des conditions prédominantes quant aux articles de textiles et d'habillement.

En somme, la politique canadienne pourrait se résumer ainsi: rendre l'industrie plus compétitive, mais sans accroître démesurément la protection et en tenant compte de l'importance de l'emploi dans certaines régions. L'objectif central est donc d'accroître la capacité concurrentielle des entreprises.

L'application de cette politique comporte deux contraintes majeures. Premièrement, les accords internationaux tendent de plus en plus à diminuer les tarifs douaniers et les mesures restrictives. En outre, en voulant accroître ses exportations, le Canada doit en contre-partie ouvrir ses portes aux importations. Ainsi, si la protection diminue, l'emploi continuera fatalement à baisser. Et c'est là la deuxième contrainte. Il faudrait donc que la conjoncture intérieure et internationale soit très favorable pour permettre à la fois un

abaissement des tarifs et le transfert dans d'autres secteurs des travailleurs mis à pied.

Or, d'après M. Dauphin, l'hypothèse d'une telle conjoncture apparaît irréaliste. En outre, et c'est un point capital, le régime de protection de l'industrie des textiles coûte très cher aux Canadiens. Il propose donc d'envisager une nouvelle politique qui s'appuie essentiellement sur cette constatation: l'industrie canadienne des textiles coûte trop cher et elle n'est pas compétitive actuellement et elle ne pourra le devenir même à long terme. C'est donc à son avis, une industrie dont il faut se départir graduellement en planifiant son déclin.

Perspectives et hypothèses: une politique plus rationnelle

L'argumentation de M. Dauphin repose avant tout sur l'évaluation du coût actuel de la protection. Il observe avec étonnement, que le régime de protection coûte environ $525 millions aux consommateurs (1). Il y a à peu près 45,000 travailleurs des textiles au Canada. Il en coûte donc $11,777. par emploi pour préférer les textiles canadiens à ceux provenant de la Chine ou du Japon. Il faut se rappeler que l'industrie des textiles est une des plus protégée au Canada.

---

(1) Depuis que l'auteur a évalué ce montant, il a eu accès à de nouvelles données, confidentielles, sur le niveau des tarifs canadiens. Ces nouvelles données impliquent une réduction du coût de la protection. Le lecteur voudra bien alors ne pas tenir compte des montants absolus mentionnés et ne considérer que la remise en question de la politique canadienne des textiles que le raisonnement, toujours valable, de M. Dauphin comporte.

Mais il convient de se demander où vont ces $525 millions? La moitié environ, soit $255 millions retournent aux entreprises (en salaires et profits), $45 millions au gouvernement fédéral sous forme de revenus douaniers et $90 millions aux maisons d'importation, dû aux contingentements. Les $135 millions qui restent ne vont à personne: ils constituent une perte provenant de la hausse du coût marginal de production et d'une baisse inutile de la consommation. En additionnant les $90 millions à ces $135, on constate que le régime de protection produit une perte nette de $225 millions. C'est presqu'un quart de milliard annuellement qui est, à toutes fins pratiques, perdu. (tableau 21)

Selon M. Dauphin, la politique actuelle semble donc comporter plusieurs aspects irrationnels. Il faut penser que la raison majeure qui la justifie est le maintien des 45,000 emplois. Et pourtant, s'il ne s'agissait que d'assurer un salaire aux travailleurs, ceux-ci pourraient recevoir $5,000. par année, soit une hausse de $200. par rapport à leur traitement actuel, en utilisant seulement la perte nette de $225 millions. En fait, la politique actuelle repose sur le principe qu'il faut non seulement fournir un salaire aux individus, mais aussi du travail. Mais faut-il pour autant accepter de maintenir cette industrie à des coûts aussi élevés?

M. Dauphin est d'avis qu'en remplaçant les mesures actuelles de protection par des subventions directes à la production, les Canadiens épargneraient environ $155 millions par année. Le montant des subventions s'élèverait à $325 millions, par année, auquel il faut

ajouter $45 millions de revenus douaniers que le gouvernement fédéral perdrait, ce qui fait $370 millions ($525 - $370 = $155 millions). Ce montant devrait être payé par les contribuables: il représente 7% de l'impôt sur le revenu de 1967.

D'après l'auteur, une politique de subvention aurait plusieurs avantages:

- diminution substantielle du coût de l'aide qui se traduirait finalement par une réduction des prix à la consommation;

- maintenir l'emploi en période de chômage sans être contraint par la politique commerciale; bien plus, il serait possible selon M. Dauphin d'accroître les importations puisque le marché serait libre;

- meilleur équilibre entre la mécanisation, l'emploi et les salaires. Cet équilibre serait déterminé par la subvention et les conventions collectives;

- redistribution des revenus à l'avantage du Québec. Cette province obtient un gain net de $55 millions du régime actuel. Les subventions porteraient les bénéfices à $115 millions par année;

- à long terme, la politique de subvention permettra de "planifier" plus facilement le déclin de l'industrie des textiles au Canada.

Cette politique doit s'inscrire dans un processus à long terme, dont l'objectif ultime est de conserver uniquement les productions compétitives dans un contexte de libre échange. Le tableau 21 présente trois solutions intermédiaires entre la politique actuelle et celle du libre échange sans subvention. Il montre comment le régime de subventions permettrait une évolution souple et planifiée de l'industrie des textiles. En supposant le libre échange, l'auteur évalue à environ 8,000 (sur 45,000) le nombre d'emplois que permettrait une industrie compétitive. Ces quelques chiffres illustrent bien la complexité de la situation présente.

Une telle politique, selon l'auteur, pourrait devenir un instrument important pour faciliter et accélérer le processus de reconversion industrielle surtout au Québec. Le régime de subvention permettrait à l'Etat de créer de nouveaux emplois dans d'autres secteurs plus dynamiques sans augmenter le coût réel de l'industrie des textiles qui est supporté par les Canadiens. Le processus de reconversion pourrait s'échelonner sur une période de 10 à 15 ans par exemple. Le gouvernement fédéral investirait une partie du coût actuel pour le développement de nouveaux secteurs qui moderniseraient notre vieille structure manufacturière. Ces investissements pourraient aussi favoriser le redressement de certaines régions du Québec comme celle de l'Estrie, dont l'économie dépend fortement des textiles. C'est le sens de l'option (4) (cf. tableau 21), où une partie ou la totalité des subventions aux individus lésés devrait prendre la forme d'investissements orientés vers la reconversion industrielle.

Mais une politique de reconversion suppose une stratégie de développement industriel aux paliers canadien et québécois notamment. Elle implique aussi la planification de l'aménagement du territoire. Même si ces "instruments" de reconversion ne sont pas encore au point, certains indices laissent croire qu'ils pourraient bientôt être considérés sérieusement par les gouvernements. Quoiqu'il en soit, il faut reconnaître que l'absence de ces moyens constitue une contrainte majeure au processus de reconversion.

Voilà les grandes lignes de la proposition de M. Dauphin. Au cours de son étude, l'auteur a consulté à plusieurs reprises les milieux d'affaires et les ministères impliqués. Ces rencontres ont permis de constater l'écart qui sépare la politique actuelle et celle de M. Dauphin. En fait, les recommandations de M. Dauphin supposent des changements considérables qui ne peuvent être envisagés qu'à long terme. En outre, la politique de M. Dauphin, telle que formulée actuellement, suscite des interrogations auxquelles elle ne répond pas.

Il va sans dire que les entreprises et les gouvernements ne partagent pas la thèse de M. Dauphin. A leur avis, le régime de protection représente la meilleure voie pour rendre l'industrie plus compétitive, sans augmenter démesurément la protection et sans trop abaisser le niveau de l'emploi, surtout dans certaines régions.

Quoiqu'il en soit, le débat reste ouvert. Souhaitons que les efforts de réflexion se poursuivent et favorisent une discussion constructive non seulement sur l'industrie des textiles mais aussi sur la reconversion industrielle.

Tableau 21: Comparaison entre les coûts et les bénéfices du régime actuel de protection et de divers régimes de libre échange

Coûts et bénéfices	Régime actuel de protection (tarifs et contingentements)	Régime de libre échange			
		avec subvention à la production (z)		avec subvention aux individus lésés (sous forme d'investissement	sans aucune subvention
		hypothèse I	hypothèse II		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Valeur des expéditions *	825	825	745	300	300
Valeur ajoutée aux					
- prix domestiques *	345	385	345	60	60
- prix internationaux *	100	112	100	60	60
Nombre d'emplois	45,000	50,000	45,000	8,000	8,000
Subventions camouflées ou visibles *	325	325	245	0	0
Matières premières *	480	440	400	240	240
Productivité des travailleurs	$ 2,200.	$ 2,200.	$ 2,200.	$ 7,500.	$ 7,500.
Salaire annuel par employé	$ 4,800.	$ 4,800.	$ 4,800.	$ 4,800.	$ 4,800.
Fonds publics par emplois soutenus	$14,300.	$ 7,900.	$ 6,600.	0	0
*: millions de dollars					
Gains et pertes des quatre (4) premières options, par rapport à la situation de libre échange complet (5) (en $millions)					
Perte des consommateurs	525	0	0	0	0
Perte des contribuables	0	325	245	350(150)	0
Revenu du gouvernement	45	0	0	0	0
Travailleurs et capitalistes					
- gain brut	325	350	325	350(150)	0
- gain net	255	280	255	350(150)	0
Gain des maisons d'importations	90	0	0	0	0
Perte globale de bien-être au Canada	135	72	70	0	0
Perte possible de bien-être au Canada	220	72	70	0	0

(z) Dans l'hypothèse I, une subvention égale à la subvention dissimulée actuelle est donnée aux producteurs ce qui permet une hausse de la production et de l'emploi. Dans l'hypothèse II la subvention est calculée de façon à maintenir à son niveau actuel la production et l'emploi.

L'industrie du vêtement

L'application de la politique proposée par M. Dauphin aurait des conséquences évidentes sur l'industrie du vêtement. Ce chapitre s'inspire directement de l'étude déjà citée de M. Dauphin.

1- Importance de l'industrie

L'industrie canadienne du vêtement est concentrée à 63% au Québec (1968) et cette tendance s'accentue avec les années (60.8% en 1963). Elle occupe 12% de la main-d'oeuvre manufacturière du Québec et 11.2% de celle de l'Estrie. Elle joue un rôle important dans les comtés de Wolfe et de Frontenac où elle fournit 41% et 30% respectivement de la main-d'oeuvre manufacturière de 1970. Dans le comté de Sherbrooke, cette industrie n'occupe que 4.5% de l'emploi manufacturier.

L'emploi canadien est resté pratiquement stable de 1951 à 70: il n'a augmenté que de .9%. Cette stabilité s'accompagne d'une occupation massive du marché canadien du vêtement par les producteurs canadiens (90.2% en 1970 pour le secteur vêtement et bonneterie). Toutefois dans l'Estrie, l'emploi a augmenté de 31.5% de 1963 à 1970, passant de 1,951 à 2,566.

2- Localisation à l'intérieur du Québec

La production du vêtement au Québec est largement concentrée à Montréal (83.3% de l'emploi en 1964). A ce sujet, M. Roma Dauphin présente une

explication intéressante: "La fabrication du vêtement de toilette pour hommes, femmes et enfants est sujette à la mode et les producteurs doivent alors se situer au coeur d'un réseau d'information pour être en mesure d'en capter les modifications et de s'y adapter rapidement. Les producteurs de vêtements standards toutefois se retrouvent en grande partie dans les centres secondaires...à cause semble-t-il de la présence d'une main-d'oeuvre féminine moins dispendieuse et des subventions accordées par le gouvernement fédéral dans le cadre de la loi sur "les régions désignées", plus substantielles dans les villes secondaires du Québec qu'à Montréal". (1) L'Estrie de son côté produit essentiellement des vêtements standards.

3- Perspectives et hypothèses

L'élimination de la protection dans l'industrie des textiles aurait nécessairement des effets sur celui du vêtement. La conséquence immédiate serait la réduction du coût des matières premières, qui entraînerait une baisse équivalente des tarifs sur le vêtement, aussi une diminution des prix, et finalement une hausse de la consommation. La production canadienne pourrait absorber une partie de cette augmentation, mais seulement dans le vêtement relié à la mode. En effet, les pays sous-développés sont compétitifs surtout dans les vêtements standards.

On peut dire ainsi, qu'une légère baisse des tarifs ou une faible hausse des salaires amènerait une disparition plus ou moins rapide de ce type de production au Canada. Or, chacune de ces éventualités est prévisible.

---

(1) Roma Dauphin, op. cit. p. 80

La baisse des tarifs semble possible car elle toucherait très peu les vêtements reliés à la mode; la hausse des salaires est aussi prévisible à cause de leur niveau excessivement bas présentement. Mais dans l'Estrie, l'abondance d'une main-d'oeuvre à bon marché a permis une croissance relativement élevée de l'emploi au cours des dernières années.

L'évolution de la production canadienne du vêtement dépend donc d'une part, de la politique tarifaire et aussi, pour une large part, du phénomène de la mode. Dans cette optique, la transformation de cette industrie est reliée directement à l'adoption d'une nouvelle politique des textiles basée sur le libre échange.

L'industrie des pâtes et papiers

Principales caractéristiques

Il y a trois (3) usines de pâtes et papiers dans l'Estrie: Kruger à Bromptonville et Domtar à East Angus et Windsor. En 1970, ces usines fournissaient 6.2% des emplois et 6.9% de la valeur des expéditions de l'ensemble du Québec. Toutefois, de 1960 à 1970, la valeur des expéditions s'est accrue de 5.0% par année dans l'Estrie et de 6.4% au Québec. De même, pendant que l'emploi diminuait de 3.1% annuellement dans l'Estrie, entre 1960 et 1970, il augmentait de 1.2% au Québec. En revanche, durant la même période, le salaire moyen a été haussé de 9.5% dans l'Estrie et de 6.8% au Québec. Ainsi, de 1960 à 1970, l'importance des usines de l'Estrie a nettement diminué par rapport à celles du Québec (cf. tableau 22).

En 1970, l'Estrie produisait 51% de pâtes et 49% de papiers. Les proportions étaient semblables au Québec. De 1960 à 1970, l'accroissement de la production de pâtes, de cartons et des autres papiers a été plus élevé au Québec que dans l'Estrie. Il n'y a finalement que le papier journal dont l'augmentation a été plus grande dans l'Estrie qu'au Québec (34% par rapport à 30%).

La production régionale est exportée à 94% en Amérique du Nord, dont 50% aux Etats-Unis, 26% au Québec et 18% dans le reste du Canada. Les usines de l'Estrie sont moins orientées vers le marché américain que celles du Québec.

Tableau 22: Principales caractéristiques de l'industrie des pâtes et papiers, Estrie, 1970

Principales caractéristiques	1970 (Estrie)	1970 (Québec)	Estrie/Québec %	Taux de croissance annuel moyen (Estrie) 1960 - 1970 (%)	Taux de croissance annuel moyen (Québec) 1960 - 1970 (%)
N. d'établissements	3	53	5.3	5.0	0.4
N. d'emplois	1,859	29,744	6.2	-3.1	1.2
Salaires versés	$15,999,689.	$251,925,899.	6.3	3.5	8.8
Production pâte	348,280 tonnes	6,520,475 tonnes	5.3	3.6	3.9
Production papier	332,611 tonnes	5,801,723 tonnes	5.7	3.5	4.8
Valeur des expéditions	$66,657,900.	$965,463,565.	6.9	5.0	6.4
Salaires moyens	$8,607.	$8,470.	101.6	9.5	6.8

Source: B.S.Q. Compilation spéciale du M.T.F.

qui exportent 70% de leur production aux Etats-Unis et seulement 6.8% au Québec et 4.8% dans les autres provinces. L'Estrie exporte aux Etats-Unis surtout le papier journal et aussi la pâte sulphate et les autres papiers.

Tableau 23: Destination des expéditions de pâtes et papiers fabriqués dans l'Estrie et au Québec, 1970.

Destination	Estrie	Québec
Québec	26	6.8
Reste du Canada	18	4.6
Etats-Unis	50	70
Autres	6	18.6
TOTAL	100%	100%

Possibilités de croissance

On parle beaucoup depuis quelques années, des difficultés que connaît l'industrie des pâtes et papiers, tant au Québec qu'au Canada. La capacité concurrentielle de cette industrie a sensiblement diminué, particulièrement au Québec. Par exemple, de 1960 à 1970, la production de papier journal a augmenté de 28% au Québec, 28% dans les autres provinces, 62% aux Etats-Unis et 80% dans les pays scandinaves. Le Québec exporte 70% de sa production aux Etats-Unis mais sa part du marché américain de papier journal est passée de 37% en 1955 à 29% en 1970.

Cette situation défavorable a provoqué une baisse de l'emploi et des profits. Dans l'Estrie, l'emploi a fortement diminué par rapport au Québec.

Les causes de ce déclin ont été analysées par l'Etat, les syndicats et les entreprises. Notre but n'est pas d'approfondir l'expertise globale mais d'examiner les contraintes particulières à l'Estrie et de dégager les perspectives d'avenir. En plus des causes dites conjoncturelles (fléchissement de la demande américaine et dollar flottant), ces études faites à date identifient quatre (4) facteurs qui expliquent la perte de capacité concurrentielle: le coût de la matière première, de la transformation, du transport des produits finis et le prix de vente. (1)

- La matière ligneuse par tonne de papier journal fabriqué coûte $42. au Québec, $31. aux Etats-Unis et $29.00 en Colombie Britannique. Le coût de la matière ligneuse représente 30% de l'ensemble des frais de fabrication d'une tonne de papier journal. Cette différence assez considérable des coûts est due, d'une part, à la faible densité des bois résineux (densité de 20% à 30% moins élevée que dans le sud-est des Etats-Unis) et, d'autre part, à un rendement à l'acre plus bas que dans le sud-est américain.

- Les usines québécoises transforment à un meilleur coût que les entreprises du sud-est américain. Mais il semble bien que l'in-

---

(1) Nous nous référons particulièrement à l'exposé sur la politique forestière du ministère des Terres et Forêts.

dustrie du papier journal, pour une, pourra difficilement abaisser ses coûts d'usinage et conserver longtemps le mince avantage détenu dans ce domaine.

- Les producteurs québécois paient en général plus cher la tonne par mille pour transporter leurs produits sur les marchés des Etats-Unis, que leurs concurrents américains.

- La part du marché américain détenue par le Québec diminuant, il devient plus difficile d'influencer les prix de vente. La marge de profit tend ainsi à baisser.

Parmi ces quatre (4) facteurs, le premier semble dominer particulièrement. Les différences de coûts de la matière ligneuse sont en effet élevées.

Quelle est l'importance de ces facteurs dans l'Estrie? Nous ne pouvons malheureusement les évaluer tous avec précision, mais il est possible néanmoins d'indiquer le poids de certaines contraintes.

Les usines de l'Estrie utilisent actuellement 78% d'essences résineuses et 22% d'essences feuillues. Or, elles s'approvisionnent à 51% seulement dans l'Estrie, le reste du bois provenant du Nord-Ouest et de la rive-sud (jusqu'à Bellechasse, vers l'est). En outre, l'utilisation totale des résineux dans la région dépasse d'environ 80% la possibilité annuelle de coupe. Il convient d'ajouter que la forêt de l'Estrie, contrairement à celle du Québec, abonde en

essences feuillues: leur possibilité de coupe représente 75% de la possibilité totale. Ainsi, la pénurie de bois à proximité des usines et le manque d'essences résineuses augmentent sans doute le coût de la matière ligneuse. La situation de l'Estrie apparaît à prime abord, pour le moins, difficile.

Toutefois, les usines d'East Angus et de Windsor ont commencé depuis quelques années à tirer profit des essences feuillues en orientant leur production vers les papiers fins et le carton. L'utilisation des bois feuillus comporte des avantages: d'une part, les essences du Québec ont une densité de 66% supérieure à celle observée sur la côte du Pacifique et, d'autre part, plusieurs d'entre elles sont propres au Québec (merisier, le tremble, l'érable...). Même si le rendement à l'acre est plus élevé ailleurs, la densité confère dans l'ensemble un avantage significatif. Les bois feuillus peuvent être utilisés pour fabriquer de la pâte Kraft pour papiers fins, du carton à onduler selon le procédé NSSC et les panneaux de fibre.

Or, selon la compagnie Standard and Poors, le taux de croissance annuelle de l'industrie des papiers fins sera de 7% aux Etats-Unis au cours des prochaines années. L'industrie canadienne de la pâte Kraft de feuillus devrait croître à moyen terme, à un rythme de 8% à 10%. Quant aux papiers fins, on estime que l'augmentation annuelle à long terme sera d'environ 7%. Les prévisions sur le papier d'emballage (produit à East Angus) sont toutefois moins intéressantes: la croissance annuelle serait de 3.5% au Canada et de 2.4% au Québec. Nous n'avons aucune donnée sur l'industrie du carton. Il semble toutefois que les perspectives soient intéressantes à long terme.

Ces indications confirment les prévisions du ministère des Terres et Forêts sur la demande de bois feuillus. "Au rythme où évolue la demande des bois à pâte feuillus au Québec, la moitié des accroissements annuels de consommation de bois à pâte sera constituée de bois feuillus vers 1978". (1) La consommation de bois à pâte feuillus devrait augmenter de 8.5% par année, de 1969 à 1985. Et la demande serait plus forte entre 1969 et 1976. Or, l'Estrie fournit environ 12% de la possibilité de coupe des essences feuillues de tout le Québec.

En ce qui concerne maintenant les coûts de tranformation, il est difficile faute d'information, d'en faire une évaluation comparative. Nous pouvons mentionner toutefois que les machines à papier sont anciennes. Sur les dix (10) machines en opération, quatre (4) ont été installées au cours des vingt dernières années et la plus récente date de 1956. Les autres fonctionnent depuis plus de 30 ans et deux (2) d'entre elles ont été mises en opération depuis plus de 65 ans. La largeur des machines varie de 95 à 192 pouces, alors que les dernières machines installées au Québec atteignent près de 400 pouces. La différence est donc considérable. Par contre, le procédé au sulphate utilisé dans les deux (2) usines de Domtar représente un avantage certain sur le procédé au bisulfite plus couramment employé au Québec.

En ce qui a trait aux coûts de transport des produits finis vers les marchés américains, l'Estrie apparaît moins gravement touchée car elle expédie 50% de sa production aux Etats-Unis par rapport à 70% pour le Québec.

---

(1) M.T.F.: Exposé sur la politique forestière.

Voilà en résumé les principales contraintes que rencontre l'industrie des pâtes et papiers de l'Estrie. Les perspectives qui se dégagent semblent donc relativement encourageantes:

- d'abord, à l'usine de Windsor, Domtar a pris l'heureuse décision de produire des papiers fins;

- à l'usine d'East Angus, qui produit en particulier du papier d'emballage, la situation est moins claire: la croissance annuelle moyenne est supérieure (pour le papier d'emballage) à l'ensemble de cette industrie au Québec; par contre il s'agit d'un produit dont le taux de croissance est plutôt faible par rapport aux papiers fins. Elle devra en conséquence, soit changer une partie de sa production, soit accepter un taux de croissance plus bas, ou prendre les quotas des usines qui abandonnent le papier d'emballage.

  Selon la revue Pulp and Paper de janvier 1972, la compagnie Domtar prévoit dépenser environ $5.9 millions dans ses deux (2) usines de l'Estrie, (dont $1 million pour combattre la pollution durant 72 et 73), soit $3.5 millions à East Angus et $1.4 million à Windsor;

- l'usine de papier journal de Kruger à Bromptonville est soumise aux mêmes fluctuations que les autres usines du Québec. Toutefois, le dynamisme de cette entreprise, surtout dans la mise en marché, lui permettra peut-être de croître à un taux toujours supérieur à celui du Québec, comme ce fut le cas de 1966 à 1970.

Perspectives et hypothèses

Il semble bien que l'objectif à long terme le plus réaliste, consiste à adapter la production en vue de privilégier l'utilisation des bois feuillus. Cet objectif est déjà en voie de réalisation dans l'Estrie, surtout dans les usines de Domtar. S'il apparaît justifié pour l'Estrie, à cause de l'abondance des essences feuillues, cet objectif s'applique moins toutefois à l'ensemble du Québec, dont le potentiel est composé surtout de bois résineux.

Les usines utilisent actuellement 78% d'essences résineuses et 22% d'essences feuillues. L'évaluation des besoins à court terme montre que la part des essences résineuses baisserait à 73%. Si cette tendance se poursuit au rythme prévu dans l'ensemble du Québec, les bois feuillus formeraient environ le tiers (1/3) de l'approvisionnement des usines en 1980.

En ce qui concerne le papier journal, il est difficile d'indiquer les objectifs à long terme, étant donné l'existence d'une seule entreprise dans la région. Son évolution peut être différente de celle des autres entreprises du Québec.

A court et moyen terme, il importe en premier lieu d'appliquer un plan d'aménagement forestier qui permettra aux usines de bénéficier au maximum de l'abondance des essences feuillues, sans pour autant hypothéquer l'avenir comme ce fut le cas pour le résineux. Ce plan s'avère d'autant plus nécessaire que la forêt productive est située à 95% sur des petites propriétés privées.

Deuxièmement, il s'avère essentiel d'intensifier la recherche forestière afin d'identifier les essences feuillues les plus appropriées et les plus rentables pour le Québec. Selon le ministère des Terres et Forêts, il ne faut pas s'attendre à des résultats positifs à court terme. Finalement, à regarder les études disponibles sur l'industrie des pâtes et papiers, on se rend bien compte que l'Etat est fort mal équipé pour suivre avec précision l'évolution et appliquer de nouvelles politiques. Le ministère des Terres et Forêts ou l'Industrie et Commerce devrait en conséquence procéder à des expertises beaucoup plus approfondies sur l'ensemble de l'industrie des pâtes et papiers.

L'industrie du sciage

Principales caractéristiques

Le territoire considéré ici comprend neuf (9) comtés (Brome, Missisquoi, Shefford, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe, Compton et Frontenac (en partie) et coïncide avec celui du plan conjoint de l'Estrie. L'industrie du sciage joue un rôle relativement important dans l'économie régionale. En 1970, il y avait 73 scieries qui fournissaient 936 emplois. En ajoutant les emplois induits au niveau de l'abattage et du transport, on atteint un total d'environ 1,500. Evidemment, ces emplois ne sont pas tous permanents. Le salaire moyen payé par cette industrie dans l'Estrie était de $3,330. en 1970. (tableau 24) Il faut préciser toutefois qu'un certain nombre de scieries ne fonctionnent qu'une partie de l'année, ce qui tend à diminuer la moyenne annuelle des salaires.

Le trois-quarts (3/4) de l'industrie du sciage est localisé dans trois (3) comtés adjacents à la frontière américaine: Compton (31.9%), Frontenac (28.3%) et Stanstead (15.6%). Plusieurs petits villages dépendent presquement d'une ou de deux scieries. Le nombre d'employés par usine est de 12.8 dans l'Estrie par rapport à 19.7 au Québec.

L'industrie du sciage de l'Estrie occupe une place importante dans l'ensemble du Québec: elle fournit 7.6% de l'emploi total de cette industrie, 8.1% de la valeur des expéditions et seulement 3.7% des salaires. Le trois-quarts (3/4) de sa production est constitué de bois de construction.

Tableau 24: Caractéristiques des scieries de l'Estrie, par comté, et du Québec, 1970

COMTES	Etablissements (nombre)	Employés (nombre)	Salaires et gages payés $ 000	Valeur des expéditions $ 000	% de la valeur des expéditions
WOLFE	7	78	239	981	6.29
FRONTENAC	10	236	904	4,415	28.34
COMPTON	14	245	997	4,977	31.95
STANSTEAD	10	120	483	2,434	15.62
SHERBROOKE	5	77	360	518	3.34
RICHMOND	6	25	58	278	1.78
BROME	8	100	372	1,132	7.26
SHEFFORD	8	20	53	188	1.23
MISSISQUOI	5	35	118	653	4.19
TOTAL REGION	73	936	3,584	15,576	100.0
TOTAL QUEBEC	617	12,207	96,150	190,622	
ESTRIE/QUEBEC	11.8%	7.6%	3.7%	8.1%	

Source: enquête spéciale du CRAR.

Une industrie fragile

Cette dépendance vis-à-vis les usines américaines se situe dans un contexte global qu'il importe de bien cerner; en voici les principaux éléments.

Le bois importé des Etats-Unis provient des forêts appartenant à des industries de pâtes et papiers du nord-est américain; il est expédié sous forme de billots. Les scieries les transforment en planches et en copeaux qu'elles retournent en grande partie sur le marché américain. Parallèlement, les usines américaines importent du bois à pâte pour compenser la perte des billots. Bref, les usines américaines vendent des billots au Québec et, en retour, celui-ci exporte aux Etats-Unis de la planche, des copeaux et du bois à pâte.

En 1970, les scieries de l'Estrie ont utilisé environ 120,000,000 de p.m.p., dont 65% provenait des Etats-Unis. Elles emploient 62% de bois mou et 38% de bois franc. Or, 62.5% du bois mou et 68.2% du bois franc provient des forêts américaines. L'importation de bois franc apparaît pour le moins surprenante quand on sait que la possibilité annuelle dépasse de beaucoup le niveau actuel de coupe. Il est possible toutefois qu'il s'agisse d'essences différentes. Par ailleurs, on estime qu'en 1970, les producteurs de la région ont exporté aux Etats-Unis environ 128,000 cordes, soit un peu plus que le volume total utilisé par les scieries. En 1970, 51.3% des expéditions des scieries était dirigé vers les Etats-Unis. En outre, 70% des copeaux produits était destiné au marché américain.

Les scieries sont localisées généralement en bordure de la frontière américaine à proximité des ressources. L'économie de certains villages dépend en grande partie des usines de sciage et cette situation détermine dans certains cas le rythme d'accroissement des salaires. En outre, le mouvement syndical éprouve beaucoup de difficultés à s'implanter dans les scieries, car plusieurs d'entre elles ne fonctionnent que quelques mois par année. Il y a néanmoins six (6) entreprises syndiquées.

Mais le processus ne s'arrête pas là. Depuis 1965, la mise en marché des produits transformés est organisée en grande partie par des grossistes: 49.1% des ventes passent par eux. Et leurs ventes sont en majorité effectuées aux Etats-Unis. Ce système comporte des avantages sur le précédent, mais aussi certains inconvénients. D'abord, le grossiste assure le paiement du bois sur livraison, alors qu'auparavant les cours à bois ne pouvaient offrir de garantie satisfaisante. Dans certains cas, le grossiste va même jusqu'à fournir des avances (prêts) pour acheter les billots. Ces services sont compensés par une "prime d'assurance", qui accroît la marge de profits des grossistes mais que les propriétaires semblent accepter.

En plus de cette prime de sécurité, les scieries perdent au niveau du prix de vente. En effet, selon la pratique actuelle, le grossiste achète à un prix fixe, celui convenu au moment de l'entente, quelles que soient les fluctuations qui suivent jusqu'à la livraison. Les scieries doivent absorber les contre-coups de ces fluctuations alors que les grossistes sont assurés d'un profit fixe. Finalement, le système des grossistes est basé sur l'en-

gagement unilatéral des scieries de livrer un volume déterminé de bois. Le grossiste peut annuler la transaction par la suite s'il a pu obtenir de meilleurs prix ailleurs. C'est non seulement un élément d'incertitude pour les scieries, mais aussi un moyen d'abaisser les prix à leur minimum. Ce système de mise en marché n'apparaît donc pas des plus vertueux.

En résumé, la fragilité de l'industrie du sciage se caractérise ainsi:

- une forte dépendance des Etats-Unis: 65% pour l'approvisionnement et 51% pour les débouchés;
- l'industrie du sciage est aussi dépendante de sa main-d'oeuvre à bon marché;
- enfin, un système de mise en marché qui vise à réduire le prix de vente à son minimum.

Perspectives et hypothèses

Et les perspectives s'annoncent plutôt sombres. A en croire les rumeurs et les propos des chefs d'entreprises américaines, la transformation de la pulpe demeure une opération à faible rentabilité dans le nord-est des Etats-Unis. La fermeture des usines américaines augmenterait substantiellement le coût d'exploitation de la forêt pour la production exclusive de billots; l'approvisionnement des scieries serait considérablement réduit. En plus, les scieries perdraient leur principal débouché de copeaux, puisque les usines américaines absorbent 70% de la production.

Comme on l'a vu précédemment, l'existence des scieries dépend essentiellement des disparités salariales entre l'Estrie et les Etats-Unis. Il est fort probable qu'une hausse du taux de croissance des salaires rendrait les scieries plus vulnérables.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que la politique actuelle de libre échange entre le Canada et les Etats-Unis soit modifiée dans le cadre des négociations prochaines entre les deux (2) pays.

Enfin, les nouvelles implantations suscitées par des hausses temporaires des prix et les programmes d'aide du ministère de l'expansion économique régionale, contribuent à accroître la demande de bois alors qu'il y a une pénurie de matière première.

Si ces obstacles ne sont pas surmontés, il est facile de prévoir une dégringolade rapide de l'industrie du sciage dans l'Estrie.

Les études qui ont été faites à date sur cette industrie, ne permettent pas de dégager des programmes d'action précis. La situation est complexe parce qu'elle implique deux pays et aussi d'autres régions du Québec. Il reste donc à poursuivre les études, mais cette fois en vue de préparer des interventions concrètes.

Toutefois, il nous est possible à ce stade de proposer certaines hypothèses d'action, que la consultation et la réflexion permettront de vérifier et d'approfondir. Il convient au départ de distinguer les objectifs à long, court et moyen terme.

On serait tenté, à prime abord, de faire le grand ménage dans cette industrie. Or, les institutions actuelles étant ce qu'elles sont, il apparaît irréaliste de vouloir, dans l'immédiat, bouleverser les bases de cette industrie. En outre les scieries remplissent une fonction économique importante dans les petits villages frontaliers. Avant de passer à l'action énergique, il faut bien peser toutes les conséquences.

L'objectif à long terme qui apparaît le plus souhaitable, serait de prévoir le déclin de cette industrie, en vue de maintenir en opération les scieries ayant une haute productivité et capables de fournir des salaires comparables au moins à la moyenne du Québec. Plusieurs moulins devront évidemment disparaître. Mais ce déclin devrait être gradué selon les possibilités d'emplois dans d'autres secteurs (qui en passant sont plutôt faibles) ou le vieillissement de la main-d'oeuvre, ou l'érosion démographique des villages.

A court et à moyen terme, l'objectif pourrait être de s'accommoder temporairement du système et d'essayer d'en corriger les vices les plus pernicieux. A cause des effets d'emplois et de revenus très localisés, il apparaît essentiel de maintenir les scieries en opération durant quelques années, le temps d'améliorer la situation générale. Plusieurs actions peuvent être envisagées:

- appliquer une politique commerciale qui garantisse les approvisionnements et les débouchés;

- parallèlement, chercher au Québec d'autres sources d'approvisionnement: l'Estrie exporte aux Etats-Unis environ 128,000 cordes de bois alors qu'elle en importe 30,000 pour le sciage. S'agit-il des mêmes essences? En plus, l'Estrie exporte aussi dans d'autres régions. Le mouvement des bois semble donc à prime abord irrationnel. Il serait essentiel de connaître la situation avec beaucoup plus de précision. Ces quelques données montrent la nécessité de planifier l'aménagement forestier dans l'Estrie, d'autant plus que les petites propriétés privées occupent 95% de la superficie productive. Si les usines de sciage parvenaient à accroître leur approvisionnement au Québec, il est probable que les salaires augmenteraient plus rapidement;

- assurer une mise en marché qui bénéficie aux travailleurs et à l'entreprise. En utilisant un système plus "vertueux" que celui des grossistes, il serait possible d'accroître les prix et aussi les salaires. Deux mécanismes semblent possible: une association volontaire des propriétaires de scieries chargée d'assurer la vente, ou un organisme obligatoire semi-public, responsable de la vente et composé des propriétaires et de représentants gouvernementaux.

On peut douter du réalisme du premier mécanisme, quant au second, il suppose une volonté d'intervention conjointe de l'Etat et des propriétaires qui ne transparaît pas toujours avec évidence. En dehors de solutions semblables, on voit mal comment la mise en marché pourrait être améliorée;

- décourager l'implantation de nouvelles scieries, en contrôlant l'émission des permis d'opération et en surveillant les subventions du ministère de l'expansion économique régionale;

- enfin, favoriser l'accroissement de la productivité par la modernisation des scieries viables.

Telles sont les principales conclusions auxquelles nous arrivons. Elles ne sont que des indications, des hypothèses qui restent maintenant à compléter.

2.2.2 Les nouvelles industries

Le processus de reconversion industrielle dépend en grande partie de la croissance des secteurs les plus dynamiques ou les plus prometteurs. De 1963 à 1970, 53.2% des augmentations d'emplois provenaient de quatre (4) industries (caoutchouc, (22.2%), produits métalliques (11.1%), machinerie (18.0%) et produits minéraux non-métalliques (1.9%). Ce sont ces secteurs qui pourraient au départ favoriser la reconversion. Il est possible par ailleurs, que des secteurs actuellement inexistants puissent prendre place dans l'Estrie, en comptant par exemple sur une participation active de l'Université au développement et sur l'attrait des aménagements récréatifs et touristiques.

Comment ces secteurs pourraient-ils effectivement accélérer la croissance industrielle? Quelles sont leurs possibilités réelles de développement dans l'Estrie? Malheureusement, il n'existe aucune étude de base qui évalue ces possibilités, que ce soit pour l'Estrie, le Québec ou le Canada. Les agents privés possèdent sûrement des informations très intéressantes à ce sujet, mais ils n'ont pas l'habitude de les faire circuler librement. Ces études apparaissent pourtant essentielles à l'Etat pour orienter quelque peu l'économie.

En outre, l'Université de Sherbrooke a réalisé de nombreux travaux de recherche dans divers domaines scientifiques et dont certains résultats annoncent un avenir des plus intéressants. Il importe cependant qu'ils puissent contribuer, dans la mesure du possible, au développement industriel de l'Estrie et du Québec.

C'est dans cet esprit que nous proposons la création par l'Université de Sherbrooke, d'un Centre de recherche industrielle regroupant diverses disciplines impliquées dans le développement (sciences pures, appliquées, économie et l'administration).

Toutefois, nous avons pu élaborer un dossier préliminaire sur une industrie en particulier, celle des produits d'amiante, qui appartient au groupe des produits minéraux non-métalliques. Nous présenterons quelques hypothèses de travail sur les perspectives de développement de l'industrie de l'amiante.

Nous avons parlé à quelques reprises du rôle primordial que doit assumer l'agglomération de Sherbrooke comme centre industriel. Il apparaît important, pour favoriser la croissance des secteurs dynamiques, que l'agglomération de Sherbrooke soit bien équipée et organisée. On sait par exemple, que l'absence d'un parc industriel régional ne peut que nuire à de nouvelles implantations. Nous présenterons ainsi quelques moyens afin d'assurer le développement de l'agglomération de Sherbrooke.

Ce chapitre traitera de trois (3) sujets:

- la création d'un centre de recherche industriel;
- le développement de l'industrie de l'amiante;
- le développement de l'agglomération de Sherbrooke.

On constatera que notre connaissance des possibilités de développement des nouveaux secteurs est bien mince. Nous en sommes finalement réduits à proposer la mise en place des moyens nécessaires à l'évaluation de ces possibilités.

La création d'un centre de recherche industrielle

La recherche, surtout celle orientée vers le développement, est devenue un facteur majeur de croissance et de progrès social et économique. On a constaté dans les pages précédentes, une pénurie déplorable d'informations, d'analyses sur des secteurs industriels dont dépend l'avenir du Québec et de l'Estrie. Ces études s'avèrent d'autant plus nécessaires au Québec, que le capitalisme autochtone est quasi inexistant et que l'économie traverse une phase très difficile depuis quelques années.

Au Québec, il revient à l'Etat, de faire les études industrielles et d'orienter le développement de l'économie. Il va de soi que les universités doivent être associées également à ces travaux. La situation de l'Université de Sherbrooke est intéressante à ce sujet.

Prenons deux exemples pour illustrer le mode de coopération possible entre l'Etat et l'Université: une étude économique sur l'industrie des textiles au Canada et la recherche sur l'utilisation des résidus d'amiante. Ces deux travaux, auxquels nous avons référé dans ce Livre blanc, peuvent susciter de nouvelles politiques industrielles à court ou à long terme.

Il ne nous appartient pas de dresser le programme de recherches industrielles de l'Etat. A cause des dimensions régionales du projet ESTRAE, nous nous bornerons à examiner le rôle concret de l'Université dans le développement industriel. Depuis quelque temps, l'Université songe à mettre en place

un Centre de recherche industrielle qui serait chargé de faire les études économiques, administratives, physiques, biologiques, de génie, etc. orientées vers le développement industriel de l'Estrie et, indirectement, du Québec. Il formerait un lieu de rencontre et de travail de plusieurs disciplines autour de quelques projets de développement. Il revient à la communauté universitaire de créer ce Centre et de préciser ses fonctions. Quant à nous, la création d'un Centre de recherche industrielle apparaît un outil valable d'accélérer la reconversion industrielle.

Dans cette optique, nous considérons que l'Etat ou le Centre de recherche devrait entreprendre les études sectorielles sur les trois (3) nouvelles industries: machinerie, produits métalliques et caoutchouc. Ces études préciseraient les conditions de croissance, les facteurs de localisation, bref les possibilités de développement de ces industries dans l'Estrie ou au Québec. Ces travaux de recherche nous apparaissent tout simplement indispensables pour réaliser l'objectif de la reconversion industrielle.

Le développement de l'industrie de l'amiante

Malgré ses énormes ressources, le Québec et même le Canada n'ont pu consolider réellement une industrie secondaire d'amiante. Le Québec fournit 83% de l'amiante canadien et environ 40% de la production mondiale. Mais seulement 2% de la production canadienne est transformée au pays. Cette situation sera traitée plus loin dans le chapitre intitulé "Le secteur minier".

Des études préliminaires ont été entreprises par le ministère des Richesses naturelles sur les possibilités d'implanter une industrie de fabrication de produits d'amiante. On a vu qu'il existe un certain nombre de contraintes qui réduisent, du point de vue économique, les chances de développement.

Par ailleurs, le Québec semble retirer peu d'avantages de sa situation de quasi-monopole dans le secteur de l'amiante. Ainsi pourrait-il envisager des mesures d'ordre fiscal et douanier; mais celles-ci ne produiraient des effets positifs que si elles étaient appuyées par une politique ferme à long terme, du Gouvernement du Québec et du Gouvernement fédéral.

Mais avant de faire des recommandations sur quelles que mesures que ce scient, il importe de mieux connaître les possibilités réelles de développement de l'industrie de l'amiante au Québec. En fait, nous sommes réduits actuellement à une analyse superficielle de cette industrie, qui s'avère nettement insuffisante pour définir des objectifs et des moyens d'action. C'est dans cette optique que plusieurs organismes de la région proposent que le ministère des Richesses naturelles effectue une étude complète sur les possibilités de transformer l'amiante au Québec.

Mais dans l'immédiat, il est possible d'approfondir un domaine que les Québécois ont exploré de façon intensive et privilégiée, celui de l'utilisation des résidus d'amiante produits au rythme de 73,000 tonnes par jour. Ceux-ci causent de graves dommages à l'environnement (pollution de l'eau, détérioration des paysages) et à la santé publique (amiantose).

Plusieurs recherches ont été réalisées sur l'utilisation de ces résidus, notamment par le Centre de Recherches Minérales du Québec et l'Université de Sherbrooke. Elles ont permis jusqu'à maintenant d'identifier des usages très intéressants, comme matériaux de construction par exemple. Les travaux sont rendus à l'étape du développement industriel

et des études de rentabilité. Le Centre de Recherches Industrielles du Québec (C.R.I.Q.) vient de mettre sur pied un programme intégré de recherche visant à concrétiser l'utilisation des résidus d'amiante.

Devant ces faits, une question surgit: le Québec peut-il laisser des intérêts étrangers se charger de la transformation des déchets d'amiante? ou doit-il réviser, sur ce point capital, sa position traditionnelle de "laissez faire"?

Après avoir analysé certains types de solutions, le Centre de Recherche en Aménagement Régional de l'Université de Sherbrooke (C.R.A.R.) croit que "la transformation des déchets d'amiante devrait être confiée à une société contrôlée majoritairement par l'Etat du Québec; en outre, les compagnies minières se verraient imposer une taxe sur les résidus, dont le montant serait versé à la société de transformation pour favoriser le démarrage de cette nouvelle industrie". Pour comprendre cette option, il importe de reprendre ces deux points: pourquoi une taxe? et pourquoi une société contrôlée par l'Etat?

1- Une taxe sur les résidus

Les résidus appartiennent aux compagnies minières et n'ont, en fait, aucune valeur économique actuelle. Au contraire, ils représentent un coût de transport. D'autre part, ces déchets ont aussi un coût social important parce qu'ils constituent une source de pollution. Il serait tout à fait normal que les compagnies assument ce coût. Ainsi, Asbestos Corporation compte installer un moulin à Hambourg en Allemagne et les autorités de ce pays exigent que l'entreprise élimine les résidus. Ce coût pourrait prendre la forme d'une taxe, dont le montant serait égal à l'ensemble du coût de l'élimination des déchets. La taxe est un moyen de donner une valeur économique à la qualité de l'environnement, dont il sera tenu compte dans les calculs de rentabilité de la société de transformation.

2- Une société de transformation contrôlée par l'Etat

La création d'une telle société est reliée directement à l'imposition de la taxe. Celle-ci en effet serait versée à la

dite société pour assurer son démarrage, en intensifiant par exemple la recherche et en consolidant de nouveaux marchés.

Or, si l'industrie de transformation des résidus s'avère intéressante, les entreprises d'exploitation minière auront vite fait de mettre la main dessus. Et c'est justement le contraire que nous recherchons: contrôler effectivement une industrie dans laquelle nous avons déjà investi passablement sur le plan de la recherche. La taxe poursuit donc deux objectifs: premièrement, fixer un prix à la protection de l'environnement et, deuxièmement, favoriser le développement de l'industrie de transformation des déchets. La taxe est donc un moyen de développer un nouveau secteur industriel en utilisant une source de revenu inédite que la logique économique justifie.

Il faut s'attendre bien sûr, à ce que les compagnies minières réagissent par diverses stratégies, surtout si le montant de la taxe constitue réellement un moyen de pression. Elles pourraient par exemple, étant en situation de monopole, hausser le prix des résidus. D'autres réactions aussi sont

possibles. Quoiqu'il en soit, il ressort que le Gouvernement devra affirmer sa volonté ferme de favoriser le développement de l'industrie de transformation des résidus par des Québécois.

Pour vérifier la validité de la proposition que nous mettons de l'avant, nous suggérons la formation d'un comité d'étude dirigé par le Ministère des Richesses naturelles et composé des ministères et organismes publics et para-publics impliqués. Il importe en effet d'analyser la rentabilité des utilisations possibles des résidus, comme le fait le C.R.I.Q., et d'évaluer les différentes alternatives de financement d'une éventuelle société de transformation. Nous croyons qu'une telle étude dépasse le cadre habituel de travail du C.R.I.Q. et qu'elle devrait être prise en charge par le Ministère des Richesses naturelles.

Le développement de l'agglomération de Sherbrooke

L'objectif central de la reconversion industrielle implique que l'agglomération de Sherbrooke soit bien structurée et équipée sur le plan industriel. Or, actuellement il n'existe pas de parc industriel régional. En outre, tous les centres secondaires du Québec, sauf Sherbrooke, profitent de programmes gouvernementaux particuliers. Ainsi, le programme des zones spéciales est appliqué à Québec, Sept-Iles, Lac St-Jean, Trois-Rivières et Montréal (région de l'aéroport). Il y a aussi une Société d'aménagement et la Commission de la capitale nationale dans la région de l'Outaouais. Sherbrooke est donc désavantagée par rapport aux autres centres.

Compte tenu de l'importance des infrastructures dans le développement et de la nécessité pour Sherbrooke de lutter à armes égales avec les autres centres, nous proposons, d'une part qu'un parc industriel régional soit aménagé le plus tôt dans l'agglomération de Sherbrooke et, d'autre part, qu'une partie de l'Estrie comprenant Sherbrooke, soit décrétée zone spéciale.

Certains efforts ont déjà été accomplis en vue d'aménager un parc industriel régional. Mais ce projet n'en est pas moins encore au stade de l'élaboration. Il importe donc que les autorités municipales impliquées accélèrent les travaux en cours afin de concrétiser ce projet le plus tôt. Par ailleurs, le développement industriel de l'agglomération de Sherbrooke est aussi relié à de nouvelles sources d'énergie, notamment le gaz naturel, dont un réseau reliant Montréal à Drummondville est en construction actuellement. Il serait important que le Ministère des Richesses naturelles étudie la possibilité de le relier à Sherbrooke.

Le programme des zones spéciales permet le financement de travaux d'infrastructure urbaine et industrielle ainsi que des subventions particulières à certains types d'entreprises. Il vise généralement à renforcer les centres urbains susceptibles d'engendrer une croissance industrielle. Ce programme permettrait ainsi de financer une partie des coûts d'aménagement du parc industriel. De plus, des projets d'aménagement touristique pourraient être financés également, notamment ceux de la zone Magog - Orford. On peut imaginer ainsi une zone spéciale, couvrant à la fois les espaces industriels et touristiques. Cette approche correspond d'ailleurs à notre conception du développement associant le tourisme et l'industrie.

Une fois les équipements de base en place, il restera à promouvoir la région, faire connaître ses attraits et ses possibilités. Il reviendrait aux autorités municipales impliquées d'organiser cette promotion.

Le développement industriel dans l'agglomération de Sherbrooke peut avoir des effets négatifs sur le secteur touristique en particulier, à cause de la proximité de la zone Magog - Orford. Il importe donc de planifier la localisation industrielle. Ce qui remet en question les structures municipales actuelles. Mais nous reviendrons plus loin sur ce sujet. (dernière partie, les zones d'aménagement)

TROISIEME PARTIE

LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES

1- Le secteur primaire:

- 1.1 Le secteur agricole
- 1.2 Le secteur forestier
- 1.3 Le secteur minier
- 1.4 Le secteur eau

2- Le secteur tertiaire:

- 2.1 Vue d'ensemble
- 2.2 Le secteur touristique

Il y a cinq ressources naturelles dans l'Estrie: l'agriculture, la forêt, les mines, l'eau et le tourisme. Les quatre premières ont été rattachées au secteur primaire et la dernière, le tourisme, au secteur tertiaire.

Le secteur primaire s'est stabilisé depuis plusieurs années. La production s'est maintenue en général, mais l'emploi a considérablement diminué, surtout dans l'agriculture et la forêt. Le secteur minier pourra peut-être connaître une croissance nouvelle, mais les prévisions restent aléatoires, d'autant plus que l'exploration marque le pas depuis assez longtemps.

Le secteur tertiaire a connu une croissance remarquable depuis 1950. Au cours des années 60, il a continué son expansion grâce aux investissements considérables effectués dans le domaine de l'enseignement supérieur (l'Université et le Centre hospitalier). Mais depuis quelques années il s'est stabilisé et il semble bien que cette tendance se poursuivra à long terme. Toutefois, il est possible que le développement de la récréation et du tourisme dont le potentiel est élevé, contribue à accélérer la croissance du tertiaire.

De toutes les ressources en effet, le tourisme est celle qui offre les plus grandes possibilités de développement. L'Estrie est en fait une des grandes régions touristiques du Québec. La mise en valeur des ressources permettrait d'améliorer les conditions socio-économiques de certaines zones et de favoriser la croissance globale du tertiaire.

1. LE SECTEUR PRIMAIRE

Le primaire regroupe quatre secteurs, l'agriculture, la forêt, les mines et l'eau. Nous avons déjà mentionné l'importance des activités primaires: elles fournissaient en 1966, 12.7% de la valeur ajoutée. Ce pourcentage est le troisième plus élevé après ceux du Nord-Ouest et de l'Est du Québec. C'est le secteur minier qui accroît ainsi la part du primaire.

Considéré globalement, le primaire devrait continuer à se stabiliser au cours des prochaines années. Mais l'emploi baissera encore légèrement, surtout dans l'agriculture et la forêt. Quant au secteur minier, il faudra intensifier l'exploration pour favoriser sa croissance à moyen terme.

Au niveau de l'aménagement, l'évolution des secteurs primaires sera marquée par la rationalisation. On verra ainsi que la forêt de la région est actuellement sur-exploitée (notamment les essences résineuses) et que certaines zones agricoles doivent être réaménagées en fonction de nouvelles productions et du développement touristique. Le secteur de l'eau doit être aussi totalement réorienté en tenant compte des orientations dominantes du développement régional. Enfin, le secteur minier rapporterait davantage s'il était consolidé. La rationalisation conduit en somme à l'intégration, dans l'espace, des diverses activités primaires.

1.1 LE SECTEUR AGRICOLE

L'unité géographique d'analyse du secteur agricole n'est pas la région administrative de l'Estrie mais bien la région agricole no. 5. (1) La population de cette région est actuellement d'environ 300,000 personnes. En 1966 elle était de 285,475 dont 42,170, soit 14%, vivaient sur les fermes. Le taux de décroissance de la population agricole est d'environ 3% par année ce qui est normal par rapport à l'évolution de l'agriculture dans l'ensemble du Québec. Une diminution des superficies cultivées accompagne ce phénomène. Elles sont passées de 819,133 acres en 1956 à 717,049 en 1966. Toutefois, la valeur de la production augmente car ce sont les fermes marginales qui disparaissent et de plus il y a une hausse de la productivité. (voir tableau 26)

1. Les productions agricoles

Le revenu total des agriculteurs de l'Estrie est passé de $32,500,000. en 1961 à $41,595,000. en 1966, soit une augmentation annuelle de 3.7%. La production laitière domine nettement en fournissant 44% du revenu agricole global en 1966. Les autres productions sont celles du porc, des bovins et des volailles qui représentent respectivement 15%, 14% et 11% du revenu total. Le tableau 27 montre que la volaille est le seul produit en croissance marquée de 1961 à 1966, mais l'incertitude actuelle des marchés ne permet pas de croire que cette hausse se poursuivra. La plupart des autres produits sont restés stables ou ont diminué. Il importe

---

(1) La région agricole 05 comprend sept (7) comtés: Brome, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Richmond, Wolfe et Compton.

de noter que la production de sirop d'érable classifié a baissé considérablement de 1966 à 1971, passant de 4,289,233 livres à 1,000,440 livres.

Ainsi, dans l'ensemble, le revenu agricole de l'Estrie augmente lentement et l'orientation de la production reste stable. Par rapport au Québec, l'agriculture régionale évolue à peu près au même rythme selon le même modèle. Mais cette image globale de l'agriculture régionale varie sensiblement selon les diverses parties du territoire.

2. Les zones agricoles et leur potentiel

Le tableau 28 fait ressortir les disparités entre les comtés de l'Estrie, en ce qui concerne la valeur des produits vendus. Ainsi, dans Frontenac et Wolfe, plus de 90% des cultivateurs produisent pour moins de $7,500., alors que dans Shefford la proportion n'est que de 75.1%, dans Stanstead 78.7% et dans Compton 79.6%. Le comté de Brome ressemble aussi à ceux de Frontenac et Wolfe puisque 85% des agriculteurs produisent pour en-deça de $7,500. On peut donc conclure que les fermes de l'est de la région sont moins grandes et moins productives. De fait, par exemple, la quantité moyenne de lait vendue par ferme en 1970 est de 144,509 livres dans Wolfe, 175,794 dans Brome par rapport à 217,640 dans Stanstead et 212,906 dans Shefford. La productivité par ferme est du 1/3 plus grande dans Stanstead que dans Wolfe.

On serait porté à croire que le nombre d'exploitants à temps partiel est plus élevé dans Frontenac, Wolfe et Brome. Le tableau 28 montre que les

Tableau 26: Population sur les fermes et nombre de fermes par comté, Estrie, Québec, évolution 1956-1966

Comtés	Population sur les fermes en 1966	Variation de la population sur les fermes 1956-1966	Population sur les fermes/à la population totale 1966	Nombre de fermes en 1966	Variation du nombre de fermes 1956-1966
Brome	3,835	-36.4%	27%	716	-38.0%
Compton	7,331	-38.8%	32%	1,323	-37.2%
Richmond	7,159	-21.9%	17%	1,123	-24.9%
Shefford	8,734	-18.2%	14%	1,558	-20.0%
Sherbrooke	2,699	-41.2%	2%	435	-40.8%
Stanstead	5,613	-25.0%	15%	978	-26.7%
Wolfe	6,799	-34.2%	40%	1,093	-33.1%
Région agricole # 5	42,170	-30.0%	14%	7,226	-30.6%
Québec	507,869	-34.0%	8%	80,294	-34.0%
Rég. # 5/Québec	8.3%	88.2%	175%	9%	88.0%

Tableau 27: Répartition du revenu agricole et du nombre de têtes, par production, Estrie, 1961-1966.

Production	Revenu agricole (%)		Nombre de têtes	
	1961	1966	1961	1966
Lait	48	44	126,755	118,000
Porc	15	14	99,117	109,000
Bovins	14	11	236,793	207,420
Poules	11	17	1,395,871	1,705,035
Forêt et céréales	7	2	-	-
Horticoles et arboricoles	3	5	-	-
Autres	1	5	-	-

différences entre les comtés ne sont pas toutes significatives. Est considéré comme exploitant à temps partiel, selon les termes du B.F.S., un cultivateur gagnant plus de $750. hors de sa ferme ou travaillant plus de 75 jours à l'extérieur. Il est à remarquer que dans Frontenac, Wolfe, Brome, Compton et Sherbrooke, le nombre des agriculteurs à temps partiel dépasse la moitié de ceux qui produisent moins de $3,750.; dans Richmond, Shefford et Stanstead ils atteignent respectivement 75%, 68% et 72%; même la moyenne régionale dépasse la moyenne provinciale de 6%. On peut donc penser qu'il y a un nombre assez élevé de candidats possible à l'aide sociale.

Ces observations sont confirmées par le zonage du domaine agricole auquel le ministère de l'agriculture a procédé au cours du projet ESTRAE. Le lecteur pourra consulter la carte des zones agricoles . Le territoire a été divisé en treize (13) unités d'aménagement, dont les principales caractéristiques sont exposées dans le tableau 29. Ces unités ont été regroupées en quatre (4) zones selon la classification du potentiel agricole. Il convient de noter que le comté de Frontenac est exclu de ces zones.

La zone I

La zone I, qui comprend les unités 1, 2, 6 et 8, est celle dont le potentiel agricole est le plus élevé (classe A et B) et les revenus les plus hauts. Cette zone est située autour de quelques centres urbains, comme Granby, Danville, Bromptonville et Coaticook. Elle fournit 43.3% de la production laitière régionale en 1970. La localisation des usines et du réseau routier facilite le transport du lait.

Cette zone se bute toutefois à trois problèmes particuliers. D'abord, les cultivateurs ne comprennent pas que les grains de l'Ouest canadien leur soient vendus plus chers qu'à des pays étrangers. Aussi, la répartition des quotas de lait ne se fait pas de façon à inciter des producteurs spécialisés à augmenter leur capacité ou à favoriser la consolidation des fermes. Enfin, on observe une pénurie de jeunes capables de prendre la relève et d'assurer le progrès de l'agriculture.

La zone II

Il s'agit d'une zone moyenne tant du point de vue du potentiel (classe C) que du revenu. L'agriculture est stagnante ou en régression lente. Cette zone comprend les unités 5, 9 et 10; elle est concentrée autour de Valcourt, de St-Georges de Windsor et de Coaticook. Elle fournit 21.1% de la production laitière régionale. En dépit de quelques contraintes biophysiques et économiques, cette zone offre certaines possibilités.

La difficulté majeure est sans doute la trop grande quantité d'eau que l'on retrouve dans les sols. Ce phénomène dépend essentiellement de la texture et de la structure des sols. Il faut noter aussi la petite dimension des fermes: on ne réussit pas à produire assez de fourrages et de grains pour alimenter les troupeaux de façon économique. Toutefois, à cause du relief plus accidenté et de la température plus fraîche, la culture du maïs-grain est pratiquement impossible. Mais le maïs-fourrage

Tableau 28: Valeur des produits agricoles vendus-1966

Valeur	QUEBEC	BROME	COMPTON	FRONTENAC	RICHMOND	SHEFFORD	STANSTEAD	SHERBROOKE	WOLFE	REGION
Nombre de fermes	80,294	716	1,323	1,569	1,123	1,558	978	435	1,093	8,795
De $15,000. à $35,000. % des fermes	3,787 4.7%	37 5.2%	66 5%	31 2%	59 5.2%	122 7.8%	40 4.1%	31 7.1%	22 2%	408 4.6%
De $7,500. à $15,000. % des fermes	8,917 11.1%	67 9.3%	202 15.3%	97 6.2%	153 13.6%	265 17%	168 17.2%	55 12.6%	78 7.1%	1,085 12.3%
De $3,750. à $7,500. % des fermes	17,749 22.1%	156 21.8%	328 24.8%	364 23.2%	284 25.3%	459 29.5%	238 24.3%	72 16.5%	263 24.6%	2,164 24%
Moins de $3,750. % des fermes	49,693 61.9%	455 63.5%	725 54.8%	1,077 68.6%	624 55.5%	710 45.6%	532 54.4%	275 63.2%	730 66.8%	5,128 58.3%
Plus de $7,500.	15.8%	14.5%	20.3%	8.2%	18.8%	24.8%	21.3%	19.7%	9.1%	16.9%
Moins de $7,500.	84.0%	85.3%	79.6%	91.8%	80.8%	75.1%	78.7%	79.7%	91.4%	82.3%
Les fermes exploitées à temps partiel										
Nombre	27,298	257	431	587	461	482	382	155	390	3,145
% des fermes	34%	35.9%	32.6%	37.4%	41%	30.9%	39%	35.6%	35.7%	35.7%
Population sur les fermes/population totale										
%	8%	27%	32%	34%	17%	14%	15%	2%	40%	-

Tableau 29: Les zones agricoles

Zone	Superficie totale des fermes 1970	Superficies cultivées 1970	Superficies cultivées totales	Nombre d'agriculteurs 1970	Potentiel agricole
1	9,250	6,146	66%	74	A
2	92,343	53,880	58%	486	B
3	48,699	25,672	52%	248	D
4	60,324	19,376	32%	313	E
5	81,352	34,118	41%	346	C
6	88,505	47,878	54%	452	B
7	60,163	18,567	30%	423	D
8	102,358	50,192	49%	633	B
9	47,301	17,441	36%	237	C
10	71,921	35,502	49%	330	C
11	126,945	43,252	34%	499	E
12	104,389	38,237	36%	545	D
13	120,772	31,702	26%	538	E

Tableau 30: Principales caractéristiques des zones agricoles de l'Estrie

Zones et unités d'aménagement	Potentiel agricole	Superficie totale des fermes, 1970 (acres) (1)	Superficie cultivée 1970 (acres) (2)	(1) (2) en %	Nombre d'agriculteurs 1970	Nombre de fermes laitières 1970	Production laitière (millions de livres) 1970
Zone I unités: 1-2-6-8	A + B	292,456 28.8%	158,096 37.4%	54.0	1,645 32.2%	1,081 35.3%	250 43.3%
Zone II unités: 5-9-10	C	200,574 19.7%	87,061 20.7%	43.4	913 17.8%	642 20.9%	122 21.1%
Zone III unités: 3-7-12	D	213,251 21.2%	82,476 19.5%	38.6	1,216 23.7%	600 19.5%	112 19.4%
Zone IV unités: 4-11-13	E	308,041 30.3%	94,330 22.4%	30.6	1,350 26.3%	745 24.3%	93 16.2%
TOTAL		1,014,322 100%	421,963 100%	41.6	5,124 100%	3,068 100%	577 100%

croît facilement. Finalement, cette zone se caractérise par un nombre assez élevé de travailleurs industriels (employés chez Bombardier, Domtar ou Johns-Manville), qui continuent à exploiter de petites fermes à temps partiel.

La zone III

Cette zone se caractérise par un faible potentiel agricole et par la régression de la production et du nombre d'exploitants. La qualité des sols est généralement impropre à la plupart des cultures agricoles (classe D). Cette zone comprend trois (3) unités discontinues, 3, 7 et 12: à l'ouest autour de Waterloo, au centre, une bande assez large de Sherbrooke à Stanstead et à l'est une bande sinueuse et étroite de Disraeli à St-Herménégilde, en passant par Weedon, Bishopton et Sawyerville. La zone III fournit 112 millions de livres de lait, soit 19.4% de la production régionale.

Cette zone fait face à des problèmes importants. D'une part, la petite dimension des fermes constitue une contrainte à l'accroissement de la production et de la productivité. En outre, la plupart des exploitations doivent combiner deux ou trois productions pour vivre convenablement. D'autre part, on constate une diminution assez forte et continue de la population agricole. Plusieurs fermes sont ainsi abandonnées. Or, depuis quelques temps, certaines terres abandonnées font l'objet de spéculation pour des fins récréatives. Une telle appropriation contribue ainsi à restreindre le domaine agricole et à favoriser un développement

plutôt anarchique des activités récréatives et touristiques. Finalement, la zone III comprend un important volume de bois qui procure un revenu d'appoint à plusieurs cultivateurs. Malheureusement le système actuel de coupe (intensive et irrationnelle) risque de provoquer une pénurie de certaines essences et de diminuer ainsi une source importante de revenu.

La zone IV

Cette zone couvre un vaste territoire comprenant les unités 4, 11 et 13, concentrées autour de Knowlton dans le sud-ouest, Ham-Sud au nord-est et La Patrie au sud-est. Il s'agit d'une zone marginale: les bons sols sont rares (classe E) et le nombre d'exploitation diminue constamment et rapidement. La topographie accidentée limite énormément les possibilités. Les sols ayant un potentiel sont concentrés et ne forment que des ilots. C'est la zone la plus défavorisée à tous les points de vue. Par contre, la forêt occupe de grands espaces et procure un revenu important à plusieurs cultivateurs. Cette zone fournit néanmoins 93 millions de livres de lait, soit 16.1% de la production régionale.

La zone IV rencontre des difficultés considérables. Les sols sont moins productifs: ils souffrent d'un mauvais égouttement, d'une grande pierrosité et d'un relief accidenté. Les surfaces en culture sont plus petites. La culture du maïs-fourrage est plus aléatoire car la saison de végétation est plus courte. Enfin, comme dans la zone III, le potentiel fores-

tier est largement menacé par une exploitation intensive et irrationnelle. Aussi, les spéculateurs s'approprient de nombreuses terres abandonnées.

Voilà à grands traits, les principales zones agricoles de l'Estrie. On constate d'abord l'importance marquée des zones moyennes (II) et à faible potentiel (III et IV), qui regroupent 71.2% de la superficie totale des fermes, 62.6% de la superficie cultivée, 67.8% des cultivateurs et 56.7% de la production laitière. La zone I, celle à potentiel élevé, couvre bien un espace restreint mais fournit néanmoins 43.3% de la production laitière. Mais ce qu'il faut retenir davantage, c'est la concentration des zones III et IV dans l'est de la région (partie de Compton et Wolfe) et dans le sud-ouest (Brome et partie de Stanstead). Et on peut considérer que le comté de Frontenac appartient en grande partie à la zone IV. Une large partie du domaine agricole est donc située dans des zones souvent impropres à la culture et dont l'économie générale accuse un déclin continu (particulièrement dans l'est). Toutefois, ces zones offrent des possibilités intéressantes dans d'autres secteurs, comme la forêt, la récréation et le tourisme, dont l'exploitation pourrait contribuer à renforcer la base économique de ce territoire.

3. Perspectives et hypothèses d'action

Quelles sont les perspectives d'avenir du secteur agricole? Dans le cadre du projet ESTRAE, le bureau régional du ministère de l'agriculture a procédé à quelques consultations préliminaires auprès de divers grou-

pements agricoles et non-agricoles, afin de déterminer les principales orientations de l'agriculture dans l'Estrie. Les pages qui suivent s'inspirent largement des recommandations formulées par le milieu agricole. Le ministère se propose de poursuivre la consultation et de l'élargir même grâce à la collaboration du Conseil régional de développement et de l'U.C.C.

Etant donné l'importance des zones à faible potentiel, les orientations de l'agriculture doivent être définies en tenant compte des possibilités de développement des secteurs forestiers et touristiques. En somme, l'aménagement agricole doit être intégré à l'aménagement global des ressources naturelles de la région.

Dans cette optique, trois grandes orientations se dégagent:

- consolider la production laitière dans les limites des bassins laitiers;

- favoriser d'autres productions, en dehors des bassins laitiers, dans les unités ayant un potentiel suffisant;
  - amener les fermes laitières à produire à la fois du lait et de la viande bovine
  - l'organisation d'un certain nombre de fermes ne produisant que de la viande bovine
  - l'aménagement de fermes spécialisées dans les productions animales mixtes: bovins - porcs et moutons
  - l'organisation de fermes horticoles où des serres en plastique seraient aménagées;

- dans les unités à faible potentiel (ou sans potentiel), favoriser l'exploitation d'autres ressources, comme la forêt, la récréation et le tourisme.

En somme, il s'agit de maintenir et même renforcer l'agriculture là ou le potentiel le permet et, ailleurs, de réaménager le territoire en fonction de l'exploitation d'autres ressources naturelles. Mais ces orientations s'appliquent différemment d'une zone à l'autre. C'est ce qu'il faut préciser maintenant. Il convient de rappeler que les actions proposées ne constituent que des hypothèses.

La zone I

Il va de soi que l'industrie laitière doit être consolidée dans cette zone. Toutefois, un certain nombre de mesures pourrait être adopté dans le but de résoudre les difficultés qui entravent le développement.

- Accroître substantiellement l'approvisionnement en grains de provende dans la région, en encourageant la culture des céréales comme le blé et l'orge, partout où les sols et le climat s'y prêtent. De même, la culture du maïs-grain devrait être intensifiée dans la partie ouest, autour de Granby.

  Certains programmes, comme ceux qui ont permis l'introduction des blés Opal et Pitic pourraient être appliqués pendant quelques années afin de bien mesurer la rentabilité de ces cultures dans la région.

Dans cette optique, les agriculteurs auraient avantage à financer en commun l'achat d'outillage comme la moulange portative (mix mill) ou de machines comme les fourragères ou les faucheuses...

- Constituer une banque de quotas de lait qui permettrait de corriger le mode actuel de répartition des quotas et favoriserait l'expansion des fermes.

  Le rôle de la banque serait d'assurer la vente des quotas et leur financement. La banque serait administrée par les producteurs de la région qui verraient ainsi à la bonne distribution des quotas et supprimeraient le marché noir actuel.

- Organiser une option agricole au sein de chacune des trois commissions scolaires régionales qui desservent la région agricole, avec la collaboration des ministères de l'agriculture, de l'éducation et de l'U.C.C.

- Etudier attentivement l'implantation d'un centre de traite. Un tel centre, quoique complexe, aiderait à solutionner l'épineux problème de la pénurie de main-d'oeuvre.

Ces diverses mesures devraient contribuer à consolider l'agriculture et particulièrement l'industrie laitière dans la meilleure zone de la région.

La zone II

En dépit d'un potentiel moyen (classe C), la zone II comporte des possibilités réelles dont l'amélioration à des coûts raisonnables permettrait

de consolider les meilleures exploitations où la production laitière devrait continuer à dominer. Par ailleurs, les fermes qui vivent en marge de l'industrie, relativement nombreuses dans cette zone, pourraient développer certaines productions secondaires. Mais pour concrétiser ces orientations, il faudra auparavant résoudre quelques problèmes assez importants.

- Effectuer des travaux de drainage sur de vastes étendues ayant une valeur agricole certaine dans le but d'améliorer l'égouttement des sols. Les travaux mécanisés devraient impliquer un groupe de fermes.

- Favoriser l'agrandissement des surfaces en culture notamment par la consolidation des fermes.

  Pour assurer ce regroupement, il faudra sans doute mettre à la disposition des agriculteurs une formule de crédit adaptée à leurs besoins et tenant compte des objectifs de l'aménagement du territoire. Mais l'implantation de grandes unités d'exploitation nécessitera aussi l'introduction des méthodes modernes de gestion et de mise en marché.

  Un autre moyen d'agrandir les fermes serait d'organiser des pâturages communautaires. Ceux-ci pourraient être exploités par des agriculteurs spécialisés dans l'élevage des bovins laitiers ou de boucherie. Ces pâturages appartiendraient à l'Etat qui verrait l'organisation matérielle, depuis l'ensemencement, la fumure, les clôtures, l'approvisionnement en eau et l'entretien des herbages jusqu'à la surveillance

des animaux dans les parcs. Un coût minimal par tête et par jour serait défrayé par l'agriculteur.

Un dernier moyen d'accroître les surfaces en culture serait de mettre à la disposition des agriculteurs des appareils spéciaux destinés à ramasser les pierres. Les agriculteurs auraient avantage par exemple à acheter ces appareils en groupe. D'ailleurs, une plus grande utilisation de la formule coopérative diminuerait grandement les coûts de production, dans une zone moins favorisée par le potentiel.

Dans cet esprit, la formation de syndicats de machines agricoles apparaît intéressante; il reste à en vérifier la rentabilité dans les cas précis.

- Encourager certaines productions secondaires comme celles du boeuf de boucherie, du mouton, du porc ou encore des cultures comme, les grains ou le foin, qui apporteraient un revenu d'appoint aux exploitants travaillant dans l'industrie (Bombardier, Domtar et Johns-Manville) et d'où ils retirent d'ailleurs la majeure partie de leur revenu.

En somme, l'avenir de cette zone est lié à un réaménagement relativement important dont la réussite dépend essentiellement de la volonté de chargement des agriculteurs, de l'effort d'animation des organismes impliqués et des actions spécifiques de l'Etat.

La zone III

Le potentiel de cette zone est assez limité. Néanmoins, certaines améliorations devraient permettre de consolider les meilleures fermes en les orientant notamment vers les productions animales. Quant aux superficies à faible potentiel, elles devraient être utilisées pour des productions d'appoint et l'exploitation d'autres ressources, comme la forêt, la récréation et le tourisme. Pour réaliser ces orientations, il faudra éliminer des contraintes majeures.

- Dans le but de consolider les fermes ayant le meilleur potentiel, il faudra comme dans la zone II, favoriser l'agrandissement des surfaces en culture, en tenant compte des difficultés de constituer de grandes unités homogènes.

  Les mesures suggérées pour la zone II pourraient s'appliquer telles quelles à la zone III.

- Réaménager les superficies à faible potentiel en favorisant l'introduction de certaines productions animales et l'exploitation d'autres ressources comme la forêt et le tourisme.

  A cause du faible potentiel de plusieurs superficies agricoles, une partie importante de la zone III doit être réaménagée de manière intégrée, en tenant compte des possibilités des secteurs forestiers et touristiques.

Ainsi, cette zone se prêtrait bien, semble-t-il, à certaines productions animales, comme les bovins, le porc et les moutons. Il reste à évaluer les conditions précises d'implantation dans des unités spécifiques. De même, il faudrait voir si les érablières ne pourraient pas fournir un meilleur revenu; une étude est en cours actuellement dans le comté de Shefford. Par ailleurs, il est probable que les agriculteurs pourraient accroître leur revenu de la forêt si celle-ci était réaménagée de façon rationnelle (cf. le chapitre sur le secteur forestier). La zone III offre également un excellent potentiel touristique, surtout dans les unités 7 et 12. Certaines activités touristiques peuvent être développées en milieu agricole, mais une telle opération n'est possible que dans le cadre d'un programme intégré d'aménagement des ressources de plein-air.

La zone III fait aussi l'objet de spéculation pour des fins récréatives et touristiques. Certaines superficies devraient être protégées en prévision d'un réaménagement agricole ou d'aménagements récréatifs et touristiques publics.

La zone IV

La zone IV est la plus pauvre au point de vue agricole (classe E). Il s'agit donc dans cette zone de consolider les quelques îlots de bonnes fermes et de réaffecter le reste du territoire à d'autres usages, comme l'exploitation forestière, la récréation et le tourisme. Dans cette

perspective, les mesures suivantes devraient être considérées.

- Favoriser la consolidation des ilots de bonnes fermes, notamment par la promotion de certaines productions, comme celle des bovins de boucherie.

  Mais il importe auparavant, de faire des études de rentabilité afin de déterminer les conditions réelles de production et de mise en marché. Le bureau régional du ministère devrait effectuer cette étude.

- Réaménager le reste du domaine agricole en s'appuyant sur l'exploitation forestière et le développement de la récréation et du tourisme.

  Certaines fermes, à cause du faible potentiel agricole, auraient avantage à se concentrer uniquement sur l'exploitation forestière et la sylviculture. Cette reconversion est d'ailleurs en voie de s'opérer depuis quelques années. Il reste maintenant à la poursuivre de manière systématique afin d'assurer un aménagement rationnel de la forêt et un accroissement du revenu des "agriculteurs". Cette orientation nous renvoie au projet du plan d'aménagement forestier mentionné plus haut. Par ailleurs, certaines superficies devraient être retournées à la forêt. Un programme de reboisement bien articulé pourrait constituer une autre source de revenu.

  De vastes superficies de cette zone ont un potentiel récréatif et touristique de haute valeur, dont l'exploitation pourrait sans doute profiter de quelque façon au milieu agricole. Encore une fois, le réamé-

nagement de l'agriculture implique des interventions dans d'autres secteurs.

Comme dans les zones précédentes, certaines superficies devraient être protégées contre la spéculation afin de rendre la planification plus facile et les espaces récréatifs accessibles.

Telles sont les principales orientations de l'agriculture dans les quatre (4) zones de l'Estrie. Il ressort premièrement, que le lait doit rester la production de base, à l'intérieur des bassins laitiers (surtout dans les zones I et II). Deuxièmement, en marge de ces bassins, (zone II, III et IV), de très nombreux producteurs de lait seront invités soit à diversifier leur production, soit à changer de productions, ou encore exploiter d'autres ressources. On peut dire ainsi que l'aménagement à faire doit se concentrer surtout dans les zones II, III et IV.

Le comité agricole du C.R.D. a manifesté certaines craintes de voir les orientations proposées restreindre la production laitière à un moment où celle-ci procure des revenus intéressants. En fait, il faut reconnaître que la situation agricole a changé sensiblement depuis quelques années et les chiffres rapportés dans ce texte sont dans une certaine mesure dépassés. L'objectif majeur qui ressort des propositions de zonage, c'est la planification de l'agriculture sur des bases solides, à coûts raisonnables et à long terme. Et cette planification ne doit pas être considérée comme un processus statique qui arrête des orientations pour des générations, mais plutôt comme un outil permettant d'assurer d'une part une production agricole satisfaisante et, d'autre part, des producteurs qui vivent réellement de leur métier. C'est l'esprit dans lequel le zonage doit être interprété.

1.2 LE SECTEUR FORESTIER

1- La forêt

Il importe de préciser tout d'abord que le territoire forestier comprend neuf (9) divisions de recensement: Compton, Wolfe (en entier), Frontenac (partie incluse dans la région administrative seulement), Richmond, Sherbrooke, Brome, Shefford et Missisquoi. La superficie approximative est de 5,364 milles carrés, soit 0.9% du territoire québécois. La superficie forestière productive représente environ 60% de tout le territoire régional (9 comtés). Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée dans d'autres régions du Québec. Dans l'Estrie, les petites forêts privées couvrent 82.6% de la superficie forestière productive. Suivent ensuite, les grandes forêts privées avec 10.9% et les concessions 5.7%. La proportion des forêts privées est près de 9 fois plus élevée dans l'Estrie que dans le Québec (cf. tableau 31). En outre, les petites forêts privées de l'Estrie représentent 14.4% de toutes celles du Québec.

Tableau 31: Superficie forestière productive par mode de tenure, en mi^2, Estrie et Québec, 1970.

Modes de tenures	Estrie	Québec	Estrie / Québec
Forêts publiques	203 (6.5%)	182,100 (87.6%)	0.1%
Forêts privées	2,905 (93.5%)	25,300 (12.4%)	11.5%
- petites	2,565 (82.6%)	17,800 (8.7%)	14.4%
- grandes	340 (10.9%)	7,500 (3.7%)	4.5%
TOTAL	3,108 (100%)	206,900 (100%)	1.5%

La région de l'Estrie se trouve dans les domaines forestiers de l'érablière à bouleau jaune, de l'érablière laurentienne et de la sapinière laurentienne. Ces domaines couvrent respectivement 60%, 30% et 10% de la superficie forestière régionale. Sur les petites forêts privées, le tableau 32 montre qu'en 1970, 70% du volume marchand était composé d'essences feuillues (dont 41% d'érables) et 30% d'essences résineuses (dont 12% de sapin, 7% d'épinettes et 6% de pruche). Dans l'ensemble du Québec, c'est l'inverse: 74.9% d'essences résineuses et 25.1% d'essences feuillues. En somme, le domaine forestier de l'Estrie se caractérise par l'abondance des essences feuillues et la prédominance des petites propriétés privées.

2- L'utilisation de la forêt

La forêt de l'Estrie est-elle sous-exploitée ou sur-exploitée? Selon le tableau 34 , la possibilité annuelle de coupe est évaluée à 322,944 unités de 100 pieds cubes en 1970, dont 73% en feuillus et 27% en résineux. La possibilité de coupe des bois feuillus de l'Estrie représente environ 16% de celle du Québec. La proportion est de 6% en ce qui concerne les essences résineuses. Le territoire a été divisé en trois (3) zones: la première comprend les comtés de Missisquoi, Brome et Shefford, la deuxième, Sherbrooke, Stanstead et Richmond et la troisième, Wolfe, Frontenac et Compton. On observe que 54.2% de la possibilité est concentrée dans la zone 3, 21.8% dans la zone 2 et 24.0% dans la zone 1. La possibilité des bois feuillus est proportionnellement plus grande dans les zones 1 et 2 que dans la zone 3. Il convient de préciser que,

Tableau 32: Composition arborescente des petites forêts privées, Estrie, 1968-70.

ESSENCES	VOLUMES MARCHANDS		
RESINEUSES	TOTAL (100 pi^3)	%	VOL./ACRE (pi^3)
Epinette	977,524	7	90
Sapin	1,754,220	12	160
Pin blanc	318,703	2	30
Pruche	968,889	6	90
Autres	528,207	3	50
TOTAL	4,457,543	30	420
FEUILLUES			
Tremble	814,023	5	70
Bouleau blanc	353,160	2	30
Bouleau jaune	1,057,127	7	90
Erable	6,165,954	41	550
Autres	2,071,145	15	190
TOTAL	10,461,409	70	930
GRAND TOTAL	15,008,952	100	1,350

Source: Ministère des Terres et forêts

Tableau 33: Possibilité annuelle de coupe par zone selon le mode de tenure, Estrie, 1970 (Source: Ministère des Terres et forêts)

ZONE	MODE DE TENURE	SUPERFICIE PRODUCTIVE (acres)	POSSIBILITE ANNUELLE (en 100 pi^3)		
			R	F	T
1	Petites forêts privées	468,921	15,735	61,818	77,553
		(23.6%)	(17.9%)	(26.3%)	(24.0%)
2	Grandes forêts privées	49,920	n.d.	n.d.	n.d.
	Petites forêts privées	412,684	17,009	53,514	70,523
	TOTAL	462,604	17,009	53,514	70,523
		(23.3%)	(19.4%)	(22.8%)	(21.8%)
3	Concessions	113,703	12,820	4,530	17,350
	Terrains vacants	16,399	-	-	-
	Grandes forêts privées	167,680	n.d.	n.d.	n.d.
	Petites forêts privées	759,820	42,185	155,333	157,518
	TOTAL	1,058,602	55,005	119,863	174,868
		(53.1%)	(62.7%)	(50.9%)	(54.2%)
	GRAND TOTAL	1,989,041	87,749	235,195	322,944
		(100%)	(100%)	(100%)	(100%)
TOTAL	Forêts publiques	130,102	12,820	4,530	17,350
		(6.5%)	(14.6%)	(1.9%)	(5.4%)
	Forêts privées	1,858,939	74,829	230,665	305,594
		(93.5%)	(85.4%)	(98.1%)	(94.6%)
	TOTAL	1,989,041	87,749	235,195	322,944
		(100%)	(100%)	(100%)	(100%)

ces données ne tiennent pas compte de la possibilité des grandes forêts privées. Les dits grands propriétaires ne sont pas tenus en effet de fournir l'inventaire de leur forêt et l'Etat ne s'en charge pas lui-même comme il le fait pour les petites propriétés privées. Cette situation apparaît pour le moins anormale. (cf. tableau 33)

Prise globalement, les petites forêts de l'Estrie sont plus productives que celles de tout le Québec: les premières produisent 949 unités de 100 pi^3 à l'acre et les secondes 901. Toutefois la productivité des essences résineuses de l'Estrie est inférieure à celle du Québec (292 par rapport à 375). La productivité des bois feuillus reste nettement supérieure (657 par rapport à 526).

Le tableau 35 montre que la forêt de l'Estrie est utilisée à son maximum par rapport à la possibilité annuelle de coupe (on estime la possibilité des grandes forêts privées à environ 100 unités de 100 pi^3 par mi^2). Les petites forêts privées sont, dans l'ensemble, légèrement moins utilisées, soit à 76.7%. Toutefois les essences résineuses sont nettement surexploitées (184.9%) alors que les essences feuillues sont sous-exploitées (41.5%). L'utilisation actuelle apparaît donc totalement opposée à la possibilité: en réalité, le bois feuillu devrait être exploité deux (2) fois plus et le bois résineux deux (2) fois moins. Et il n'est pas exagéré de conclure que si le déficit des essences résineuses se maintient au même rythme, il ne suffira que de quelques années pour épuiser le potentiel disponible.

Ces données ne tiennent pas compte de l'utilisation du bois de chauffage. Or, selon le recensement de 1966, environ 65,000 unités de 100 pi^3 de bois de chauffage ont été coupés dans l'Estrie. Ce volume est considérable: il est supérieur de 20% à l'approvisionnement régional des scieries. On peut supposer que la majorité des bois coupés sont des feuillus. Les chiffres cités comportent peut-être une marge d'erreur importante. Il reste néanmoins que le volume (approximatif) coupé représente une part importante des approvisionnements et qu'en conséquence l'utilisation des essences feuillues dépasserait sûrement 41.5%.

En plus d'être pleinement exploitée, la forêt de l'Estrie ne peut répondre qu'à seulement 43% de la demande totale de matière ligneuse. Les besoins à court terme des usines de pâtes et papier ont été évalués à 468,000 unités de 100 pi^3 et ceux des scieries à 280,000 ce qui fait un total de 748,000. Les usines de pâtes et papiers s'approvisionneraient à 75% d'essences résineuses et les scieries à 64%.

La coupe actuelle de bois de pulpe peut satisfaire environ 56% des besoins des usines de pâtes et papier. A ce pourcentage il faut ajouter les 61,000 tonnes de copeaux produites par les usines de sciage et qui représentent 13% des besoins. Ainsi, au total, les bois prélevés dans la région peuvent combler 69% de la demande de ces usines. Les besoins à moyen et à long terme sont difficiles à établir dans le contexte actuel où les entreprises ne divulguent pas leur plan de longue période. Toutefois, si

Tableau 34: Possibilité annuelle de coupe et volume de coupe, par mode de tenure, Estrie, 1970

Modes de tenure	POSSIBILITE (100 pi^3)			COUPES: TOTAL, SCIAGE ET PULPE								
				TOTAL			SCIAGE (100 pi^3)			PULPE (100 pi^3)		
	R	F	T	R	F	T	R	F	T	R	F	T
Concessions	12,820	4,530	17,350	14,382	3,607	17,989	13,275	3,585	16,860	1,107	22	1,129
	(74%)	(26%)	(100%)	(80%)	(20%)	(100%)	(79%)	(21%)	(100%)	(98%)	(2%)	(100%)
Petites forêts privées	74,929	230,665	305,594	138,578	95,858	234,436	21,734	27,139	48,873	116,844	68,719	185,563
	(25%)	(75%)	(100%)	(59%)	(41%)	(100%)	(44%)	(56%)	(100%)	(63%)	(37%)	(100%)
Grandes forêts privées	n.d.	n.d.	n.d.	57,692	14,724	72,416	12,642	4,474	17,116	45,050	10,250	55,300
				(80%)	(20%)	(100%)	(74%)	(26%)	(100%)	(81%)	(19%)	(100%)
TOTAL	87,749	235,195	322,944	210,652	114,189	324,841	47,651	35,198	82,849	163,001	78,991	241,992
	(27%)	(73%)	(100%)	(65%)	(35%)	(100%)	(58%)	(42%)	(100%)	(67%)	(33%)	(100%)

Source: Ministère des Terres et forêts et CRAR.

Tableau 35: Degré d'utilisation de la forêt, Estrie, 1970

Modes de tenure	R	F	T
Concessions	112.2	79.6	103.7
Petites forêts	184.9	41.5	76.7
TOTAL			91.0

Tableau 36: Besoins estimés et coupes de matière ligneuse, Estrie, 100 pi^3, 1970

	Besoins en matière ligneuse			Coupes			Coupes / besoins		
	R	F	T	R	F	T	R	F	T
Pâtes et papier	341,000 (65.4%) (72.9%)	127,000 (56.9%) (27.1%)	468,000 (62.5%) (100%)	163,001 (77.4%) (67.4%)	78,991 (69.2%) (32.6%)	241,992 (75.0%) (100%)	48%	62%	56%
Sciage	180,000 (34.6%) (64.3%)	100,000 (43.1%) (35.7%)	280,000 (37.5%) (100%)	47,651 (22.6%) (57.5%)	35,198 (30.8%) (42.5%)	82,849 (25.0%) (100%)	26%	35%	30%
TOTAL	521,000 (100%) (69.7%)	227,000 (100%) (30.3%)	748,000 (100%) (100%)	210,652 (100%) (64.8%)	114,189 (100%) (35.2%)	324,841 (100%) (100%)	40%	50%	43%

Source: Ministère des Terres et forêts et CRAR

Tableau 37: Provenance des bois utilisés par les usines de pâtes et papier de l'Estrie, en 100 pi^3, 1970

MODES DE TENURE	ESTRIE			AUTRES REGIONS			UTILISATION TOTALE		
	R	F	T	R	F	T	R	F	T
Concessions	1,110	120	1,230 (0.5%)	72,850	2,950	75,800 (33.3%)	73,960	3,070	77,030 (16.5%)
Grandes propriétés privées	45,050	10,250	55,300 (23.4%)	20,500	-	20,500 (9.1%)	65,550	10,250	75,800 (16.4%)
Petites propriétés privées	102,600	55,100	157,700 (66.4%)	22,950	20,250	43,200 (19%)	125,550	75,350	200,900 (43.3%)
Copeaux	18,200	4,800	23,000 (9.7%)	77,000	10,700	87,700 (38.6%)	95,200	15,500	110,700 (23.8%)
TOTAL	166,960	70,270	237,230 (100%)	193,300	33,900	227,200 (100%)	360,260	104,170	464,430 (100%)

Source: Ministère des Terres et forêts et CRAR

Tableau 38: Provenance des bois utilisés par les usines de sciage de l'Estrie, en milliers de p.m.p., 1970

Provenance	R	F	T
Québec	27,710 (37.5%)	14,381 (31.7%)	42,091 (35.4%)
Etats-Unis	46,146 (62.5%)	30,882 (68.3%)	77,028 (64.6%)
TOTAL	73,856 (100%)	45,263 (100%)	119,119 (100%)

Source: Ministère des Terres et forêts et CRAR

la croissance de la production se maintient au taux annuel de 3.2%, la demande de matière ligneuse en 1980 augmenterait de 150,000 unités de 100 pi^3, soit 32% par rapport à 1970.

Quant aux scieries, elles ne trouveront que 30% de la matière ligneuse nécessaire dans la région. La situation des scieries apparaît donc beaucoup plus précaire, en ce qui concerne l'approvisionnement.

Non seulement les besoins des utilisateurs dépassent nettement le volume actuel de coupe, mais ils ne peuvent être satisfaits dans la région, car la possibilité annuelle de coupe est largement insuffisante. Exploitée rationnellement, la forêt de l'Estrie ne peut répondre en réalité qu'à 43% des besoins de matière ligneuse. Toutefois, la possibilité des essences feuillues correspond tout juste aux besoins actuels. Le déficit provient des essences résineuses dont la possibilité ne permet de combler que 17% des besoins. (Ces chiffres ne tiennent pas compte des copeaux qui représentent environ 10% du volume de coupe actuel. La région reste donc nettement déficitaire.)

Il ne faut pas se surprendre en conséquence, de voir les usines de transformation s'approvisionner abondamment à l'extérieur de la région. Environ 65% des bois utilisés par les scieries proviennent des Etats-Unis (tableau 38). Or, il est frappant de constater que 68.2% des bois feuillus utilisés proviennent des Etats-Unis, alors que la possibilité de coupe de

la région permettrait de fournir le volume nécessaire aux usines de sciage. Mais il s'agit peut-être d'essences différentes.

Les usines de pâtes et papiers importent 49% de leur matière ligneuse utilisée. Les bois proviennent surtout de concessions et de grandes propriétés privées situées dans le comté de Beauce et aussi d'une concession du Nord-Ouest. Le bois provenant des petits propriétaires de l'extérieur de la région origine de la rive Sud du St-Laurent jusqu'à Bellechasse vers l'Est. Quant aux copeaux, ils proviennent de la rive Sud, jusqu'à l'Islet.

Pour compléter ce tableau déjà passablement compliqué, il faut ajouter que l'Estrie se paie le luxe d'exporter du bois rond. D'après les estimations du CRAR (1), les producteurs de l'Estrie expédient environ 128,000 cordes de bois de pulpe vers les Etats-Unis, ce qui représente environ 43% de ce que les usines de pâtes et papiers importent actuellement des autres régions. Mais il faudrait vérifier s'il s'agit des mêmes essences.

Quoiqu'il en soit, le mouvement des bois apparaît à prime abord irrationnel. L'Estrie se trouve reliée avec le Nord-Ouest québécois, le Sud de Québec et le Bas St-Laurent. Il devient donc essentiel de connaître davantage

---

(1) Racine, Serge: L'industrie du sciage dans l'Estrie, projet ESTRAE, 1972.

le mouvement des bois afin de diminuer les coûts de transport de la matière première.

En résumé, la situation se présente ainsi:

- le domaine forestier de l'Estrie se caractérise par l'abondance des essences feuillues qui forment 73% de la possibilité annuelle totale de coupe;

- la forêt de l'Estrie est utilisée à son maximum; mais les essences résineuses sont sur-exploitées à 184.9% et les essences feuillues sont sous-exploitées à 41.5% (dans les petites forêts privées);

- la forêt de l'Estrie ne répond actuellement qu'à seulement 43% des besoins totaux de matière ligneuse, soit 40% de la demande en bois feuillus et 50% des besoins en bois résineux;

- compte tenu de la possibilité annuelle de coupe, la forêt de l'Estrie ne pourrait de toute façon satisfaire que 43% des besoins (la coupe étant égale à la possibilité), dont 17% de la demande en bois résineux et 100% des besoins en bois feuillus;

- les usines de transformation s'alimentent fortement de l'extérieur de la région: 65% de l'approvisionnement des scieries provient des Etats-Unis et 49% de la matière ligneuse des usines de pâtes et papiers est importé d'autres régions du Québec;

- les producteurs de l'Estrie exportent du bois de pulpe aux Etats-Unis et dans d'autres régions du Québec.

3- Perspectives et hypothèses

Il ne faut pas être malin pour entrevoir d'ici peu une détérioration dramatique du potentiel forestier de l'Estrie, si des mesures énergiques ne sont pas appliquées en vue de planifier la production. Mais comment planifier et exercer un certain contrôle dans un territoire où domine la propriété privée?

Dans le deuxième tome de son exposé sur la politique forestière (1), le ministère des Terres et forêts propose de rationaliser la production en tenant compte des intérêts des particuliers et ceux de la société. Il recommande d'encadrer les initiatives privées afin que celles-ci puissent généraliser les pratiques les plus efficaces d'aménagement, de protection, de sylviculture et de mise en marché. Le ministère considère que l'intervention directe et massive de l'Etat dans la gestion des propriétés privées n'est pas souhaitable dans le contexte actuel. En outre il est possible d'atteindre les objectifs fixés en utilisant des moyens incitatifs. Cette politique nous apparaît valable et adaptée à la situation qui prévaut dans l'Estrie. Le ministère recommande deux moyens d'action: la formation d'associations régionales de sylviculteurs et l'application de mesures fiscales et financières.

---

(1) Ministère des Terres et forêts: Exposé sur la politique forestière, tome 2, 191 pages

3.1 Les associations régionales de sylviculteurs

Pour réaliser l'objectif de la planification, le ministère suggère que la mise en oeuvre des programmes d'aménagement élaborés pour les forêts privées, relève d'un seul organisme regroupant l'ensemble des producteurs individuels. Les Offices ou Syndicats de producteurs de bois pourraient servir de base à la formation de cet organisme. Ils devraient toutefois étendre leurs responsabilités à l'aménagement forestier et préciser les modalités de leur collaboration avec le ministère. La région administrative serait l'encadrement géographique idéal.

Une fois restructurés les Offices ou Syndicats se transformeraient en Associations régionales de sylviculteurs, réunies au niveau provincial dans une Fédération qui deviendrait l'interlocuteur privilégié du Gouvernement sur toutes questions concernant la propriété forestière privée. Les associations régionales assumeront les fonctions suivantes:

- participer, en collaboration avec le ministère des Terres et Forêts, à l'élaboration des orientations régionales de production concernant les forêts privées;

- collaborer à l'application des objectifs régionaux fixés pour les forêts de production (cette action pourra être réalisée grâce aux plans de gestion dont la préparation deviendra éventuellement obligatoire pour chaque propriétaire forestier);

- veiller à l'application de la légisaltion forestière sur les propriétés qui y seront soumises;

- agir comme intermédiaire entre l'Etat et les propriétaires en vue de l'obtention des avantages financiers ou techniques prévus dans la politique forestière;

- assurer la gestion contractuelle de certains terrains à la demande des propriétaires, moyennant une redevance annuelle et un engagement à long terme de ces derniers;

- rechercher avec le ministère des Terres et Forêts les formules favorisant des économies d'échelle au niveau de la gestion et de l'exploitation et préconiser leur application;

- vulgariser les méthodes d'aménagement, de protection, de sylviculture intensive et d'exploitation;

- fournir des conseils ou des services techniques relatifs au marquage des coupes, à l'exécution de travaux de reboisement, à la construction des chemins, au mesurage, etc.;

- participer à la défense des forêts contre les incendies;

- voir à l'administration des dispositions relatives à la mise en marché des bois produits sur les terrains privés.

Les associations seront donc appelées à jouer un rôle considérable dans la planification de l'aménagement forestier. Le rôle du ministère se limite à élaborer une politique forestière globale et à favoriser la planification de la production en permettant la formation d'un organisme décentralisé, relevant des individus-membres. Le ministère accorde même des prérogatives de puissance publique aux associations régionales: "Dans le but de surveiller et de renforcer l'action des associations de sylviculteurs, le Gouvernement contrôlera la légalité de leur décision et pourrait même leur confier la constatation des infractions commises par les propriétaires ainsi que la poursuite des récalcitrants". (1)

3.2 Mesures fiscales et financières

La rentabilité financière des travaux de sylviculture intensive s'avère souvent très faible pour les propriétaires forestiers. La majorité des investissements de production réalisés en forêt ne peuvent être amortis que sur une période relativement longue. (2) Il devient alors inévitable d'apporter une assistance financière aux producteurs afin de les inciter à participer à l'aménagement rationnel de la ressource. Dans cet esprit, le ministère propose des mesures fiscales et financières dont la plus importante serait l'établissement d'un "Crédit forestier" chargé de l'administration

---

(1) Ibid., p. 133

(2) Ibid., p. 134

d'un régime intégré d'aide aux producteurs privés. En plus du crédit forestier, le ministère se propose d'ajouter des mesures fiscales, notamment en éliminant "le droit de coupe additionnel (fonds d'éducation), exigible des producteurs de bois à pâte et, à modifier les règles d'évaluation foncière en vue d'éliminer les obstacles les plus flagrants à la production forestière ou au maintien des espaces boisés". (1)

La planification de l'aménagement forestier reposerait ainsi sur deux grands moyens d'action: une association régionale de sylviculteurs et un ensemble de mesures fiscales et financières. Il conviendrait de mentionner également, l'importance de la vulgarisation dans le processus de planification. C'est une opération essentielle qui doit être intensifiée.

Nous n'avons pas parlé des concessions forestières. Les changements qui seront apportés à ce mode de tenure, se situent dans le cadre d'une transformation de l'ensemble du système de gestion forestière. Nous invitons le lecteur à se référer à l'exposé du ministère (p. 32 et suivantes). Il est normal d'accorder une attention spéciale aux propriétés privées qui couvrent 93.5% de la superficie forestière productive.

---

(1) Ibid. p. 135

Cette nouvelle politique concernant les producteurs privés, s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une réforme globale de l'orientation du secteur forestier. Le ministère doit donc s'engager le plus tôt dans la réalisation de cette réforme. Il importe toutefois que les organismes impliqués soient consultés car la mise en place des moyens prévus apportera des changements quelquefois douloureux.

1.3 LE SECTEUR MINIER (1)

L'Estrie est une vieille région minière où furent développés les premiers gisements de cuivre au Canada. Dès 1841, plusieurs gîtes étaient mis à jour. C'est ainsi que les mines Capelton (1863) et Eustis (1865), situées près de Lennoxville, ont produit une grande partie de tout le minerai de cuivre et de souffre extrait au Québec au cours des soixante années qui suivirent leurs découvertes. Bien que ces gisements de cuivre n'aient jamais eu l'importance de ceux de la région de Noranda ou de Chibougamau, ils ont contribué grandement au développement de l'exploitation minière dans l'Estrie.

1- La situation minière

L'exploitation minière joue un rôle important dans l'économie régionale. En 1970, elle fournissait environ 2,700 emplois, i.e. 4% du volume total d'emploi. La valeur des expéditions était évaluée à $82.9 millions, soit 12.7% du total du Québec.

---

(1) Pour des raisons faciles à comprendre, le territoire étudié déborde les limites étroites de la région administrative 05, notamment en ce qui concerne les mines d'amiante.

1.1 Les mines d'amiante

Les mines d'amiante sont de loin les plus importantes: elles fournissent environ 2,000 emplois. La plus importante est celle de Canadian Johns'Manville, située à Asbestos. L'exploitation de l'amiante procure environ 7,000 emplois dans la zone dite de l'amiante, allant d'Asbestos à Thetford.

La production québécoise d'amiante s'est accrue de 30% (en termes de tonnes) et de 50% (en termes de valeur) de 1955 à 1970. Le Québec fournissait en 1970, 1,367,524 tonnes courtes soit 83% de la production canadienne. La part du Québec a diminué considérablement depuis 1955, alors qu'elle avait atteint 96.1%. La mise en valeur d'un nouveau gisement en Abitibi devrait augmenter substantiellement la production québécoise. Le Québec fournit environ 40% de la production mondiale d'amiante (cf. tableau 39). L'emploi est resté étonnamment stable de 1955 à 1970, passant de 6,057 à 6,085.

Tableau 39: Structure internationale du marché de l'amiante en 1966 (en milliers de tonnes métriques)

Pays	U.S.A.	Japon	C.E.E.	Grande Bretagne	A.E.L.E. sauf Grande Bretagne	Europe de l'Est	Autres	Total des exportations
Pays exportateurs								
- Canada	593.4	70.8	208.5	119.3	56.8	16.7	246.3	1,311.8
- Rhodésie du Sud	0.5	13.4	18.1	5.6	3.0		11.1	51.7
- Afrique du Sud	56.2	(1) 128.8 (2) 27.4	44.3	56.7	12.2	1.9	34.7	(1) 334.8 (2) 233.4
- Russie		15.1	91.1	4.1	12.7	102.8	31.0	256.8
- Italie			26.3		2.0	4.6	3.0	35.9
- Chypre			1.1	5.8	7.0		5.3	19.2
- Autres	31.7	9.2	17.6	2.0	6.2	20.7	61.8	149.2
Total des importations	681.8	(1) 237.3 (2) 135.9	407.0	193.5	99.9	146.7	393.2	(1)2,159.4 (2)2,058.0
Part du Canada en %	87.0	(1) 30.0 (2) 52.0	51.0	62.0	57.0	11.0	63.0	(1) 61.0 (2) 64.0

C.E.E.: Pays du marché commun: Allemagne de l'Ouest, Belgique, Luxembourg, France, Italie, Pays-Bas.

A.E.L.E.: Association européenne de libre-échange: Norvège, Danemark, Suède, Suisse, Autriche, Portugal et Grande-Bretagne.

(1): Le Japon recense des importations de 128.8 milliers de tonnes métriques d'amiante de l'Afrique du Sud.

(2): L'Afrique du Sud recense des exportations de 27.4 milliers de tonnes métriques sur le Japon.

Source: World Trade Annual - Nations-Unies.

Tableau 40: Variables financières et fiscales des mines d'amiante du Québec, 1961 à 1966.

Variables	en $
- Valeur de la production	739,087,269.
- Salaires	193,426,712.
- Bénéfices bruts totaux	359,382,000 (100%)
- Impôt fédéral	66,083,500 (18.4%)
- Recettes fiscales du Québec	37,727,932 (10.5%)
- Exploration et mise en valeur	3,955,217 (1.1%)
- Intérêts	1,021,400 (0.2%)
- Dividendes aux actionnaires	137,748,200 (38.4%)
- Bénéfices retenus	112,845,741 (31.4%)
- Bénéfices bruts au Québec	272,535,468

Le Canada exportait en 1966, environ 45% de sa production d'amiante aux Etats-Unis, 16% dans les pays du Marché Commun et 9% en Grande-Bretagne, et 5% au Japon. Nos voisins américains restent fortement dépendants du Canada, puisque ce dernier satisfait à 85% de leur demande totale d'amiante. On peut affirmer que le Québec se trouve dans une situation de quasi-monopole par rapport au marché nord-américain.

Nous avons déjà mentionné quelques chiffres sur les effets de l'exploitation des mines d'amiante sur l'économie du Québec. Le tableau 40 montre que les dividendes versées aux actionnaires, de 1961 à 1966, représentent environ 55% des sommes dépensées au Québec (salaires, impôt et exploration). L'équivalent d'un peu plus de 70% de la masse salariale de cette période a été versé en dividendes. On sait par ailleurs que toutes les compagnies d'amiante exploitant au Québec sont américaines, (sauf une qui est anglaise) (1), et qu'en conséquence une bonne partie des profits nets retourne aux Etats-Unis. Enfin, l'industrie de

---

(1) N.B.: Jusqu'en 1964, deux compagnies minières étaient canadiennes, soit Asbestos Corporation et Johnson's Company. Elles se fusionnèrent alors en une seule compagnie qui passa sous le contrôle de Canadair, filiale de General Dynamics, en 1969.

transformation de l'amiante s'est développée essentiellement aux Etats-Unis, le marché nord-américain de loin le plus important.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation:

a) la proportion relativement faible du poids d'amiante par rapport au poids total du produit fini et, conséquemment, la proximité des sources d'approvisionnement est un facteur de localisation peu important;

b) toute industrie secondaire où la transformation implique une augmentation du poids ou du volume du produit fini est attirée par le marché et non par la proximité des matières premières: c'est le cas des manufactures de produits d'amiante;

c) le marché restreint du Québec et du Canada comparativement à celui des Etats-Unis;

d) les tarifs douaniers sur les produits finis d'amiante (surtout aux Etats-Unis) ne sont pas de nature à favoriser l'implantation ou l'expansion des industries de produits finis d'amiante au Québec.

1.2 Les mines de cuivre

Il y a actuellement deux mines de cuivre dans l'Estrie: celle de Cupra d'Estrie, située dans le canton de Stratford, et celle de Weedon, à 5 milles de la première. Le minerai est concentré au moulin de Solbec. Ces mines appartiennent au groupe Sullivan. La mine Cupra d'Estrie emploie 350 hommes et celle de Weedon 100.

La situation de ces mines s'annonce particulièrement difficile: le prix du cuivre a baissé nettement et les réserves approchent de l'épuisement. La mine Weedon serait amenée à fermer dans une quinzaine de mois et celle de Cupra d'Estrie d'ici deux à quatre ans. Bien que les prévisions dans le secteur minier restent souvent aléatoires, les indications fournies reflètent néanmoins une situation critique.

1.3 L'exploration minière

Il se fait peu d'exploration minière dans l'Estrie. Le Ministère des Richesses naturelles concentre actuellement ses dépenses d'exploration dans la région du Nord-Ouest où plusieurs mines ferment. Du côté du secteur privé cependant, le groupe Sullivan exerce une

activité non négligeable; par contre, l'industrie de l'amiante consacre une part infime de son budget à l'exploration (cf. tableau 40).

Il semble bien que cette situation soit due en bonne partie au maintien de droits miniers qui n'appartiennent pas à la Couronne. En effet, la première Loi des Mines, qui remonte à 1880, rend la Couronne propriétaire des substances minérales du sous-sol. Mais cette loi ne s'applique qu'aux territoires non occupés à l'époque. C'est ainsi qu'une large portion du territoire québécois comprenant les basses terres du St-Laurent et l'Estrie, est soustraite à la Loi des Mines. Les droits des mines appartiennent donc aux propriétaires des droits de surface.

Cette situation nuit fortement à l'exploration minière. Par exemple, une entreprise comme SOQUEM a évalué à plus de 20% du budget total d'un projet d'exploration, les frais consacrés à la recherche des titres. Et il en est ainsi semble-t-il des compagnies en place. Le temps perdu à la recherche des titres miniers et les coûts élevés consacrés aux services juridiques découragent toute tentative sérieuse d'exploration dans l'Estrie.

Par voie de conséquence, plusieurs travaux d'inventaire géologique n'ont pas été transmis au Ministère des Richesses naturelles, comme c'est le cas pour ceux qui sont exécutés sur les terres de la Couronne, ce qui a empêché notamment le Ministère des Richesses naturelles de compléter la carte géologique couvrant la zone d'Asbestos.

1.4 Les carrières

Les carrières de granit jouent un rôle économique relativement important dans certaines localités de l'Estrie. On en compte huit concentrées dans les comtés de Stanstead, Wolfe et Frontenac. Elles employaient environ 230 travailleurs dans l'Estrie. Les salaires sont fixés par le décret de la construction. Selon l'échelle de 1972, ils varieraient de $2.43 à $3.00 de l'heure (minimum). Ces carrières alimentent une quinzaine d'usines qui fabriquent des monuments et taillent le granit de construction.

D'après une enquête sommaire effectuée par le CRD, la production de granit de l'Estrie aurait diminué au cours des dernières années. Par ailleurs, de 1946 à 1967, la valeur totale des contrats accordés pour la construction au Canada a augmenté d'environ dix fois. Durant la même période, la valeur de la production de granit a été multipliée par trois seulement. Il faut retenir aussi que le Québec fournit environ 90% de la production

canadienne de granit. La diminution de la production du granit s'explique d'une part par l'accroissement des importations et, d'autre part, par la préférence qui est accordée à d'autres matériaux de construction. Ainsi, les importations provenant de l'Afrique du Sud en 1969 étaient six fois plus élevées qu'en 1946. En outre, on ne tient pas compte de la qualité et de la durabilité du produit utilisé dans l'évaluation du choix des matériaux. Les constructeurs préfèrent souvent utiliser le béton ou la pierre artificielle, moins durables et moins chers, que le granit, de meilleure qualité mais plus dispendieux.

En somme, pour des raisons encore mal connues, le Québec, dont l'Estrie, n'arrive pas à concurrencer soit le granit importé, soit les matériaux de construction.

2- Perspectives et hypothèses

Le secteur minier comprend des types de production qui rencontrent des problèmes spécifiques. Aussi faut-il distinguer l'amiante, du cuivre et du granit. Dans cette optique, nous proposons quatre orientations majeures:

- intensifier la recherche géologique et l'exploration minière;

- favoriser l'accroissement des effets de l'exploitation des mines d'amiante sur l'économie québécoise;

- favoriser la consolidation des mines de cuivre;

- rationaliser l'industrie du granit.

2.1 Intensifier la recherche géologique et l'exploration minière

Trois moyens sont proposés:

- la cartographie par le Ministère des Richesses naturelles, des territoires non couverts actuellement;

- la modification de la Loi des Mines afin que les droits miniers ne représentent plus un obstacle à l'exploration et à l'exploitation minière. Le ministère prépare actuellement un amendement à la Loi des Mines qui éliminerait cet obstacle tout en préservant les droits acquis;

- l'augmentation du budget de SOQUEM dans l'Estrie. Cette société a dépensé $1 million au cours des cinq dernières années, dans la région. Nous recommandons que son budget de recherche dans la région soit accru de 50%, soit par une augmentation de son capital-actions, soit par l'octroi de contrats de recherches dans le cadre de programmes spéciaux.

2.2 Favoriser l'accroissement des effets de l'exploitation des mines d'amiante sur l'économie québécoise

Le Québec est en position de quasi-monopole dans l'industrie de l'amiante, au niveau du continent nord-américain. Les réserves sont dites excellentes pour une longue période encore.

Or, une part importante des bénéfices d'exploitation ne profite pas au pays, suite à la localisation aux Etats-Unis de l'industrie de transformation. Devant cette situation deux hypothèses semblent possible:

- la première, formulée par le CRD, vise à obliger les compagnies minières à transformer au Québec une partie plus considérable de leur production et/ou réinvestir ici une partie de leurs profits dans un autre type d'industrie secondaire. Cette première hypothèse peut accroître les effets économiques de l'industrie de l'amiante au Québec, mais elle n'augmente pas pour autant notre contrôle sur l'économie. A la limite, le réinvestissement des entreprises d'amiante dans d'autres secteurs par exemple, entraînera d'autres profits, dont il faudra à nouveau réglementer l'utilisation au Québec. Un tel système aura peut-être pour résultat de faire fuir les investissements étrangers;

- la deuxième hypothèse élaborée par quelques chercheurs de l'Université vise à augmenter les effets économiques par un contrôle accru de l'Etat sur l'industrie de l'amiante. Ce contrôle pourrait prendre diverses formes, allant d'une politique fiscale jusqu'à la participation effective de l'Etat à la gestion des entreprises.

En tenant compte de ces hypothèses, nous recommandons que le Ministère des Richesses naturelles étudie les mesures à prendre afin d'augmenter les effets économiques de l'industrie de l'amiante au Québec.

2.3 Favoriser la consolidation des mines de cuivre

Les mines de cuivre de la région apparaissent beaucoup moins prospères qu'autrefois. Devant les fermetures anticipées, deux mesures s'imposent:

- que le ministère examine de près la situation générale dans les deux mines, afin de voir si des actions concrètes ne pourraient pas être envisagées;

- intensifier l'exploration, même si celle-ci ne produit de résultats qu'à moyen terme.

Par ailleurs, la planification de cette production devrait être intégrée à celle de l'aménagement global, dont il sera question dans la dernière partie.

2.4 Rationaliser la production du granit

Le Ministère des Richesses naturelles et le Conseil Régional de Développement ont étudié la situation du granit et proposé des solutions. Le CRD recommande les mesures suivantes:

- que le granit canadien soit utilisé dans une proportion de 5% de la valeur de toute construction publique mise en chantier ou financée par l'Etat du Québec; cette norme devrait être fixée par un arrêté en conseil;

- que les architectes soient informés de cet arrêté en conseil;

- que l'Etat, en collaboration avec l'Association des Producteurs de Granit, assure la promotion à l'extérieur du Québec;

- que l'Etat favorise la recherche par nos universités sur:

  a) le doublage du granit avec du béton ou un isolant quelconque, et

  b) l'encadrement avec des éléments métalliques;

  c) que l'Etat favorise la formation de la main-d'oeuvre en mettant sur pied un mécanisme permettant l'apprentissage sur les lieux mêmes de travail.

De son côté, le Gouvernement du Québec a préparé en 1966, de concert avec les producteurs, un programme de valorisation de l'industrie québécoise du granit, qui amena entre autres la publication d'un cahier de normes sur l'usinage de ce minerai et d'un guide d'achat à l'intention des architectes et des constructeurs.

En dépit de ces efforts, la position de cette industrie ne semble pas en voie de s'améliorer. Cependant, avant de s'engager dans une telle politique de soutien, il importe d'identifier et d'analyser l'ensemble des problèmes de cette industrie. C'est pourquoi nous recommandons qu'au préalable le Ministère des Richesses naturelles, en collaboration avec l'OPDO et les autres ministères impliqués, identifie clairement tous les problèmes de l'industrie du granit et fasse des propositions visant à rendre le granit concurrentiel aussi bien vis-à-vis des produits étrangers que des produits substituts.

1.4 LE SECTEUR EAU

On trouve dans l'Estrie un réseau hydrique complexe comprenant quatre bassins principaux centrés sur les rivières suivantes:

St-François:	72% du territoire
Chaudière:	19% du territoire
Nicolet:	8% du territoire
Becancour:	1% du territoire

Il n'y a que la tête de ces bassins qui est située dans l'Estrie et ce fait est très important, comme nous verrons, car il peut influencer grandement les priorités dans l'aménagement des eaux de la région.

1- Les usages de l'eau

Les documents dont nous disposons ne nous permettent pas de dresser un inventaire détaillé des divers usages des eaux de la région. Cet inventaire serait naturellement nécessaire à l'élaboration d'un plan d'aménagement des eaux de l'Estrie. Les données précisent cependant certaines questions fondamentales.

1.1 L'alimentation en eau potable

Le tableau 41 indique la source des eaux potables des principales villes de la région ainsi que le traitement qu'elles subissent avant d'être consommées. Quelle est la qualité des eaux consommées?

Tableau 41: Eaux d'alimentation et eaux résiduaires dans l'Estrie

Villes	Population 1971	Eau potable		Eaux usées	
		Approvisionnement en eau	Traitement	Cours d'eau récepteur	Traitement
Sherbrooke	80,711	Lac Memphremagog	Chloration + ozonation + microtamisoze	Riv. St-François	Aucun
Magog	13,281	Lac Memphremagog	Chloration	Riv. Magog	Aucun
Asbestos	9,749	Riv. Nicolet Sud-O.	Chloration	Riv. Nicolet	Aucun
Coaticook	6,569	Puits + sources	Traitement contre le fer	Riv. Coaticook	Aucun
Lac Mégantic	6,770	Lac Mégantic	Chloration	Riv. Chaudière	25% traité
Windsor	6,023	Riv. Watopeka	Chloration et filtration	Riv. St-François	Aucun
East Angus	4,715	Ruis. Willard et Big Hallow	Aucun	Riv. St-François	Aucun
Rock Forest	5,098	Riv. Magog	Chloration	Riv. Magog	2 usines d'épuration
Ascot	4,319	Puits privés	Aucun	Aucun	Puisards
Disraeli	3,384	Puits artésiens	Aucun	Riv. St-François	Aucun
Lennoxville	3,859	Sources et puits	Aucun	Riv. St-François et Massawippi	Aucun

Source: Ministère des Richesses naturelles

Les traitements sont nécessaires à cause, dans certains cas, de la qualité naturelle de l'eau (e.g. eau ferrugineuse), mais aussi et surtout, parce que l'intervention de l'homme sur le milieu (par l'industrialisation et l'urbanisation) a détérioré la qualité des eaux.

C'est ainsi que certaines villes ont dû délaisser, à cause de la pollution, des sources d'approvisionnement rapprochées et économiques et en utiliser d'autres plus lointaines et fort coûteuses.

L'alimentation en eau potable de la ville de Sherbrooke provient du Lac Memphremagog. Un système de canalisation et de pompage fort complexe et coûteux a dû être mis en place. Pourtant deux rivières importantes, St-François et Magog traversent la ville. En outre, le lac Magog est beaucoup plus rapproché de Sherbrooke que le lac Memphremagog. Jusqu'en 1965 Sherbrooke s'alimentait dans la rivière Magog, mais la piètre qualité de cette eau oblige la ville à adopter le système actuel qui a coûté $4 millions.

Rock Forest est aussi un exemple intéressant. Cette municipalité sert à ses habitants l'eau de la rivière Magog, dans laquelle la ville de Magog rejette ses eaux usées quelques milles en amont. On peut alors se demander si le traitement de chloration effectué à Rock Forest réussit vraiment à donner une eau de grande qualité. Il est probable en outre, que l'amélioration de la qualité de l'eau augmentera sensiblement les coûts.

Plusieurs autres exemples de hausses de coûts de l'alimentation en eau potable à cause de la pollution pouvaient être fournis. Mais ces exemples nous amènent à la question suivante: les dépenses causées par la hausse des coûts de l'alimentation en eau potable sont-elles (ou seront-elles) plus grandes que celles nécessaires à l'élimination de la pollution? Cette question s'applique globalement mais aussi dans chacun des cas concrets, au niveau des lacs. Cependant, il faut tenir compte des effets externes ou en aval, dans les calculs du coût d'épuration et de protection. Et ceci est particulièrement vrai dans l'Estrie où le bassin de la St-François déborde largement les frontières régionales. L'évaluaton des coûts et bénéfices doit couvrir l'ensemble du bassin, car ce qui constitue une charge à un point devient un avantage à un autre. Dans cette optique, la gestion de l'eau ne peut relever des gouvernements municipaux. Il revient plutôt à un organisme ayant juridiction sur tout le bassin d'assumer cette gestion. Inutile de dire que le Québec accuse un long retard dans ce domaine.

1.2 L'élimination des eaux usées et d'autres produits

La rivière St-François reçoit de façon naturelle, par les mécanismes de drainage, des parties de chacun des éléments ou produits présents sur le sol et dans le sous-sol. L'homme a ajouté de nombreux artificiels aux sols de la région (e.g. les engrais chimiques)

et de plus il déverse directement dans les cours d'eau de nombreux produits. Cette situation est particulièrement nette dans le cas des eaux usées des villes et des industries. Au tableau 41 on constate en général que ces eaux usées ne subissent aucun traitement d'épuration. Cette lacune produit des effets éminemment néfastes sur les lacs par exemple. Il est possible même que le phénomène devienne irréversible. Le calcul des coûts doit alors inclure les pertes de bien-être des générations futures. En termes clairs, il faut conclure qu'on n'a pas encore commencer à lutter contre la pollution des eaux dans l'Estrie.

1.3 La récréation, les loisirs, le tourisme

L'eau est la ressource touristique et récréative la plus recherchée. Elle contribue grandement au bien-être social et elle peut aussi soutenir une industrie touristique et engendrer des effets économiques importants au niveau régional. Dans le cas de l'Estrie la présence de nombreux lacs importants et la proximité de Montréal donne une grande valeur à la protection de la qualité des eaux de la région. Les lacs Brome, Brompton, Massawippi, Memphremagog, Magog, Aylmer, St-François et Lac Mégantic pour ne nommer que les principaux constituent les ressources essentielles de l'Estrie. La pollution diminue présentement la valeur de ces ressources. On a vu le cas du lac Magog, dont l'affluent principal, la rivière

Magog, reçoit quelques milles en amont, les eaux usées de la ville de Magog. Dans le cadre du projet ESTRAE, M. Maurice Ruel de l'Université de Sherbrooke, a évalué la pollution du lac Massawippi. Il a constaté la détérioration de la qualité des eaux de certaines parties du lac.

Ceci nous ramène à la même question posée précédemment: la valeur des pertes de bien-être causées par la pollution n'est-elle pas plus grande que le coût de la protection de la qualité des eaux? Malheureusement, on observe une fois de plus l'absence d'un plan de gestion des eaux dans la région. Le développement de l'industrie touristique de l'Estrie repose sur la qualité des eaux d'un certain nombre de lacs et il devient de plus en plus urgent de protéger cette qualité.

2- Eléments d'un plan de gestion des eaux de l'Estrie

Un plan de gestion de l'eau est une chose fort complexe qui nécessite un grand nombre d'études techniques. C'est fatalement une opération de longue période, d'où la nécessité de commencer dès maintenant. Dans cette optique, trois actions peuvent être entreprises à court terme: la mise en place des organismes de gestion, la recherche, et enfin, la réalisation de projets prioritaires visant à protéger la qualité des eaux.

2.1 L'organisme de gestion

Le gouvernement du Québec n'a pas encore rendu publique sa politique de gestion des eaux. Les deux alternatives principales semblent être celles d'une administration centrale avec ou sans régie ou corporation au niveau des bassins. Selon M. Jean-Marie Lavoie, de l'Université de Sherbrooke, auteur d'une étude sur les aspects juridiques de la pollution (dans le cadre du projet ESTRAE), de nombreuses raisons militent en faveur de la création d'une corporation de bassin. Il recommande en fait la création d'une telle corporation pour le bassin de la rivière St-François. Si ce projet est conforme à la politique du gouvernement québécois, nous ne pouvons que l'appuyer fortement car près des trois-quart du territoire de l'Estrie se trouvait sous l'autorité de cette corporation, ce qui serait maintenant plus avantageux que la situation actuelle.

2.2 La recherche

Plusieurs fonds de recherche sont accordés chaque année dans le domaine de l'environnement. La détérioration évidente de l'environnement, (celle de l'eau en particulier) explique cette vogue. Cependant, toutes ces recherches n'ont pas fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un plan de gestion de l'eau.

Il y a d'abord une pénurie de recherches orientées vers l'action. Des chercheurs peuvent étudier durant des années l'évolution de la qualité des eaux d'un lac, sans connaître vraiment les causes et les moyens d'améliorer la situation. En outre, certains thèmes sont négligés pendant que d'autres sont décortiqués et repris plusieurs fois inutilement.

Il apparaît évident que la première condition à l'amélioration de la qualité des eaux est de bien connaître la situation. La recherche doit donc jouer un rôle important. Dans cette optique, l'Université pourrait apporter sa contribution en établissant un vaste programme de recherches dont l'objectif serait de fournir aux autorités concernées les connaissances requises à la gestion de l'eau. Ce programme comprendrait: un inventaire permanent de la qualité des eaux de l'Estrie et du niveau de pollution, l'étude des techniques permettant d'améliorer la qualité, les analyses économiques sur la rentabilité des projets, et l'établissement des priorités etc....

La réalisation de ces recherches exige une approche multidisciplinaire. Un organisme universitaire devra en assurer la coordination et l'administration. C'est maintenant aux gouvernements de manifester clairement leur volonté d'améliorer la qualité des eaux de la région en favorisant la recherche et en procurant les moyens financiers aux organismes.

2.3 Les projets prioritaires

Les décisions gouvernementales d'investissement en vue d'améliorer la qualité des eaux, sont nécessairement prises en fonction de priorités établies au niveau de l'ensemble du Québec. Dans ce cadre, un plan simple et apparemment logique serait de commencer à la source du fleuve St-Laurent et d'avancer peu à peu jusqu'au golfe St-Laurent. En fait, cette démarche n'est pas plus évidente que d'autres. On pourrait, par exemple, commencer par les hauts bassins de chacun des tributaires importants du St-Laurent, ou encore par les sources de pollution quantitativement les plus importantes. Un autre type de critère pourrait aussi être utilisé: la maximisation des bénéfices économiques. A notre connaissance, aucun plan entièrement satisfaisant n'a encore été élaboré; aussi procéderons-nous de façon arbitraire à la détermination des actions prioritaires dans l'Estrie.

Au départ, nous négligerons deux aspects importants de la gestion: l'alimentation en eau et le contrôle des inondations. Nous ne possédons pas les connaissances nécessaires pour fixer des priorités dans chacun de ces domaines ni pour les comparer entre elles. Nous n'aborderons que le secteur de la dépollution des cours d'eau de l'Estrie.

Dans ce domaine les faits importants sont d'une part, la présence dans le réseau hydrique de l'Estrie, d'un certain nombre de lacs dont la qualité des eaux soutient le potentiel touristique et, d'autre part, le phénomène du déversement massif dans les rivières, des eaux usées de la plupart des villes de l'Estrie. Les cinq lacs principaux sont: Memphremagog, Massawippi, Aylmer, St-François et Mégantic.

Les plus grandes sources de pollution (en termes quantitatifs) sont situées à Sherbrooke, Magog, Windsor, East Angus et Brompton-ville. Aucune de ces sources n'affecte les cinq lacs car ils sont tous situés en amont de ces villes. La construction des égouts collecteurs et des usines d'épuration dans les villes mentionnées qui coûterait une vingtaine de millions de dollars, n'améliorerait nullement la qualité des eaux des lacs. Il faut donc se demander si ces travaux d'épuration sont prioritaires. Il semble que non si on considère le montant des bénéfices retirés par rapport aux dépenses effectuées.

En fonction de ce critère, la priorité irait aux lacs Memphremagog, Massawippi et Magog. La qualité des eaux de ces lacs est essentielle au développement de l'industrie touristique de la région. De plus, les eaux du lac Memphremagog alimentent les habitants des deux principales villes de la région: Magog et Sherbrooke. La

pollution de ces lacs dépend en partie des eaux usées provenant de certaines petites municipalités, des résidences secondaires et de l'essence des bateaux moteurs. On pourrait aussi achever la dépollution de la rivière Magog, ce qui permettrait peut-être d'utiliser certaines parties pour des fins récréatives.

Nous recommandons que l'application des normes sur l'évacuation des eaux usées des résidences secondaires, soit accompagnée d'un programme gouvernemental de prêts à long terme et à faible taux d'intérêt aux propriétaires, dans le but de leur permettre de financer dès maintenant les travaux exigés. Il serait alors possible socialement, d'appliquer rigoureusement les normes. La puissance des moteurs de bateaux devrait aussi être contrôlée à l'aide d'un mécanisme quelconque, comme une taxe par exemple. L'étude, déjà mentionnée de M. Maurice Ruel, du bassin de drainage de la rivière Massawippi, constitue un excellent dossier de départ d'un programme de protection des eaux du Lac Massawippi et devrait permettre l'élaboration à court terme de certains projets à Ayer's Cliff, North Hatley, au niveau de la rivière Tomifobia entre autres.

Nous situons pour des raisons similaires la seconde priorité aux lacs Aylmer, St-François et Lac Mégantic. Encore une fois, le rapport entre les bénéfices et les coûts de la protection des eaux de ces lacs nous paraît justifier une action à court terme.

Les eaux usées des villes situées en bordure de la rivière St-François pourraient faire l'objet de la troisième priorité.

Nous répétons que la détermination de ces priorités est arbitraire. Elles s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances et sont sujettes à des révisions. Soulignons à nouveau cependant, qu'il ne serait pas logique d'exiger des gouvernements des investissements importants dans le secteur touristique si, au préalable, des programmes de protection de la qualité des eaux des principaux lacs de la région ne sont pas mis en oeuvre.

Ces interventions pourraient s'effectuer en s'inspirant des études faites à date, notamment celles sur le bassin de la Massawippi et sur le lac Memphremagog. (1)

---

(1) Ruel, Maurice: La qualité des eaux du bassin de drainage de la Massawippi, projet ESTRAE

Lamontagne, Michel, Louchard Louis: Analyse de la région 05 en rapport avec les problèmes de l'eau, Régie des Eaux du Québec

2. LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire occupe une place importante dans l'économie régionale. Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord une vue d'ensemble du secteur en situant l'Estrie par rapport aux autres régions du Québec. Nous pourrons ainsi évaluer les facteurs favorables à la croissance du tertiaire au cours des prochaines années.

Par la suite, nous ferons l'analyse d'un secteur tertiaire qui joue un rôle de premier plan dans le développement régional: le tourisme. Nous insisterons passablement sur la valeur du potentiel récréatif et touristique de l'Estrie et sur la nécessité d'accélérer son exploitation. Le développement touristique n'entraîne pas que des effets économiques; il amène des changements considérables dans l'aménagement du territoire. En somme, en devenant une véritable zone verte, l'Estrie bouleverse nettement l'utilisation actuelle du sol. Un problème fondamental alors se pose: qui profitera de l'espace récréatif et touristique de la région. Cet espace sera-t-il accessible à la majorité de la population.

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Les activités tertiaires sont directement reliées au volume de la population et au niveau des revenus. En général, dans une petite région comme l'Estrie, les industries tertiaires exportent peu. Les grandes villes (Montréal) ou les capitales administratives (Québec) exportent beaucoup plus. On le constate au tableau 42, qui montre l'importance du tertiaire dans les régions de Montréal et de Québec, où il représente respectivement 68.2% et 71.6% de la production régionale totale (valeur ajoutée). Dans l'Estrie et Trois-Rivières, le tertiaire absorbe, dans l'ordre, 50.5% et 49.2% de la production totale. Il faut ajouter aussi que la croissance démographique de l'Estrie et de Trois-Rivières a été plus faible que celle du Québec.

Plusieurs industries tertiaires sont davantage concentrées dans la métropole et la capitale. C'est le cas par exemple, des transports, des communications, des finances, du commerce de gros et de l'administration publique. D'autres dépendent plus de la croissance régionale comme la construction, le commerce de détail et certains services. La présence de l'Université contribue sûrement à augmenter le poids des services dans l'économie tertiaire. Le secteur de l'électricité semble obéir à une logique particulière, aussi bien dans l'Estrie que dans d'autres régions (tableau 42).

Les comparaisons entre l'Estrie et Trois-Rivières montrent que le secteur tertiaire n'est pas sous-développé dans ces régions et qu'il n'y a pas

de rattrapage à effectuer. Les services actuels correspondent aux besoins et leur évolution suivra le rythme d'expansion démographique et d'augmentation des revenus.

Mais cette tendance pourrait être modifiée passablement par le développement du secteur touristique. Par définition, l'industrie touristique est basée sur l'exportation des services. Elle peut donc avoir un développement plus autonome. Sa croissance serait reliée à des marchés extérieurs. Dans ce sens, le secteur touristique constitue, avec l'industrie secondaire, deux activités motrices du développement économique de l'Estrie.

Tableau 42: Répartition en pourcentage de la valeur ajoutée totale dans les industries tertiaires, Estrie, régions et Québec, 1966.

Industries	Estrie	Trois-Rivières	Montréal	Québec	Province de Québec
Construction	4.2	4.4	5.8	6.3	5.8
Transport et entreposage	3.1	3.5	7.4	6.3	6.5
Communications	1.8	1.8	3.1	2.5	2.8
Services d'électricité de gaz et d'eau	0.8	2.6	3.9	1.3	3.5
Commerce de gros	4.1	3.1	7.0	6.2	6.0
Commerce de détail	9.6	9.2	8.3	10.3	8.8
Finances, assurances et immeubles	7.1	6.8	11.3	10.0	10.0
Administration et dépenses publiques	3.1	3.4	4.3	9.9	5.3
Services	16.7	14.4	17.1	18.8	17.0
TOTAL	50.5	49.2	68.2	71.6	65.7

Source: OPDQ, op. cit.

Tableau 43: Valeur ajoutée per capita, par secteurs tertiaires, Estrie, région et Québec, 1966.

Secteurs tertiaires	Estrie	Trois-Rivières	Montréal	Québec	Province de Québec
Construction	82.45	82.34	152.64	107.13	128.84
Transport et entreposage	61.34	64.32	192.54	106.28	144.67
Communications	36.14	33.92	80.69	42.52	62.37
Services d'électricité, de gaz et d'eau	16.06	49.33	101.03	22.72	78.19
Commerce de gros	82.05	57.09	182.05	106.16	135.45
Commerce de détail	191.395	171.08	215.83	175.16	196.48
Finances, assurances et immeubles	140.90	125.99	294.41	169.71	224.48
Administration et dépenses publiques	60.59	63.20	112.23	168.21	117.38
Services	332.10	268.28	447.83	319.75	379.98
TOTAL	1,003.03	915.55	1,779.25	1,217.63	1,467.83

Source: OPDQ, op. cit.

2.2- LE SECTEUR TOURISTIQUE

1- Le potentiel.

Parmi les secteurs de ressources que nous avons vu précédemment, le tourisme est de loin, celui qui offre les plus grandes possibilités de développement. L'Estrie peut être considérée, en effet, comme une des meilleures régions touristiques du Québec.

Le potentiel récréatif et touristique sera analysé ici sous trois aspects: d'abord les grandes zones où sont concentrés les meilleurs sites, ensuite le marché et, finalement, la rentabilité économique et sociale des aménagements. Il convient de préciser que le territoire d'analyse comprend huit (8) comtés: les six (6) compris dans la région administrative, plus une partie de Shefford et Brome.

1.1 Les zones récréatives et touristiques

Le potentiel régional est nettement orienté vers les activités de plein-air: il repose essentiellement sur l'association de deux éléments, les lacs et les montagnes. On compte quatre (4) zones récréatives et touristiques, qui se distinguent par une association variée des lacs et des montagnes. (cf. la carte du potentiel touristique). L'Estrie a l'avantage de présenter un potentiel de grande valeur dans une région habitée et située à proximité de la métropole.

- La zone Aylmer - St-François:

Elle comprend deux lacs importants, Aylmer et St-François possédant plusieurs sites de classe 1[(1)]. Il n'y a pas toutefois de montagnes ayant un potentiel valable. Selon une étude récente menée sur cette zone, il serait possible d'aménager un parc provincial en utilisant les attraits des deux (2) principaux lacs. Cette zone est relativement peu occupée actuellement. Le parc serait, situé dans le nord-est de la région, à 50 milles de Sherbrooke, à proximité de Thetford, Plessisville et Victoriaville et à environ 90 milles de Québec et 140 de Montréal.

- La zone du Lac Mégantic:

On y trouve le mont Mégantic qui constitue sans doute l'attrait majeur de cette zone. D'une altitude de 3,685 pieds, il offre de grandes possibilités pour le ski. Par la haute valeur de son potentiel, il pourrait avantageusement se comparer aux centres de première catégorie, comme Ste-Anne, Orford, Tremblant et Sutton. Il n'est ni aménagé, ni utilisé actuellement. En plus du mont, il y a le lac Mégantic et d'autres points d'eau intéressants mais qui sont assez éloignés du mont. Il est question depuis quelques temps de l'établissement d'un parc fédéral dans la partie sud de Frontenac, jusque dans la Beauce. Cette zone est située au sud-est de la région. Le mont, par

---

(1) Selon l'évaluation de l'inventaire canadien des terres.

exemple, est à environ 45 milles de Sherbrooke et 140 milles de Montréal.

- La zone de Brome-Sutton:

La montagne domine nettement avec les monts Sutton. Le seul lac ayant un bon potentiel est celui de Brome, mais il est fortement utilisé et passablement pollué. Les principales montagnes sont actuellement exploitées pour le ski. Cette zone est aussi un lieu privilégié pour les résidences secondaires. Il semble y avoir peu de place pour des aménagements publics importants. Cette zone est à environ 65 milles de Montréal.

- La zone Magog-Orford:

C'est celle qui offre le meilleur potentiel de récréation de plein-air. On y trouve quatre lacs importants (Memphremagog, Massawippi, Magog et Brompton) et plusieurs autres ayant un bon potentiel. Il y a aussi deux monts, Orford et Owl's Head. Il faut noter que le mont Orford est intégré aux principaux lacs: il se situe au milieu de l'ensemble lacustre. Si le potentiel est élevé par contre plusieurs sites intéressants son déjà occupés ou en voie de l'être. En outre, plusieurs sont sérieusement atteints par la pollution. En dépit de ces contraintes, la zone Magog-Orford comporte encore d'excellentes possibilités: il reste encore de bons sites et il ne faut pas exclure aussi la récupération de certains espaces à haut potentiel.

Cette zone est actuellement la plus utilisée; elle a l'avantage d'être située à 80 milles de Montréal via l'autoroute. La population montréalaise la fréquente en grand nombre et sa participation ne cesse d'augmenter.

Ainsi, le potentiel récréatif et touristique se concentre à l'ouest et à l'est. Ce découpage ne signifie pas évidemment que le reste du territoire est sans valeur, mais simplement que le potentiel y est moins élevé. En termes d'aménagement, les zones identifiées devraient faire l'objet d'intervention prioritaire.

1.2 L'utilisation actuelle

L'analyse de l'utilisation actuelle du potentiel récréatif et touristique fait ressortir trois (3) types de problème: premièrement, la plupart des sites importants sont peu accessibles à la majorité de la population, deuxièmement, on note une absence grave de planification de l'utilisation de l'espace récréatif et touristique et, finalement, l'environnement se détériore graduellement. Nous allons maintenant examiner chacune de ces questions.

Accessibilité limitée

Il importe d'abord de distinguer l'accessibilité physique de l'accessibilité financière. Dans l'Estrie, il n'y a qu'un seul espace public intégré, c'est le parc du mont Orford et qui est déjà sursaturé. Par ailleurs, il y a des espaces privés qui sont ouverts

à la consommation publique, dont les plus importants sont les centres de ski. Il y a aussi quelques mini-plages, des terrains de camping, des hôtels et motels, quelques parcours de golf et certains espaces de chasse et pêche (souvent clubés). Les centres de ski de l'Estrie ont été en général assez bien aménagés. Il y en a 16, presque tous situés dans les zones de Brome-Sutton et Magog-Orford. Dans la plupart des cas ce sont des entrepreneurs privés qui ont développé ces centres. Le ski est sans doute une des activités hivernales la mieux organisée. Il convient de signaler qu'une grande partie de la clientèle provient de la région de Montréal.

La situation est différente durant l'été. Les meilleurs sites aux abords des lacs sont exploités par des propriétaires privés pour fins de résidences secondaires. On compte en effet 7,500 à 8,000 chalets dans l'Estrie, ayant un potentiel d'hébergement de 38,000 à 40,000 personnes. Plusieurs de ces résidences appartiennent à des Montréalais, des Ontariens ou des Américains. Ainsi, en dépit de présence d'espaces récréatifs de grande qualité, la majorité de la population régionale ne peut avoir accès aux lacs. Elle est réduite, comme la population de Montréal d'ailleurs, à se rendre vers le sud, dans l'est américain, où les espaces publics sont plus nombreux et surtout mieux aménagés.

Ces observations s'appliquent en fait à l'ensemble du Québec qui, en dépit de son nom évocateur, la "belle province", n'en est pas moins, contrairement à l'Ontario, un pays importateur de services touristiques. Les québécois réussissent en effet à dépenser plus à l'extérieur de la province que les étrangers ne le font chez nous. En 1970, le Québec a dépensé $434 millions à l'extérieur et les étrangers $407 millions au Québec (estimation). Cette situation révèle le sous-équipement touristique du Québec et particulièrement du sud du St-Laurent. Comme le cas de l'Estrie le montre bien, le sous-équipement est manifeste surtout durant la saison estivale.

D'autre part, lorsque l'accessibilité physique est possible, elle n'est pas réelle pour autant. En fait, la plupart des activités de plein-air sont réservées à la classe moyenne ou supérieure, parce que leur pratique coûte relativement cher. Par exemple, l'équipement moyen du campeur québécois coûte environ $400. à $500.; seulement 28.2% des campeurs gagnent moins de $6,000. L'achat de l'équipement du skieur coûte environ $100. et la pratique du sport au moins $5.00 par jour pour les monte-pentes. Une moto-neige coûte en moyenne $1,000. à l'achat plus $300. d'opération par année(1). Ces quelques chiffres montrent bien que l'organisation actuelle des activités ne permet pas de les rendre pleinement accessibles à la majorité.

---

(1) Les chiffres présentés ici proviennent des enquêtes du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Absence de planification

La situation actuelle de l'accessibilité met en évidence une autre contrainte, l'absence de planification de l'utilisation de l'espace récréatif et touristique.

On considère généralement que l'objectif central de l'aménagement des ressources de plein-air doit être l'accessibilité générale. Or, cet objectif ne peut être atteint sans une planification de l'utilisation du territoire. Les résidences secondaires se sont développées au gré des initiatives privées, sans au préalable déterminer les zones et les espaces devant être aménagés pour la consommation publique. En outre, depuis quelques années, on assiste à l'exploitation de développement communautaire de résidences secondaires qui prennent la forme, à la limite, de véritables villages densément peuplés. Ces développements devraient être réglementés de façon à favoriser des aménagements qui ne sont pas conçus uniquement en fonction de la rentabilité économique.

L'absence de planification a suscité aussi d'autres problèmes. L'expansion de l'espace récréatif et touristique s'est faite le plus souvent par la réduction du domaine agricole. Dans certains cas il s'agissait de terres marginales, mais dans d'autres de superficies ayant un potentiel valable. Comme on a vu dans le chapitre sur l'agriculture, le réaménagement de certaines zones implique la protection des meilleurs sols. La planification de l'aménagement s'avère donc ici une nécessité, au risque de se trouver d'ici peu dans un fouillis indescriptible.

Finalement, il y a le scandaleux problème de la spéculation foncière. Ce sont évidemment les plus riches qui empochent au détriment, soit du consommateur moyen soit de l'Etat.

La détérioration de l'environnement

L'absence de planification globale explique en grande partie la détérioration de l'environnement, dont la plus tragique manifestation est la pollution des eaux. La plupart des lacs et des rivières de l'Estrie sont en effet atteints à divers degrés par la pollution. Comme on le verra plus loin, l'aménagement de la zone Magog-Orford implique un effort important visant à dépolluer certaines rivières et certains lacs. Il faudra donc payer la note des négligences passées.

Mais il y a aussi d'autres aspects de l'environnement qui sont en voie de détérioration: l'habitation et le paysage. Il faut craindre que la prolifération des développements communautaires de résidences secondaires, privilégie un mode d'ahbitation qui comporte finalement autant de contraintes qu'en milieu urbain. De même, il n'est pas dans les coutumes québécoises de considérer le paysage comme un attrait: il s'agit de regarder les panneaux-réclames et les milliers de succursales de l'empire de la patate frite pour s'en convaincre. Dans une région touristique, ces phénomènes jouent un rôle important, ils déterminent l'allure générale, l'image que la clientèle retiendra et répandra.

1.3 Le marché

Le marché de la récréation de plein-air est en pleine croissance. L'augmentation de la demande d'espace de plein-air provient en

grande partie de l'urbanisation accélérée et de la hausse des revenus. Ces faits sont connus et souvent mis en lumière: inutile d'insister davantage. Les principaux centres urbains qui constituent le marché touristique de l'Estrie sont Sherbrooke, Montréal, les Bois-Francs, Trois-Rivières et Québec.

Sherbrooke et Montréal offrent une clientèle potentiel tant pour la période des vacances que pour des fins de semaine tout au long de l'année. Trois-Rivières et Québec ne constituent un marché que pour la période des vacances essentiellement. Hors de ces centres, on peut espérer que l'Estrie offre un intérêt non négligeable durant la période des vacances, auprès des ontariens et des américains de l'Est des Etats-Unis. L'Estrie se situe en effet dans le prolongement de la zone touristique de la Nouvelle-Angleterre. De tous ces marchés, celui de Montréal apparaît sans doute le plus important à cause de sa proximité et de sa dimension.

Déjà actuellement, la population de Montréal représente une partie importante de la clientèle, tant l'hiver que l'été. Le potentiel régional comporte encore de grandes possibilités; la population montréalaise pourra en profiter, dans la mesure où l'exploitation sera planifiée de façon à pouvoir accueillir le plus grand nombre.

L'importance accordée au marché de Montréal ne doit pas laisser croire que la population régionale constitue une clientèle marginale. Au contraire, en exploitant pleinement le potentiel, la population régionale pourra bénéficier d'aménagements plus considérables et d'activités plus variées, il restera à lui assurer l'accès.

Il convient de souligner que les zones touristiques ne sont pas toutes situées à proximité de Montréal. Il faut distinguer la partie ouest où se trouvent les zones de Brome - Sutton et Magog - Orford et la partie est où sont concentrées les zones Aylmer - St-François et Mégantic. Alors que la partie ouest est très bien située par rapport au marché - on peut presque parler de banlieue par rapport à la zone métropolitaine - la zone est constitue un arrière pays peu accessible. Or, c'est dans l'est que l'on trouve les principales réserves d'espace exploitable et c'est aussi dans l'est que l'économie a le plus besoin d'être soutenue. Il faudra tenir compte de cette situation dans la formulation de la stratégie.

1.4 La rentabilité économique et sociale

L'existence d'une ressource et la présence d'un marché n'implique pas nécessairement qu'il faille exploiter la ressource en question. Il faut évaluer la "rentabilité" de cette exploitation. La rentabilité peut être envisagée sous deux (2) aspects: économique (privée) et sociale.

Trois types d'exploitants peuvent prendre la décision d'utiliser la ressource: le consommateur, le producteur privé et l'Etat. Ces trois types sont présents dans la région. Ainsi par exemple, des consommateurs ont acheté des chalets autour des lacs de la

région, les producteurs privés ont construit des hôtels, l'Etat a aménagé le parc du Mont Orford. Ces trois types d'exploitants font des calculs de rentabilité différents: le consommateur se demande si le plaisir qu'il retirera de son chalet vaut l'investissement; le producteur calcule le taux de profit que lui rapportera son hôtel; l'Etat pour sa part se demande si le bien-être que la collectivité dans son ensemble retirera du parc se mesure à l'investissement effectué.

La présence de ces exploitants est favorable à l'économie régionale. L'intérêt premier de la région est de maximiser les revenus et les emplois régionaux créés par l'utilisation des ressources touristiques. Pour ce faire, il faut le plus grand nombre de visiteurs, que ceux-ci séjournent dans la région le plus longtemps possible, qu'ils y dépensent le plus d'argent et enfin que l'économie régionale soit capable d'internaliser le plus possible les effets multiplicateurs de ces dépenses. Le nombre de visiteurs dépend du potentiel des ressources offertes et de la localisation des marchés éventuels. Le séjour des visiteurs sera d'autant plus long que les activités offertes sont diversifiées. Les dépenses des visiteurs dépendent de leur revenu et de la diversité des produits et des activités. Enfin le multiplicateur interne sera grand si la région possède une métropole de services et de production. Dans l'Estrie, les ressources existent, une masse de visiteurs éventuels habitent à proximité de la région et principalement à Montréal et, enfin, la région compte une métropole, Sherbrooke capable d'internaliser les effets économiques.

Il faut maintenant traduire ces potentiels en des aménagements qui maximiseront le nombre des visiteurs, la durée de leur séjour et enfin leurs dépenses dans la région. Des trois (3) types d'exploitants mentionnés plus haut, l'Etat est le seul capable de jouer un rôle moteur en vue de rendre les services récréatifs et touristiques accessibles au plus grand nombre.

Dans la plupart des pays industrialisés, l'Etat joue un rôle majeur dans le secteur de la récréation et du tourisme en réalisant lui-même de vastes aménagements publics. L'Etat en effet, est en mesure d'assurer la qualité et la diversité des activités, tout en les rendant accessibles à la majorité. L'intervention de l'Etat se justifie avant tout pour des raisons sociales. Prenons par exemple, l'aménagement d'un parc récréatif. On peut supposer pour simplifier, qu'un tel parc produit trois types de bénéfices: les revenus directs provenant de l'exploitation, les effets économiques directs et indirects et enfin, les bénéfices sociaux. Or, si on considère les revenus d'exploitation et les effets économiques, on se rend bien compte que les investissements ne sont pas rentables du point de vue économique(1). L'Etat intervient donc d'abord pour des motifs sociaux, i.e. pour faciliter l'accès, aux masses urbaines, préserver la nature et aménager de vastes espaces.

---

(1) A ce sujet voir une étude américaine: "Recreation as an Industry" Appalachian Regional Commission, U.S. 1966., et une étude canadienne récente: "The Economic Impact of National Park in Canada", Ottawa, 1970.

Or, la clientèle potentielle de l'Estrie doit provenir en grande partie de la région de Montréal. Ainsi l'Etat doit développer la récréation de plein-air dans l'Estrie afin de satisfaire les besoins d'espace et de loisir de la population montréalaise. Il va de soi que, du même coup, la population régionale en profitera; il s'agira simplement d'organiser l'accès.

Conclusion

Telles sont les principales caractéristiques du potentiel récréatif et touristique de l'Estrie. On aura remarqué sans doute que les activités offertes par les organismes de loisir communautaire (services municipaux, centres culturels...) n'ont pas été retenus dans l'évaluation du potentiel. Il convient de rappeler que le but du Livre blanc est de proposer des orientations sur l'aménagement et le développement régional. Dans le secteur touristique, il s'agit d'abord d'indiquer les types d'aménagement qu'il faut privilégier (récréation de plein-air) pour satisfaire les besoins de la région et du Québec. Ce n'est pas notre tâche de préparer l'aménagement des services et des équipements récréatifs des principales villes de la région.

Par ailleurs, il faut reconnaître que la qualité des activités des services offerts par les organismes de loisir communautaire peuvent accroître la valeur des grands aménagements publics ou privés de récréation de plein-air. Certaines activités culturelles par exemple pourraient fort bien s'intégrer à des activités de plein-air. Dans cet esprit, il importe de développer le dynamisme de ces organismes, surtout dans les zones à haut potentiel touristique.

2- Perspectives et hypothèses

Avec l'accroissement de la demande des espaces de plein-air (surtout de la région de Montréal), il faut prévoir une intensification du développement récréatif et touristique de l'Estrie. En réalité, la région de l'Estrie prend graduellement la forme d'une zone verte où dominent les activités de plein-air.

Parmi les secteurs de ressources, la récréation et le tourisme sont ceux qui présentent le meilleur potentiel de développement, mais comment exploiter ce potentiel et au profit de qui? Voilà ce qui reste à préciser. Il importe donc d'orienter clairement l'exploitation des ressources récréatives et touristiques.

Dans cet esprit, trois (3) grandes orientations devraient guider le développement:

- aménagement par l'Etat d'espaces publics pour la récréation de plein-air;

- planifier l'utilisation générale des espaces publics et privés affectés à la récréation de plein-air; une telle planification devrait aussi assurer une meilleure protection de l'environnement;

- faciliter l'accès de ces aménagements à la population régionale et à celle de Montréal, en accordant une attention particulière aux plus démunis.

En somme, l'objectif premier de tout développement de récréation de plein-air doit être de rendre les équipements et les activités accessibles au plus grand nombre. L'Etat doit donc assumer la responsabilité d'aménager les espaces nécessaires et d'en faciliter l'accès, d'autant plus que l'Estrie compte presque seulement des terres privées. Pour y parvenir, il faudra auparavant faire un plan qui distinguera les espaces publics des espaces privés et indiquera les moyens à prendre pour assurer leur développement et aussi protéger l'environnement. Voici quelques éléments de ce plan.

2.1 Les espaces publics

On a vu que le potentiel touristique est assez dispersé dans la région. L'Etat peut difficilement investir massivement et dans toutes les zones à la fois; il doit établir des priorités. Il faut tenir compte ici d'un certain nombre de facteurs: le potentiel de chaque zone, leur degré d'utilisation, la localisation du marché et les ressources financières de l'Etat.

Le développement de la zone Brome-Sutton est nettement orienté vers le ski et (à un degré moindre) les résidences secondaires. Le Lac Brome est le seul point d'eau important et il est fortement occupé et passablement pollué. Par ailleurs, considérant l'importance et l'étendue des espaces privés, il y a peu de possibilités d'aménager de vastes espaces publics. Compte tenu de la nature du potentiel et de son utilisation, l'avenir de cette zone repose avant tout sur un meilleur contrôle de l'occupation et un encadrement du développement des agents privés.

Les zones Aylmer - St-François et Lac Mégantic sont beaucoup moins occupées et possèdent le grand avantage de comporter des terres de la couronne (espaces publics disponibles). Dans chacune de ces zones, il existe un site de haut potentiel: les lacs Aylmer - St-François et le mont Mégantic. Les lacs Aylmer - St-François ont fait l'objet d'une étude qui propose l'aménagement d'un parc provincial entre les deux lacs, en indiquant les étapes à suivre dans l'exécution. Le mont Mégantic a été étudié sommairement en fonction de l'implantation d'un centre de ski; les possibilités s'avèrent bonnes mais les investigations ne sont pas suffisamment avancées pour passer à l'étape de l'aménagement.

La zone Magog- Orford offre sans doute le meilleur potentiel de la région et elle est en plus située à proximité du vaste marché de Montréal et de l'agglomération de Sherbrooke. Elle est assez occupée, mais il reste encore de bons sites utilisables mais qu'il faudrait récupérer ou protéger le plus tôt. Un plan d'aménagement de cette zone est en voie d'élaboration actuellement et espérons qu'il dégagera des projets concrets et proposera des interventions précises.

Partant de cette évaluation, nous croyons que l'Etat devrait investir en priorité dans les zones Magog - Orford et Aylmer - St-

François. Quant à la zone du Lac Mégantic, il importe dans l'immédiat, d'en protéger le potentiel et de poursuivre les études afin de préciser les possibilités d'aménagement (particulièrement d'un centre de ski). Pour les raisons invoquées plus haut, la zone Brome - Sutton ne constitue pas, à court terme, un territoire prioritaire.

Ayant défini les grandes orientations les aires prioritaires d'intervention, il importe maintenant de préciser les actions spécifiques qui devraient être réalisées dans les zones prioritaires: Magog - Orford et Aylmer - St-François - Mégantic.

2.1.1 La zone Magog - Orford

L'aménagement de cette zone doit être basé sur deux interventions spécifiques:

- La mise en valeur d'espaces publics dans la partie sud

Le nord de la zone est déjà occupé par le parc du mont Orford. Il importe maintenant de concentrer les aménagements dans la partie sud, entre les lacs Memphremagog et Massawippi. Ces deux lacs possèdent un potentiel de très haute qualité et ils sont facilement accessibles par l'autoroute 55. Les rives sont toutefois assez occupées par des résidences secondaires. Il sera donc assez difficile de récupérer un espace aussi vaste que celui du parc du mont Orford. Il faudrait plutôt envisager une série d'emplacements d'une dimension néanmoins intéres-

sante, s'échelonnant, par exemple, du côté ouest du lac Memphremagog jusqu'à la rive est du Massawippi et qui rejoindrait ainsi le sud-ouest de Sherbrooke où se trouvent certains aménagements (golf, centre de ski, et centre d'équitation).

L'aménagement de cette zone, dont les caractéristiques sont bien particulières, nécessitera de nouvelles formes d'intervention. Ainsi, les municipalités devront jouer un rôle de premier plan. L'Etat pourra agir de façon ponctuelle sur des espaces limités en collaboration avec les municipalités et l'entreprise privée (formules mixtes d'aménagement). Dans ce contexte, le ministère du Tourisme sera donc appelé à un nouveau type d'intervention, assez différent de l'établissement des grands parcs provinciaux par exemple.

- Le développement de la ville de Magog comme centre touristique prioritaire

Magog est située au coeur des meilleurs sites de la zone. Avec de nouveaux espaces publics au sud, elle pourrait devenir un centre de services important, à la condition toutefois qu'elle soit organisée et aménagée pour attirer réellement les touristes et les villégiateurs et maximiser ainsi les effets économiques. Certains villages pourraient aussi se transformer en fonction de la vocation touristique et récréative de la zone.

2.1.2 Les zones Aylmer - St-François et Lac Mégantic

L'aménagement de cette zone s'appuie sur deux équipements majeurs: le parc Aylmer - St-François et le centre de ski du mont Mégantic.

- Le parc Aylmer - St-François

Selon l'étude faite à ce sujet, le parc serait situé entre les lacs Aylmer et St-François sur des terres de la couronne. Le coût d'aménagement est évalué à environ 2 millions. Les travaux d'étude sont suffisamment avancés pour passer à l'exécution. Il reste à vérifier si une partie de la rive ouest du lac St-François ne pourrait pas être incluse dans le territoire du parc. Il serait intéressant aussi de situer le projet par rapport à l'ensemble de la vie économique et sociale des villes et villages qui pourraient profiter de certains développements récréatifs et touristiques.

En conséquence, nous recommandons que le parc Aylmer - St-François soit aménagé le plus tôt. Nous recommandons également que les organismes intéressés (C.R.D. et diverses associations) soient consultés sur la conception de l'aménagement.

- Le centre de ski du Mont Mégantic

L'aménagement d'un centre de ski pourrrait faire du Mont Mégantic une attraction de qualité et de prestige susceptible de provoquer des effets positifs sur la vie économique et sociale de cette zone. On peut supposer par exemple, que certains villages comme Scottown bénéficieront d'un tel centre. L'étude réalisée à date fait ressortir la grande valeur de potentiel. Toutefois, elle devrait être complète afin de préciser l'ampleur de la demande (la clientèle) et de déterminer les étapes et le

calendrier des aménagements. Parallèlement, une action immédiate peut être entreprise: protéger le site afin de s'assurer qu'il sera utilisable, une fois le plan d'aménagement terminé.

Le mont Mégantic constitue le site principal de la zone auquel pourrait s'ajouter des espaces publics ponctuels autour du lac Mégantic et d'autres points pittoresques. Cette intégration des lacs et de la montagne nous amène à parler des liaisons entre les zones Aylmer - St-François et Lac Mégantic. A cause de leur proximité, il apparaît important d'en concevoir l'aménagement de façon globale, en tenant compte des fonctions des aménagements. Ces liaisons permettront aussi de situer le développement récréatif et touristique par rapport aux autres secteurs et à l'ensemble de la vie économique et sociale.

Toujours dans cette perspective, le gouvernement fédéral projette, dit-on, d'aménager un parc au sud-est de la zone du Lac Mégantic. Ce projet pourrait avoir un impact important s'il était conçu dans le cadre d'un aménagement global. Ainsi, est-il nécessaire de connaître le plus tôt les intentions du gouvernement fédéral à ce sujet.

Voilà brièvement, les grands espaces publics que l'Etat devrait mettre en place dans ces deux (2) zones prioritaires. Même si elles sont assez éloignées l'une de l'autre, il semble possible de les rattacher, surtout par l'aménagement d'un centre de ski de première classe au mont Mégantic.

2.2 La planification de l'utilisation de l'espace récréatif et touristique

Les espaces publics ne forment qu'une partie du territoire récréatif et touristique. En fait, les espaces privés occupent une large portion des meilleurs sites. La plupart des rives des lacs sont assiégées par des résidences secondaires, notamment dans l'ouest de la région. La demande d'espace vert et pur augmente sans cesse, surtout de la part de la région montréalaise. L'appropriation privée a donc pris une ampleur considérable dans l'Estrie.

Ce phénomène comporte de sérieuses conséquences: réduction des espaces publics accessibles à la majorité, empiètement sur le domaine agricole (qui peut compromettre le réaménagement de certaines zones), la détérioration de l'environnement (pollution des eaux et aussi des paysages au plan esthétique) et finalement la spéculation. En somme, l'aménagement des espaces privés s'est fait trop souvent au hasard des inititatives personnelles, sans plan d'ensemble. L'absence de planification constitue en fait le problème majeur de l'aménagement touristique.

Dans une société qui doit tendre vers l'accessibilité générale et la valorisation de la qualité de la vie, ce système ne trouve plus sa raison d'être. Que faut-il faire alors? L'utilisation des espaces privés pour fins récréatives et touristiques, peut être planifiée par les municipalités, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés actuellement. Les municipalités peuvent en effet prévoir, par mode de règlement de zonage, l'utilisation précise des diverses parties de son territoire, indiquer la dimension des lots et le type d'habitation qui doit être construit, etc. Elles ont le pouvoir ainsi de préparer un plan d'aménagement et de zonage de leur territoire et de déterminer les normes générales à respecter.

Malheureusement, la plupart des municipalités rurales (impliquées dans l'aménagement) ne sont pas sensibilisées à cette question et ne possèdent pas les outils et le personnel nécessaires. Compte tenu de l'importance des espaces privés dans l'Estrie, surtout dans l'ouest, et de l'augmentation prévue de la demande au cours des prochaines années, il faut insister sur l'urgence de planifier l'utilisation de ces espaces avant qu'il ne soit trop tard.

Les municipalités n'ont pas bougé à date devant ce phénomène. Il serait illusoire de croire qu'elles pourraient soudainement assumer la planification. Même si elles le voulaient, elles ne possèdent pas les moyens de le faire. Il faudrait en réalité, que les municipalités soient regroupées et forment une unité spatiale suffisamment vaste pour planifier réellement et aussi employer les moyens nécessaires (ressources financières, personne technique...). La réforme municipale proposée dans le Livre blanc du ministère des Affaires municipales, aurait graduellement conduit à une telle organisation. En fait, l'aménagement du territoire suppose au départ, un cadre spatial dont les dimensions permettent de planifier effectivement l'utilisation de l'espace.

On ne peut attendre la prochaine réforme municipale (la bonne cette fois) avant d'agir. Il faut donc à court terme (ou moyen terme), confier à une autre institution le rôle de préparer, pour les municipalités rurales concernées, un plan d'aménagement et de zonage. Dans les circonstances, il revient à l'Etat, d'assumer cette fonction, plus précisément au ministère des Affaires municipales, en créant un Service d'aménagement régional.

Ce service pourra préparer un plan d'aménagement et de zonage, de sa propre initiative ou à la demande des municipalités. En retour, celles-ci ne seront pas tenues de l'adopter et de l'appliquer. Dans le cas de désaccord, le ministère des Affaires municipales pourra soumettre un avis. Il va de soi, qu'au départ, le Service concentrera ses efforts dans les zones touristiques, en particulier celles de Magog-Orford, Aylmer - St-François et Lac Mégantic.

Le Service sera appelé à travailler en étroite liaison avec les ministères de l'Agriculture, des Terres et forêts et bien sûr, du Tourisme. Considérant l'urgence de la situation, surtout dans l'ouest de la région, ce Service devrait être mis en place le plus tôt possible. Les modalités particulières de son organisation pourront être précisées après consultation auprès des municipalités et des organismes impliqués.

2.3 L'accessibilité

L'accessibilité constitue en réalité l'objectif premier du développement récréatif et touristique. Elle dépend dans une large mesure de l'importance des espaces publics. Mais il ne suffit pas d'aménager quelques grands parcs publics, encore faut-il que certaines conditions particulières soient respectées.

Tout d'abord, il importe de présenter des activités ou un cadre d'activités qui correspondent aux besoins ou aux aspirations latentes des différents types de clientèles, l'objectif étant toujours de rendre les espaces le plus accessible possible. Par exemple, il serait possible de populariser des activités familières comme la raquette, le ski de fond et les excursions. Il faut éviter surtout de trop développer le sport d'élite. Il a sa place, mais ce ne doit pas être l'activité maîtresse dans les aménagements publics. Il importe de partir de la clientèle sans toutefois tomber dans la médiocrité.

L'accessibilité financière constitue aussi une contrainte majeure. A ce sujet, les organismes urbains de loisirs (services municipaux, institutions scolaires, comité de coordination) pourraient conclure des ententes afin de faciliter l'accès de la population. Les ententes prendraient diverses formes, comme la location des équipements, les facilités de transport, etc... Par ailleurs, l'Etat pourrait lui-même adopter certaines mesures visant à réduire les coûts.

Voilà les trois orientations qui devraient guider le développement récréatif et touristique. Elles se résument ainsi: élaborer un plan d'aménagement des espaces publics et privés et assurer l'accessibilité générale.

Conclusion: développement économique et développement social

Les orientations présentées dans les deuxième et troisième parties s'appuient sur une approche économique et l'hypothèse suivant laquelle les problèmes majeurs de la région ne pourront être résolus ou atténués que par des changements de nature économique. Même si cet énoncé apparaît juste, il faut reconnaître toutefois que certaines situations commandent des interventions basées sur des considérations proprement sociales. C'est cette perspective de développement social que nous voulons ici introduire.

Il serait facile évidemment de reprendre les objectifs énoncés par les Commissions d'enquête et les comités et qui ont guidé les réformes entreprises dans divers secteurs (santé, bien-être, éducation, travail...). Mais il s'agit de grandes politiques qui échappent nettement à l'influence de l'action régionale. Elles peuvent néanmoins intéresser les organismes du milieu. Pour les fins du Livre blanc et de la planification régionale, il importe davantage de mettre l'accent sur des actions spécifiques, adaptées au contexte de l'Estrie. Ces actions de développement social ont été définies par les organismes du milieu et le ministère des Affaires sociales, en tenant compte de la situation actuelle dont les principaux éléments ont été présentés dans la partie initiale.

Voici les principales mesures qui se dégagent:

1- L'extension de l'aide sociale aux gagne-petit. On estime qu'environ 2,000 à 3,000 individus qui travaillent actuellement (soit 5,000 à 10,000 personnes en incluant les dépendants), pourraient accroître

sensiblement leur revenu en profitant de l'aide sociale à laquelle ils ont droit mais dont ils ne sont pas informés. Pour appliquer cette mesure, il faudrait mener une vaste campagne d'information et obtenir l'étroite collaboration de la Direction générale de l'Aide sociale, du bureau régional et des dix bureaux locaux.

2- Parallèlement, mettre au point un vaste programme de "retour à la vie normale" des assistés sociaux aptes au travail, afin entre autres raisons, de ne pas débalancer le budget de l'aide sociale. Il existe déjà un comité embryonnaire de "retour à la vie normale" au Service social de la région de Sherbrooke. Il serait nécessaire d'élargir ce comité pour y inclure des représentants des divers ministères impliqués ainsi que des organismes d'éducation et d'animation voire même les assistés sociaux. Ce comité serait chargé:

- d'inventorier les possibilités d'emplois pour les assistés sociaux et de promouvoir le placement;

- de rendre les programmes de scolarisation et de recyclage accessibles aux assistés sociaux;

- de sensibiliser les employeurs et la population aux problèmes des assistés sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, le comité devra travailler avec divers agents impliqués. Aussi, le comité aura avantage à fonctionner étroitement avec les comités de citoyens, les comités d'assistés sociaux, les entreprises, le CRAC, etc... Ces divers groupes pourraient faire partie du comité de "retour à la vie normale".

3- Améliorer les conditions d'habitation en favorisant la construction de logements à loyer modique, autant pour les couples âgés et les familles à faible revenu. Il s'agit là d'une autre mesure susceptible de lutter contre la pauvreté.

4- Combler la pénurie de services, particulièrement pour les personnes âgées et les handicapés adultes. Les services d'hébergement pour personnes âgées (incapables de se suffire à elles-mêmes) sont nettement déficients dans la ville de Sherbrooke, où il manquerait environ 200 à 300 lits selon les normes provinciales. En outre, le H.L.M. pour personnes âgées (capables de suffire à elles-mêmes) sont insuffisants de sorte que l'on retrouve ces dernières dans les taudis du centre-ville. Il y a aussi pénurie de services à domicile. Quant aux handicapés adultes, quelques milliers sont actuellement condamnés à végéter dans des institutions mal adaptées à leur situation ou dans leur propre foyer avec comme seul revenu l'aide sociale. Dans la région il n'y a qu'un seul atelier (Polytek), fournissant l'entraînement nécessaire pour réinsérer les handicapés sur le marché du travail. Des fonds devraient être versés au Centre de Service social ou d'autres organismes pour assurer le développement des services auprès de ces deux catégories de citoyens.

5- Que les organismes régionaux, notamment le Conseil régional de bien-être, participent à l'identification des zones prioritaires de pauvreté et des moyens d'action pour y améliorer la quantité et la qualité des services. Dans cet esprit aussi, le Conseil régional de bien-être pourrait coordonner et intensifier les projets de lutte

à la pauvreté et de promotion d'une meilleure qualité de vie, dans le cadre des programmes perspectives-jeunesse, initiatives locales ou d'autres.

Voilà brièvement, les principales mesures dont la réalisation contribuerait sûrement au développement social de la région. Certaines d'entre elles, en particulier les trois premières, ont des incidences directes sur la vie économique. En ce sens, le développement social rejoint ici le développement économique.

QUATRIEME PARTIE

LE PLAN D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1- Les grandes orientations du développement socio-économique

2- Les zones d'aménagement

3- Le plan d'aménagement du territoire: les étapes prioritaires

4- Les institutions régionales

Dans les deux parties précédentes, nous avons fait une analyse des principaux secteurs de l'activité économique et proposé une série d'objectifs et d'hypothèses d'action. Nous avons essayé aussi de situer ces objectifs dans l'espace en tenant compte des caractéristiques propres aux diverses parties du territoire. Dans cette partie, nous adopterons une approche plus globale, en faisant la synthèse intersectorielle et spatiale des analyses antérieures. Nous tenterons ainsi, d'une part, de dégager les grandes orientations du développement de l'Estrie et, d'autre part, d'identifier les zones homogènes d'aménagement. Ces deux sujets feront l'objet des deux premiers chapitres.

Cette synthèse nous conduit à l'étape ultime du processus de planification, celle de l'élaboration et de l'exécution du plan. Mais il s'agit avant tout d'un plan d'aménagement du territoire. Nous indiquerons les principales dimensions de ce plan ainsi que les étapes prioritaires de son élaboration. Nous terminerons en présentant les institutions régionales dont la mise en place et le développement s'avèrent nécessaires à la réalisation du plan.

La quatrième et dernière partie comprend donc quatre chapitres:

- les grandes orientations du développement socio-économique
- les zones d'aménagement
- le plan d'aménagement du territoire: les étapes prioritaires
- les institutions régionales.

1- Les grandes orientations du développement socio-économique de l'Estrie

Nous voulons ici faire le bilan des objectifs proposés et dégager les grandes orientations du développement socio-économique de l'Estrie. Celles-ci conduisent, comme on l'a déjà vu, à l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire.

De toutes les analyses précédentes, nous retenons une hypothèse fondamentale: l'Estrie constitue une région importante dans l'économie du Québec et elle peut et doit jouer un rôle significatif à court et à long terme.

Mais quel peut être ce rôle de l'Estrie? Quels sont les secteurs les plus dynamiques susceptibles de maintenir un certain rythme de croissance? Deux secteurs ressortent nettement: l'industrie manufacturière et le tourisme. L'analyse des potentiels et des objectifs proposés démontre que ces secteurs constituent les deux piliers du développement futur de l'Estrie.

Le secteur touristique est de loin celui qui, à court terme, offre les meilleures possibilités. La demande est très forte et le potentiel de haute valeur. Le développement de ce secteur doit donc être considéré comme un objectif majeur.

Dans l'immédiat, l'industrie manufacturière apparaît beaucoup moins orientée vers le développement. En effet, les principales industries (textiles, pâtes et papier) sont en déclin et les quelques nouvelles n'arrivent pas à éponger les pertes d'emplois et assurer une croissance suffisante. Aussi parlons-nous davantage de reconversion industrielle, i.e. d'une amélioration de la structure manufacturière basée sur la diminution graduelle des industries en déclin et de la croissance de nouvelles industries. Nous avons rappelé d'ailleurs que l'objectif de la reconversion s'appliquait à l'ensemble du Québec et que la situation de l'Estrie n'était finalement qu'une caricature de celle de la province. Nous avons aussi tenté de montrer que l'Estrie (et plus précisément l'agglomération de Sherbrooke) peut et doit jouer un rôle significatif dans l'ensemble de l'espace industriel du Québec.

Quant aux secteurs primaires (l'agriculture, la forêt et les mines), les objectifs proposés montrent qu'il ne faut pas espérer une croissance marquée à court ou à long terme. C'est dans cet esprit que nous avons suggéré la rationalisation de l'exploitation des ressources. Cette observation s'applique surtout à l'agriculture et la forêt: il est normal dans une société dite technologique que le niveau de l'emploi baisse et que la part de ces secteurs dans l'ensemble de l'économie diminue. La situation

sera peut-être différente dans le secteur minier où les prévisions sont toujours aléatoires. Les réserves d'amiante semblent exellentes, mais il faudrait vraiment de nouvelles découvertes pour accroître le volume d'emplois. Par contre, les mines de cuivre connaissent des difficultés et on prévoit une baisse de l'emploi à court terme.

Le tertiaire, qui a créé la majorité des nouveaux emplois durant une assez longue période, tend maintenant à se stabiliser. C'est un secteur qui est inévitablement relié à l'économie régionale.

En somme, si on considère l'ensemble des secteurs, il ne faut attendre de croissance globale spectaculaire de l'économie régionale au cours des prochaines années. Le secteur secondaire ne peut croître assez rapidement. Et même si son taux de croissance était aussi élevé que celui de Montréal par exemple, ce serait insuffisant pour que l'Estrie évolue globalement au même rythme que la métropole. En effet, le secteur tertiaire de Montréal est beaucoup plus fort que celui de l'Estrie parce qu'il exporte des services dans tout le Québec et même au Canada. Il est donc illusoire dans ce contexte, de vouloir développer les régions au même rythme que Montréal. Pour y arriver, il faudrait concentrer fortement les investissements industriels en dehors et au détriment

de Montréal, ce qui pourrait nuire finalement à tout le Québec. Il y a donc un certain seuil de disparité qui semble bien inévitable mais qu'il faut abaisser le plus possible.

Dans cette optique, que la population de l'Estrie reste stable ou augmente lentement, ce n'est pas nécessairement tragique. Ce qui l'est davantage, c'est que la situation sociale actuelle se perpétue, notamment les bas salaires dans certaines industries et l'insécurité dans des secteurs comme l'agriculture, la forêt et les mines. C'est pourquoi nous avons tant insisté sur l'analyse économique de l'industrie et des ressources.

Ces observations démontrent une fois de plus l'urgence d'une part, de la reconversion industrielle et, d'autre part, du développement touristique. La reconversion est l'objectif privilégié pour transformer la structure manufacturière et hausser le niveau des revenus. De même, le développement touristique peut contribuer au réaménagement de certaines zones marginales où l'agriculture et la forêt sont en déclin.

Ces commentaires nous amènent à présenter quatre grandes orientations qui devraient guider le développement socio-économique de l'Estrie:

1) la reconversion industrielle;

2) le développement touristique;

3) et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles;

2- Les zones d'aménagement

Ces grandes orientations ont des répercussions majeures sur l'aménagement du territoire. Elles tendent principalement à consolider l'industrialisation et l'urbanisation dans l'ouest de la région (Richmond, Sherbrooke et Stanstead). Ce qui veut dire que le mouvement de concentration de la population dans la partie ouest se poursuivra. En revanche, l'économie de l'est (Compton, Wolfe et Frontenac) pourra être réaménagée par une exploitation plus rationnelle des ressources et de nouveaux développements touristiques. Les disparités de revenu devraient ainsi être atténuées. On voit jusqu'à quel point les orientations proposées ont des effets importants sur l'organisation de l'espace.

Pour mieux saisir les conséquences de ces orientations, nous avons divisé la région en sept (7) zones d'aménagement. Ce découpage s'appuie sur les principales caractéristiques et l'évaluation des possibilités de développement des divers secteurs d'activités. Elles sont relativement homogènes et elles tiennent ce caractère de l'orientation générale qui se dégage dans chacune d'elles. Dans cette optique, ces zones devraient constituer des unités spatiales d'intervention. Toutefois, étant élaboré à l'étape de l'esquisse, ce découpage doit être considéré comme préliminaire.

Les sept (7) zones couvrent un territoire qui dépasse les limites de la région administrative, surtout à l'ouest et à l'Est. La population totale est de 269,350. Les limites des zones ne coincident pas avec celles des comtés ou des divisions de recensement. Elles suivent toutefois, en tout temps, les limites municipales.

Avant d'examiner chaque zone plus en détail, il convient d'abord de résumer brièvement les orientations dominantes qui caractérisent chacune d'elles. Il y a quatre (4) zones dont le développement serait axé sur un secteur moteur: les deux (2) premières seraient orientées vers la récréation et le tourisme, la troisième essentiellement vers l'industrie et la quatrième vers l'agriculture. Les trois (3) autres zones sont plus complexes et leur développement reposerait sur la combinaison de deux (2) ou trois (3) secteurs: la cinquième s'appuierait en particulier sur l'industrie, les mines et l'agriculture, la sixième et la septième sur l'association de l'exploitation forestière et l'aménagement récréatif touristique, l'activité agricole jouant un rôle secondaire.

Il est significatif de constater au tableau 44 que les zones 1, 2 et 4 ont connu une croissance démographique de 1961 à 1971 alors que les zones 3, 5, 6 et 7 ont subi une baisse.

2.1 La zone 1: Waterloo-Sutton

Par rapport à Montréal, cette zone constitue en quelque sorte la "porte d'entrée de l'Estrie". Elle est coupée en deux (2) par l'au-

Tableau 44: Evolution de la population des zones d'aménagement

Zones	Population		Variation
	%	en 1971	1961-1971 (%)
1	7.40	19,931	11.82
2	14.24	38,348	8.28
3	13.41	36,113	- 3.80
4	40.93	110,239	22.70
5	6.85	18,441	- 2.01
6	8.44	22,726	-11.69
7	8.74	23,551	-15.14
TOTAL	100.0	269,350	6.49

toroute des Cantons de l'Est. La partie sud est nettement orientée vers le ski et la villégiature grâce aux monts Sutton et au lac Brome. Le potentiel agricole est faible alors que l'exploitation forestière se trouve limitée par la topographie accidentée et aussi par la nécessité de conserver la forêt à des usages récréatifs. Au nord de l'autoroute, l'orientation apparaît beaucoup moins claire. Les ressources récréatives offrent peu de possibilités mais la situation agricole semble plus avantageuse sans toutefois être très intéressante. C'est en bordure de cette partie nord que se termine en fait la plaine agricole de St-Hyacinthe.

De 1961 à 1971, la population de la zone a augmenté de 11.8% en passant de 17,824 à 19,931.

Waterloo est le centre le plus important avec 4,936 habitants en 1966. Sa population est relativement stable. Les autres centres à remarquer sont Sutton (1,684 habitants), la nouvelle ville de Bromont où l'implantation d'I.B.M. semble indiquer que l'environnement de plein-air peut favoriser l'établissement de certains types d'industries, et enfin Lac Brome (4,063 habitants), une autre nouvelle municipalité, créée par la fusion de Brome, Foster et Knowlton.

Stratégie d'aménagement

L'aménagement de cette zone doit continuer à reposer largement sur la récréation de plein-air. Toutefois, il convient de protéger l'environnement en particulier contre le développement des incohérents des résidences secondaires. Pour la partie nord, certaines terres agricoles et forestières pourraient être revalorisées et utilisées pour fins récréatives par les urbains et surtout les Montréalais. Il est permis de croire alors que la partie nord profitera des effets d'entraînement du sud.

2.2 La zone 2: Valcourt-Magog

Cette zone comprend le territoire touristique de Magog-Orford où se situe le meilleur potentiel récréatif de la région grâce à une combinaison harmonieuse des lacs et des montagnes et la proximité du vaste marché de Montréal. Le potentiel agricole est faible comme dans la première zone, quoiqu'on observe quelques bonnes terres dispersées, dans le canton de Magog, par exemple. De façon générale, l'agriculture et la forêt sont étroitement intégrées à l'activité récréative et touristique.

La zone 2 comprend plusieurs centres urbains de petite taille dont le plus important est sans doute Magog avec 13,281 habitants en 1971.

Cette ville est située au centre des principales ressources touristiques, mais son économie repose largement sur l'industrie des textiles (71% de l'emploi manufacturier). Or, les perspectives de l'industrie des textiles semblent vouer ce centre à une stabilisation sinon à une régression. En fait, de 1966 à 1971, il y a eu une perte de 500 habitants. Les ressources récréatives qui l'entourent pourraient servir de base à un nouveau développement.

A l'extrémité sud de la zone, on trouve les trois centres frontaliers: Stanstead, Rock Island, Beebe dont la population totale est de 3,769 habitants. De 1961 à 1971 la population de ces centres a diminué de près de 8%. Leur économie repose sur l'activité frontalière, une industrie de produits métalliques, l'industrie du granite et du vêtement. Ces centres posent un problème d'ordre culturel. Une bourgeoisie anglaise cossue, des relations très fortes avec l'état du Vermont isole culturellement les québécois qui y vivent. Pour les chercheurs qui oseront s'y aventurer, ces centres constituent certainement un laboratoire social intéressant. Leur avenir économique semble relié à ces facteurs socio-culturels.

Enfin au nord de la zone se trouve Valcourt, dont le développement dépend essentiellement de l'industrie de la moto-neige. Le caractère fluctuant de l'emploi dans cette industrie, entraîne une certaine insécurité de revenu chez les travailleurs. Le potentiel récréatif des environs de Valcourt est relativement faible, quoique le sport de la moto-neige puisse en favoriser le développement.

La population totale de la zone II était de 38,348 habitants en 1971. Elle s'est accrue de 8.28% entre 1961 et 1971.

Stratégie d'aménagement

L'aménagement de cette zone devrait être orienté d'abord vers la mise en valeur des ressources récréatives et, parallèlement, la transformation de Magog en centre touristique prioritaire. Il ne faut pas pour autant nier la fonction industrielle de Magog, mais celle-ci doit s'ajuster maintenant à l'activité dominante de la zone, la récréation de plein-air.

Le développement récréatif et touristique est déjà très avancé dans cette zone, mais les espaces publics sont nettement insuffisants. Il s'agit donc de réaliser des aménagements publics importants pour répondre à la fois à la demande de la région et de Montréal. Le parc du mont Orford est en place au nord-ouest de Magog. Il importe maintenant de développer le sud-est, spécialement entre les lacs Memphremagog et Massawippi.

C'est sans doute dans cette zone que l'appropriation privée des terres pour fins récréatives est la plus avancée. Elle pose de nombreux problèmes qui risquent, à moyen terme, d'affaiblir dangereusement le potentiel de ce territoire. Il apparaît urgent de planifier l'utilisation des sites récréatifs pour usage privé.

En dehors du territoire récréatif, les orientations sont plus complexes. Les villes frontalières se butent à des problèmes économiques et culturels et on a du mal à imaginer des solutions réalistes et permanentes. Quant à Valcourt et ses environs, il n'est pas impossible que l'exploitation récréative et touristique dans la partie sud produise des effets d'entraînement significatifs au nord, où les résidences secondaires et le sport de la motoneige peuvent être développés. Il reste le territoire du lac Brompton. Il est fréquenté surtout par la population de Sherbrooke. Le lac Montjoie, qui est peu utilisé actuellement, pourrait répondre aux besoins de la ville de Sherbrooke. Il faut donc espérer que les municipalités impliquées coordonnent leurs efforts, pour qu'une partie du lac soit réservée à des aménagements publics.

La stratégie d'aménagement de la zone 2 ne peut être réalisée sans l'élaboration d'un plan intégré des ressources récréatives, agricoles et forestières, en tenant compte de la reconversion économique de la ville de Magog.

2.3 La zone 3: Richmond - Asbestos

Contrairement à la zone 5, la zone de Richmond - Asbestos est la moins homogène de la région. Elle comprend d'une part, deux petits centres industriels, Windsor et Richmond, situés le long de la rivière St-François, sur l'axe Sherbrooke - Drummondville. Au nord-est se trouve Asbestos, le centre d'exploitation de l'amiante. Deux de ces centres, Asbestos et Windsor ont enregistré une baisse de population entre 1961 et 1971.

L'agriculture est assez développée, surtout dans l'ouest, mais elle apparaît moins favorisée dans l'est, notamment dans les cantons St-Claude et St-Georges. Il existe quelques sites touristiques de valeur moyenne, en particulier le long de la St-François. Mais ils ne peuvent contribuer une nouvelle base de développement de la zone, comme c'est le cas dans Magog-Orford.

L'économie de la zone de Richmond repose donc sur trois activités importantes: l'industrie (Windsor et Richmond), les mines (Asbestos) et l'agriculture. La population de la zone était de 36,113 habitants en 1971. Elle a diminué de 3.8% entre 1961 et 1971.

Stratégie d'aménagement

L'avenir de la zone semble relié d'abord à la fonction industrielle de Windsor et Richmond. La construction de la transquébécoise devrait redonner un certain dynamisme à ces centres et structurer da-

vantage l'axe Sherbrooke - Drummondville. De cette façon, il sera possible d'assurer une certaine stabilité à la zone tout en favorisant la croissance de Sherbrooke. Il faut éviter à ce sujet l'éparpillement des efforts d'industrialisation et d'urbanisation. Notre hypothèse de base est que la consolidation et le renforcement de Sherbrooke produiront des effets positifs sur Windsor et Richmond. Mais si Sherbrooke décline, il est fort probable que ces deux centres s'en ressentiront.

La solution est donc de privilégier Sherbrooke et de stabiliser pour le moins Windsor et Richmond. Il faudra donc veiller à ce que les implantations industrielles soient faites en respectant cette orientation fondamentale.

Il y a aussi le secteur de l'amiante. Il est difficile de faire des prévisions, mais on peut espérer que l'intensification de l'exploration amènera la découverte de nouveaux gisements.

Quant à l'agriculture, le réaménagement s'impose dans la partie est, selon l'orientation proposée dans le secteur agricole.

2.4 La zone 4: Sherbrooke

C'est de loin, la plus importante zone industrielle et urbaine de la région. La population était de 110,239 personnes en 1971. Elle s'est accrue de 22.7% de 1961 à 1971, soit le taux le plus élevé. L'industrie et les services dominent nettement dans cette zone. Les activités primaires sont à toutes fins pratiques inexistantes.

Sherbrooke s'est développée dans trois (3) directions principales qui suivent le réseau hydrographique. En amont de la rivière St-François se trouve Lennoxville et East Angus et en aval, Brompton-ville et Windsor. La population est stable dans toutes ces localités. En amont de la rivière Magog, il y a Rock Forest et Magog. La population de Rock Forest s'est accrue de 64% de 1961 à 1971. L'urbanisation semble donc vouloir s'étendre davantage vers l'ouest, en direction de Montréal.

Stratégie d'aménagement

Cette zone doit être considérée comme un lieu privilégié d'industrialisation et d'urbanisation dans l'Estrie. Si Sherbrooke veut devenir un centre secondaire compétitif dans l'ensemble de l'espace industriel du Québec, on doit y concentrer les activités industrielles et l'urbanisation. Nous avons, à ce sujet, insisté fortement sur l'importance d'accroître les effets d'agglomération de Sherbrooke.

Dans cette optique, l'aménagement consistera avant tout à planifier la localisation des zones industrielles et urbaines, de manière à multiplier les forces d'attraction de Sherbrooke. La planification s'avère d'autant plus nécessaire que Sherbrooke est adjacent à la zone touristique de Magog-Orford. Et le développement continu de Rock Forest rapprochera encore davantage ces deux zones. Il importe donc d'harmoniser dans l'espace l'industrialisation et le développement touristique.

Mais cette planification se bute à une contrainte qui devient de plus en plus anachronique. Il s'agit des structures municipales, dont les limites territoriales ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Certains efforts ont été tentés par quelques municipalités mais ils n'ont pas abouti. De son côté, le ministère des Affaires municipales tarde beaucoup à moderniser les structures actuelles. A notre avis, une action précise devrait être entreprise le plus tôt, impliquant les municipalités et le ministère, dans le but de mettre en place les structures nécessaires et d'assurer la planification nécessaire au développement industriel de la zone de Sherbrooke.

Le rôle prépondérant que doit jouer Sherbrooke dans le développement industriel, n'implique pas pour autant que les autres centres urbains n'ont plus de fonction industrielle. Nous avons examiné ce point de vue dans la zone 3.

2.5 La zone 5: Coaticook - Cookshire

La zone 5 est une des plus homogènes de la région. Son économie est basée en grande partie sur l'agriculture qui est passablement prospère. Certains parlent même du "miracle agricole de l'Estrie".

La population de la zone a diminué légèrement (2.0%) de 1961 à 1971.

Mais cette zone compte aussi une petite ville, Coaticook dont l'économie est basée sur les industries des textiles, du vêtement et du meuble. En 1971, la population était de 6,569 habitants. Elle a diminué de 4.9% de 1961 à 1971. La ville de Coaticook connaît de sérieuses difficultés. Il y a eu de nombreuses mises à pied dans les textiles en 1967. En outre, elle est située en dehors des grands axes de communication. Son avenir s'annonce donc difficile.

Stratégie d'aménagement

L'agriculture doit continuer à dominer l'économie de cette zone. Il s'agira de mettre en oeuvre les mesures proposées dans le secteur agricole, pour assurer le maintien du développement actuel.

La situation de Coaticook est plus compliquée. Nous proposons dans l'immédiat, qu'une attention toute particulière soit accordée aux travailleurs en chômage, par les services publics d'éducation et de main-d'oeuvre afin de favoriser leur recyclage et leur localisation.

2.6 La zone 6: Aylmer - St-François

Nous entrons dans un territoire relativement pauvre. L'économie repose sur l'exploitation de quelques mines de cuivre, de la forêt et aussi de l'agriculture. Le potentiel forestier est jugé assez bon, mais l'agriculture offre peu de possibilités: les sols sont difficiles et le relief accidenté. Dans l'ensemble, la zone dépend fortement des ressources naturelles. La population a diminué de 11.7%de 1961 à 1971, passant de 25,736 à 22,727. Il n'existe qu'un petit centre urbain, Disraeli avec une population de 3,384 habitants.

L'avenir de cette zone pose plus d'un problème. Certaines mines de cuivre risquent de fermer d'ici un an, faute de réserve. La forêt constitue une importante source de revenu, mais elle ne pourrait fournir de nouveaux emplois. L'agriculture est marginale actuellement et il ne faut penser à un développement réel de ce secteur. Il n'y a qu'un domaine où des développements significatifs peuvent être réalisés, c'est celui de la récréation et du tourisme, dont le potentiel est concentré autour des lacs Aylmer - St-François.

Stratégie d'aménagement

L'aménagement de cette zone doit être centré sur le développement récréatif et touristique des lacs Aylmer et St-François. Même si leur potentiel est moins élevé que les sites de Magog-Orford, ils constituent néanmoins un attrait d'une valeur certaine. Leur aménagement devrait toutefois être conçu en tenant compte des ressources touristiques de la zone du lac Mégantic. Il conviendrait aussi

de faire le lien avec la zone Magog-Orford, en considérant le potentiel des monts Stoke, même s'il est faible. En somme, si la valeur récréative et touristique des lacs Aylmer et St-François est bien établie, il reste cependant à préciser la conception de l'aménagement dans un cadre spatial plus vaste.

Le secteur touristique est celui qui peut susciter le plus de dynamisme et améliorer les conditions économiques d'une partie de la zone. Il est important d'évaluer dès maintenant l'impact des aménagements récréatifs et touristiques sur l'ensemble de la vie économique et sociale de la zone et de préciser le volume de population qu'il sera possible de maintenir sur place ainsi que les centres où elle pourrait être regroupée.

La forêt constitue la seconde ressource sur laquelle il faudra compter dans l'aménagement de la zone. L'exploitation et la transformation fournissent plusieurs emplois. Mais le mieux qu'il faut attendre, c'est une rationalisation du secteur forestier qui devrait amener un accroissement du revenu.

L'agriculture ne peut rester qu'une activité marginale. Il serait possible toutefois de tenter une intégration de l'agriculture à l'exploitation des ressources forestières et récréatives.

L'activité minière pourrait apporter une croissance nouvelle dans la zone, si de nouvelles découvertes avaient lieu, mais cette perspective semble peu probable. En somme, l'aménagement de cette zone reposerait d'abord sur l'exploitation des ressources touristiques et forestières.

2.7 La zone 7: Lac Mégantic

La zone 7 ressemble à la précédente à plusieurs points de vue. Le secteur forestier joue un rôle de premier plan dans cette zone, où sont localisées plusieurs scieries à proximité de la frontière. L'agriculture occupe une place secondaire. La zone compte toutefois un centre urbain, Lac Mégantic, dont la population était de 6,770 en 1971. La population, évaluée à 23,551 habitants en 1971, a diminué de 15.1% entre 1961 et 1971. Les revenus sont généralement bas; la pauvreté est une caractéristique dominante.

Comme dans la précédente, la zone 7 offre un potentiel récréatif et touristique de haute valeur, grâce à l'excellence du mont Mégantic. Il y a aussi le lac Mégantic, mais ses possibilités sont plus restreintes que les points d'eau dans Magog-Orford. L'aménagement des meilleurs sites contribuerait nettement à améliorer les conditions socio-économiques. La forêt présente un bon potentiel mais que la surexploitation a diminué largement, de sorte qu'il ne faut pas compter sur une croissance marquée de ce secteur. Il s'agit plutôt de rationaliser l'exploitation.

Stratégie d'aménagement

L'aménagement de cette zone doit être basé d'abord sur l'exploitation des ressources récréatives et touristiques. Il importe en premier d'étudier les possibilités d'aménager un centre de ski sur le Mont Mégantic dont la réalisation permettrait le rattachement de la partie est de la région à la zone Magog-Orford et le marché montréalais qui l'alimente. Par la suite, il s'agira de compléter cette étape, par l'aménagement des abords de divers points d'eau, dont le Lac Mégantic, en tenant compte de l'ensemble de la zone et de la vocation touristique de toute la partie est. Le territoire adjacent de la Nouvelle-Angleterre pourra servir d'exemple à suivre en ce qui a trait à l'aménagement touristique.

Le secteur touristique est le seul en mesure d'apporter une croissance nouvelle autour des meilleurs sites. Comme dans la zone précédente, il faudra voir à maximiser les effets d'entraînement du développement touristique, afin d'assurer de meilleures conditions sociales et économiques.

La forêt joue un rôle prépondérant actuellement. Mais son exploitation ne pourra être accrue de façon générale. C'est donc un secteur qui restera relativement stable au cours des prochaines années. Quant aux scieries, l'emploi dans l'ensemble devrait continuer à baisser légèrement. Toutefois, la fermeture des usines américaines, qui fournissent la majorité de l'approvisionnement, risque de compromettre l'existence de plusieurs moulins.

L'agriculture offre peu de potentiel. Il importe de l'intégrer, comme activité, à celles de l'exploitation forestière et touristique.

Les caractéristiques communes des zones 6 et 7 justifient que leur aménagement soit conçu globalement. A cause de la nature des problèmes, elles devraient faire l'objet d'une intervention prioritaire. Toutefois, il est clair que l'action à entreprendre sera longue et les effets prendront quelque temps avant de se faire sentir. Enfin, il est probable, qu'en dépit du développement touristique, la population de ces deux zones continue à diminuer légèrement. L'objectif majeur à poursuivre est de maximiser les effets de développement, en tenant compte des possibilités réelles d'exploitation des ressources.

3- Le plan d'aménagement du territoire: les étapes prioritaires

3.1 L'esquisse

Dans les deux chapitres précédents nous avons indiqué d'une part, les trois grandes orientations du développement socio-économique et d'autre part, leur application dans les sept zones d'aménagement. Nous avons aussi résumé les grandes lignes de l'esquisse du plan. Cette étape de l'esquisse a été clairement définie dans l'introduction, par rapport à l'objectif ultime qui est l'exécution des projets. Il est impossible actuellement de passer à la réalisation de projets concrets comme l'aménagement d'un camping. Il faudrait avoir en main les plans et devis pour effectuer les travaux sur le terrain. Nous n'en sommes pas encore à cette étape, mais bien celle des orientations de base dans chaque secteur et au niveau des zones d'aménagement. C'est le sens profond de l'esquisse.

L'étape qui doit suivre l'esquisse est celle du plan d'aménagement. Elle consiste essentiellement à préparer un ensemble cohérent de projets conformément aux orientations fixées. Elle est à la fois plus complexe et plus longue. En outre, pour le malheur de certains, elle implique d'autres études. C'est cette étape de l'élaboration du plan que nous allons expliciter dans ce chapitre.

3.2 Le plan d'aménagement

Les orientations de l'esquisse concernent divers niveaux de gouverne-

ments. La question est de savoir quelles sont les orientations dont la réalisation relèverait du niveau régional. Car nous avons été amenés, dans les secteurs industriels en particulier, à proposer des politiques qui dépassent nettement le cadre régional.

A l'étape du plan, faut-il, à partir d'une opération régionale, préparer une nouvelle politique des textiles au Canada ou reviser l'orientation québécoise de l'industrie des pâtes et papiers et du bois? Ce serait confondre les niveaux de planification et d'exécution. Il importe donc de distinguer les orientations dont la mise en application relèverait du palier régional.

En fait, le palier régional s'intéresse essentiellement aux orientations relatives à l'aménagement du territoire. Celles-ci, comme on a pu le constater, se retrouvent dans quatre secteurs: le tourisme, la forêt, l'agriculture et l'industrie. Pour chacun d'eux, nous avons défini ce que devrait être le plan d'aménagement. Nous avons aussi montré la nécessité d'intégrer les divers plans sectoriels, surtout dans les zones touristiques. Car en fait, c'est le développement récréatif et touristique qui entraîne le plus de changement dans l'utilisation ou l'appropriation du sol.

C'est la demande croissante d'espaces récréatifs et touristiques qui commande maintenant l'aménagement du territoire. On pourrait dire à la limite, que s'il n'existait pas de potentiel touristique dans l'Estrie, l'aménagement serait beaucoup plus simple et le be-

soin d'intégration sensiblement moins ressenti. Il s'agirait alors d'arbitrer l'utilisation des terres agricoles ou forestières marginales et de choisir entre le reboisement naturel ou planifié et l'abandon des terres. On a pu constater que la situation est en fait nettement plus complexe.

Un plan ne peut être élaboré d'un coup, partout à la fois. Il prend des formes diverses selon les secteurs (le tourisme par rapport à l'agriculture par exemple) et les zones (il doit être plus détaillé dans les zones touristiques par exemple). Il faut donc commencer à quelque part, en fixant des priorités. A cause de l'impact du tourisme sur l'aménagement du territoire et de l'importance de ce secteur à court terme, il apparaît logique de débuter dans les zones où le développement de ce secteur constitue l'orientation fondamentale, i.e. celle de Valcourt-Magog et celles de Aylmer - St-François et Lac Mégantic réunies. Nous proposons donc en priorité de préparer les schémas d'aménagement des zones 2 et 6 - 7, où domine l'activité touristique.

Parallèlement, des plans sectoriels de l'agriculture, la forêt et l'industrie seront élaborés pour l'ensemble de la région. Le ministère de l'Agriculture a déjà commencé la consultation sur les orientations générales des diverses zones; il devrait passer graduellement à l'étape du plan. De même le ministère des Terres et forêts termine cette année le plan d'aménagement forestier du territoire du plan conjoint. En ce qui concerne les secteurs industriels et urbains, les

municipalités de l'agglomération ou la zone de Sherbrooke devrait s'unir pour préparer un schéma d'aménagement, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales. Le secteur de l'eau pourrait aussi être impliqué, mais dans le cadre surtout de l'élaboration des schémas d'aménagement. Ces plans sectoriels, notamment ceux de l'agriculture et de la forêt, serviront finalement de support ou de base aux schémas, étant donné la vaste superficie couverte par ces derniers. Voici d'ailleurs les principales dimensions qui seraient analysées dans les zones 2 et 6 - 7.

3.2.1 La zone Valcourt - Magog

Le plan de cette zone comporterait entre autres:

- identification des territoires publics: récréatifs, de protection (forêt) et urbain;
- plan d'aménagement des espaces publics récréatifs;
- plan de zonage de l'espace privé, notamment en milieu rural (résidences secondaires, fermes agricoles et forestières, centres hôteliers, restaurants...);
- plan de rénovation du centre commercial de Magog;
- plan d'aménagement de certains villages susceptibles de former de petits centres de services touristiques et récréatifs;

- plan d'épuration et de protection des eaux de la zone (bassin de la rivière Massawippi et bassin de la rivière Magog).

Ce plan s'appuierait évidemment sur une analyse économique et une stratégie de développement récréatif touristique. Sa réalisation impliquerait des investissements de l'ordre de $20 millions, dont une bonne partie serait consacrée à l'épuration des eaux. Les études nécessaires à l'élaboration du plan s'échelonneraient sur une période d'un an.

3.2.2 La zone Aylmer - St-François - Lac Mégantic

Les dimensions du plan, telles qu'elles se dégagent actuellement, apparaissent moins claires que dans la zone Valcourt - Magog. Et c'est facile à comprendre: l'économie est plus complexe et le potentiel global plus faible.

Voici néanmoins les principaux aspects qu'aborderait le plan:

- plan d'aménagement des espaces publics récréatifs et touristiques;
- plan de zonage de certains espaces privés;
- plan d'aménagement forestier;
- plan d'aménagement agricole;
- consolidation des scieries;
- accélération de l'activité minière (consolidation possible des mines de cuivre par l'intensification de l'exploration);
- consolidation de certains centres, en fonction de l'activité touristique, minière, industrielle... (étude économique et sociale des principaux centres et les localités marginales).

Il restera finalement à intégrer graduellement ces divers plans et projets.

En privilégiant ainsi l'aménagement du territoire, on constate que certaines orientations majeures sont, pour ainsi dire, rendues à l'étape la plus intéressante, celle de la décision. C'est le cas notamment des recommandations concernant l'industrie des textiles et en partie celle des pâtes et papiers

et du bois. Il en est de même des nouvelles industries dont le développement dépend si peu du niveau régional. Le secteur minier se trouve aussi dans une situation similaire.

En somme, il faut conclure que l'objectif de la renconversion industrielle relève avant tout des paliers provincial et fédéral.

Cette situation n'a rien de tragique à notre point de vue. Il nous apparaît normal que les orientations aussi fondamentales que la reconversion soient déterminées par les niveaux supérieurs. On entrevoit mieux ainsi le rôle de la planification régionale.

4- Les institutions de planification régionale

Les institutions de planification régionale découlent en fait de l'orientation du plan d'aménagement. Dans ce sens, les institutions régionales sont à la mesure du plan d'aménagement et comportent les mêmes contraintes.

La réalisation du plan implique à notre point de vue quatre types d'institutions:

- une institution administrative gouvernementale: la Conférence administrative régionale;
- des organismes sectoriels d'aménagement: (le Service d'aménagement régional, l'association régionale des sylviculteurs et la Corporation de bassin des eaux de la St-François);
- les structures municipales;
- le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est et l'Université de Sherbrooke;

4.1 Conférence administrative de l'Estrie

L'élaboration des schémas d'aménagement et des plans sectoriels suppose la participation et la coordination de plusieurs ministères.

Nous recommandons la formation de la Conférence administrative régionale qui aura pour fonction majeure de préparer le plan d'aménagement tel qu'esquissé précédemment avec la participation active des ministères impliqués.

La Conférence administrative devrait comprendre un minimum de huit ministères: Tourisme, Agriculture, Terres & forêts, Richesses naturelles, Voirie, Environnement, Affaires sociales, Affaires municipales. Ces ministères seront appelés à jouer un rôle capital dans l'élaboration du plan. D'autres ministères pourront aussi se joindre à eux selon les besoins: Education, Main-d'oeuvre et Industrie. La Conférence administrative sera dirigée et animée par l'OPDQ.

La mise en place de la Conférence administrative pose certains problèmes en regard de la déconcentration administrative des ministères importants comme celui du Tourisme et des Terres et forêts n'ont pas d'organisation proprement régionale. En outre, la plupart ne sont pas impliqués dans l'élaboration des programmes régionaux. Il convient toutefois de signaler les changements significatifs apportés aux ministères de l'Agriculture et de la Voirie. On peut dire que ces deux ministères peuvent réellement participer à une action régionale concertée.

Il arrive ainsi que certains ministères couvrent un territoire qui ne correspond pas à celui de la région administrative. Ces différences ne constituent pas un obstacle majeur puisque la plupart des ministères ont un territoire minimum et suffisant en commun. De

plus, il est difficile dans une région comme l'Estrie qui est contiguë à trois autres, de faire coïncider les limites administratives des ministères des ressources et des services. Nous continuons à croire, tel que nous l'avons déjà exprimé, que cette formule d'accomodement devrait être maintenue tant qu'elle restera fonctionnelle.

La conférence administrative serait composée des "représentants régionaux" des ministères impliqués. Ces représentants peuvent être les directeurs régionaux quand ceux-ci sont en place. Et c'est le cas dans cinq ministères: Agriculture, Voirie, Affaires sociales, Education et Main-d'oeuvre. Dans les autres, il s'agirait de nommer un fonctionnaire et de lui confier un mandat clair en rapport avec l'objectif central de la conférence administrative. Il serait très laborieux en effet, de vouloir restructurer l'ensemble de l'administration régionale au Québec avant de créer la conférence administrative. Et peut-être plus efficace finalement, comme on a pu le constater au Groupe interministériel de programmation. Toutefois, les expériences de planification régionale entreprises à date ont montré la nécessité de renforcer les administrations régionales, comme certains ministères ont commencé à le faire d'ailleurs.

Nous recommandons ainsi la nomination de représentants régionaux à la conférence administrative, dans les ministères suivants: Tourisme, Terres et forêts, Richesses naturelles, Affaires municipales et, éventuellement Environnement. Dans cette optique, les représentants de ces ministères au Groupe interministériel, pourraient

devenir membres de la conférence administrative.

La conférence administrative doit être considérée comme la première étape de la mise en place d'une institution régionale permanente, chargée de la planification de l'aménagement.

A cause de ses fonctions, la conférence administrative constitue l'institution majeure à mettre en place pour amorcer la réalisation du plan. Nous recommandons qu'elle soit formée le plus tôt de manière à pouvoir fonctionner dès septembre 1972. Entre temps, le Groupe interministériel continuera à opérer.

4.2 Les organismes sectoriels d'aménagement

Le plus important et le plus urgent à mettre en place est sans doute le Service d'aménagement régional, qui sera chargé de préparer les plans de zonage des municipalités rurales, surtout en fonction de l'utilisation des espaces récréatifs. Nous l'avons décrit longuement dans le chapitre sur le secteur touristique. Retenons ici qu'il s'agit d'un instrument essentiel à l'élaboration du plan, notamment dans l'Ouest de la région. Il devra évidemment travailler en étroite collaboration avec la conférence administrative. Nous recommandons que le Service d'aménagement régional soit formé dans les plus brefs délais.

Un autre organisme sectoriel: l'Association régionale des sylviculteurs. Il n'est pas exagéré de dire qu'une bonne part de la planification globale de la zone Aylmer - St-François et Lac

Mégantic dépend de cet organisme. Celui-ci sera responsable finalement de l'exécution du plan d'aménagement forestier. Or, les 2/3 du volume de bois sont localisés dans l'est de la région. Il sera difficile d'entreprendre une action globale et systématique dans cette zone avant que cette association ne soit mise en place. Aussi, nous recommandons que le ministère des Terres et forêts procède le plus rapidement possible à la formation de l'Association régionale des sylviculteurs.

Le troisième organisme est la Corporation du bassin de la rivière St-François qui sera chargée de l'inventaire de la planification et du contrôle de la qualité des eaux de ce bassin. La dépollution des eaux est une entreprise très coûteuse. Nous avons insisté sur la nécessité d'établir des priorités aux niveaux provincial et régional. Dans l'Estrie, nous recommandons que les priorités soient établies dans le cadre de l'élaboration des schémas d'aménagement des zones 2 et 6-7. Il faudra alors sans doute commencer l'épuration et le contrôle dans les têtes de bassin, où l'activité touristique domine.

4.3 Les structures municipales

Une réforme globale des structures municipales résolverait une quantité de problèmes. Mais comme il faudra attendre encore quelques temps avant qu'elle voit enfin le jour, il importe dans l'immédiat d'ajuster certaines structures à des besoins urgents: la planification des espaces industriels dans la zone de Sherbrooke (zone 4).

Dans cet esprit, les autorités municipales, devraient de concert travailler à la mise en place d'une nouvelle structure inter-municipale dans la zone de Sherbrooke. Le territoire de la zone peut varier; les limites proposées sont indicatives.

Il faut prévoir aussi que l'aménagement touristique suscitera certains regroupements ou quelques fusions.

4.4 Le Conseil régional du développement et l'Université de Sherbrooke

L'élaboration du plan et son exécution, est un processus qui implique la participation active des principaux intérêts de région et de la population en général. Depuis quelques années, le CRDCE tente de regrouper les principales forces sociales de l'Estrie afin de les sensibiliser au développement de la région et d'organiser la représentation nécessaire auprès des gouvernements. Le CRDCE a participé activement au projet ESTRAE. Il était responsable de la consultation.

A l'étape du plan, il devrait continuer à assurer la consultation et la participation. Son intervention sera sans doute des plus utiles dans la réalisation de projets qui provoqueront des changements importants dans l'organisation sociale et même les modes de vie. Il va sans dire que le CRD devra compter sur l'aide financière de l'OPDQ pour poursuivre la consultation sur le Livre blanc et assurer pleinement son rôle durant l'élaboration et l'exécution du plan.

La région de l'Estrie a le privilège de posséder deux universités, dont une en particulier a étroitement collaboré à la réalisation du projet ESTRAE. Il s'agit de l'Université de Sherbrooke qui, à notre avis, est en mesure de participer activement au développement économique et social de la région et du Québec. Sur le plan de la recherche, l'Université a déjà fourni de bonne cartes de compétence. Il nous apparaît essentiel que l'Université intensifie davantage son insertion dans la vie du milieu et contribue à son évolution et à son progrès. C'est dans cette optique que nous avons souhaité la formation du Centre de recherche industrielle à l'Université de Sherbrooke. Il s'agira d'un centre inter-disciplinaire où se rencontreront les spécialistes des sciences exactes, appliquées, des économistes, des administrateurs, etc...

Dans le même esprit et considérant l'expérience acquise de l'Université dans le domaine de l'eau, nous souhaitons la formation d'un organisme chargé de coordonner et de promouvoir les recherches sur l'eau, dans le cadre de l'élaboration d'un programme de réaménagement des eaux du bassin de la St-François.

Il y a aussi le Centre de recherche en aménagement régional (CRAR) que plusieurs connaissent surtout par sa participation au projet ESTRAE. Le CRAR a été formé durant l'automne 1970. Il débute donc. Par ses premiers travaux d'études et de recherche, il a pu approfondir un certain nombre d'activités économiques et contribuer ainsi à fournir une connaissance pertinente sur des sujets spécifiques. Prenant un second souffle, le CRAR devrait pouvoir intensifier sa participation au développement de l'Estrie.

Voilà en bref, les principales institutions nécessaires à l'élaboration et à l'exécution du plan. La priorité devrait être accordée à deux d'entre elles, la conférence administrative régionale et le Service d'aménagement régional; sans elles, il ne peut y avoir de plan et encore moins de réalisations. Elles viennent, en somme, donner un sens au Livre blanc lui-même.